

1 . ASPECTS LEXICOLOGIQUES

Le sujet qu'il nous est proposé de traiter, dimensions diachronique et étymologique pour IFA2, constitue, on l'imagine aisément, un vaste programme.

L'écart, entre la modestie de nos investigations et l'ampleur de la tâche, est sans commune mesure.

Aussi, pour tenter de remplir notre contrat, avons-nous choisi de présenter des aspects touchant à des domaines variés, assez largement illustrés, qui devraient permettre de dégager des perspectives limitées certes, révélatrices néanmoins de ce que l'on peut attendre de recherches diachroniques et étymologiques.

Notre exposé concernera les points suivants : la méthode utilisée - les difficultés, avec notamment l'évocation de 2 problèmes d'étymologie, et l'analyse de calques - l'étude de quelques survivances lexicales, y compris régionales - l'origine des particularités et le contexte historique - l'intérêt des datations - les investigations étymologiques relatives à l'ethnonymie du Sénégal et à l'ornithonymie de l'Afrique de l'Ouest et du Zaïre.

1. LA MÉTHODOLOGIE

Fort de notre expérience aux plans théorique et pratique de notre inventaire sur les particularités lexicales du français au Sénégal, (en 3 vol.) et, de la corédaction de l'IFA en 1983, stimulé par la lecture du *Glossaire des termes locaux* de R. MAUNY nous avons choisi de nous engager dans cette recherche parce qu'elle apparaissait comme le complément indispensable à ces investigations.

Nous nous sommes attaché, dans un premier temps, à effectuer le dépouillement de tous les ouvrages cités par R. MAUNY. En décidant de reprendre le travail de ce dernier, nous espérions en retirer plusieurs avantages.

* Texte présenté au Séminaire de D.E.A. de Madame Suzanne Lafage, Professeur à la Sorbonne nouvelle (Censier, Paris III) le 19 avril 1991.

- Nous effectuions un apprentissage de la recherche diachronique en étant guidé et nous étions assuré d'un résultat.

- Nous pouvions exercer notre critique en relevant que telle ou telle particularité n'avait pas été enregistrée, ou que telle ou telle étymologie avait échappé à l'historien, etc.

En réalité, nous avons essayé de faire nôtre la 4^e règle du Discours de la Méthode de DESCARTES : "*Faire partout des dénombremments si entiers et des revues si générales que je fusse assuré de ne rien omettre*".

Dans une deuxième phase, nous avons cherché à compléter les ouvrages à dépouiller et nous avons mené une recherche bibliographique.

Celle-ci a été facilitée par l'utilisation de deux guides : le premier est intitulé :

- *Bibliographie de l'Afrique occidentale française* d'Edmond JOUCLA, publié à Paris, E. Sansot en 1912, ouvrage de 275 p. qui comporte en outre un petit index des auteurs et de quelques mots-thèmes comme "Cacao, Côte d'Ivoire (La pénétration), Guinée (L'enseignement agricole), Karité, Kolatier (culture), Tsé Tsé", etc.

Le second guide, beaucoup plus riche, rassemble 704 p., il comporte également des classifications par thèmes, il s'agit de la :

- *Bibliographie générale des colonies françaises*, par G. GRANDIDIER et E. JOUCLA, publiée à Paris, par la Société d'Éditions Géographiques Maritimes et Coloniales en 1937.

En travaillant dans la perspective d'une étude centrée prioritairement sur le Sénégal, nous avons sélectionné les ouvrages à dépouiller en fonction de ce critère géo-linguistique, puis, nous avons entrepris de procéder au dépouillement des ouvrages sur les pays voisins du Sénégal et enfin sur des pays relativement éloignés de celui-ci.

La raison qui motivait ces choix est simple. Dans la grande majorité des cas, le premier port de débarquement des voyageurs, pour la période du XIX^e jusqu'au début du XX^e, était celui de Dakar et de ce fait, même si les voyageurs se rendaient au Soudan, au Niger, voire au Congo, en évoquant la partie sénégalaise de leur parcours, il y avait quelque chance pour qu'ils glissent dans leur récit des particularités propres au Sénégal. L'avantage résidait dans le fait que le nombre des attestations devenant plus élevé, cela permettait de

renforcer la transmission continue de la particularité et ainsi d'étoffer ce qu'on pourrait appeler son épaisseur historique.

La collecte présentant incontestablement un caractère fastidieux, nous avons choisi d'alterner le travail de dépouillement avec la lecture des études importantes, conduites par Raymond ARVEILLER, Willy BAL, Robert CHAUDENSON, L.F. FLUTRE, les dictionnaires de G. FRIEDERICI, K. KÖNIG, J. COROMINAS et de Walther von WARTBURG avec le *F.E.W.*, le *T.L.F.*, le *Grand Dictionnaire Larousse Encyclopédique*, etc.

Par ailleurs, les relations de voyage en Afrique pour la période du XVII^{ème} et du XVIII^{ème} ne pouvant être dissociées de celles qui s'effectuaient aux Antilles, commerce triangulaire oblige, nous avons dépouillé les ouvrages du R.P. LABAT concernant cet archipel, mais aussi ceux de Du TERTRE, LE BRETON, SLOANE, etc.

S'agissant des ouvrages ou articles à vocation scientifique, comme ceux de botanique, d'ichtyologie, d'ornithologie, de mammalogie, grâce aux bibliographies qui figurent dans les ouvrages récents ou contemporains, nous avons pu graduellement remonter le temps, en rebondissant d'une publication à une autre pour rencontrer les plus grands noms comme ceux d'ADANSON, (dont nous étudierons certains manuscrits du Muséum), CUVIER et VALENCIENNES, LACÉPÈDE, CATESBY, LE VAILLANT, BRISSON, BUFFON, VALMONT DE BOMARE, VIEILLOT, LISSON, etc.

En effet, pour découvrir soit une étymologie soit une datation, notre méthode a consisté à rechercher l'"inventeur" du mot, c'est-à-dire l'éponyme.

Pour le vocabulaire courant, les vérifications auprès des dictionnaires de LITTRÉ et du *T.L.F.*, pour le XIX^e, de RICHELET, FURETIÈRE, de l'Académie, de TRÉVOUX pour les XVII^e et XVIII^e nous ont permis de recenser un certain nombre de survivances lexicales.

Dans quelques rares cas, nous avons fait appel à des dictionnaires régionaux français, comme celui de SÉGUY, *Le français parlé à Toulouse*, *Le Glossaire du patois des matelots boulonnais d'Ernest Desseille*, ou encore à des dictionnaires de la langue anglaise des Antilles comme celui du *Jamaican English* de F.G. GASSIDY et R.B. LE PAGE Cambridge University Press, 1980, de *pidgin et de créole* de John HOLME, Cambridge University Press, 1988.

Pour ce qui concerne le vocabulaire administratif, nous n'avions pas d'autres choix que de passer au crible les recueils officiels de législation coloniale, en particulier, le *Bulletin Administratif du Sénégal* (1808 à 1908), le *Moniteur du Sénégal et Dépendances*, journal officiel de la colonie, fondé par L. FAIDHERBE de 1857 à 1892, les *Mercuriales* qui y figuraient, les *Bulletins Officiels de la Marine et des colonies* etc.

Signalons enfin qu'outre les sources littéraires, nous avons dépouillé des journaux et des périodiques.

Cela étant, il ne s'agit pas ici de produire une bibliographie exhaustive des sources exploitées mais simplement de montrer la méthode qui a été suivie, afin de recueillir le corpus le plus vaste qui soit.

2. LES DIFFICULTÉS

Elles sont d'abord d'ordre matériel, la masse des dépouillements à effectuer est véritablement gigantesque. Aussi faut-il se contenter de ne travailler qu'au jour le jour et sans perspective, c'est-à-dire sans imaginer l'ampleur des criblages restant à effectuer.

Par ailleurs, certains ouvrages ou documents sont très difficilement accessibles pour ne pas dire inaccessibles, comme ceux des Antilles espagnoles par exemple.

Sur un autre plan, celui de l'utilisation des sources et notamment en matière d'étymologie, il convient de faire preuve d'une constante vigilance, d'exercer son esprit critique sur le moindre indice qui semble faire objection à la solution proposée, de vérifier même ce qui est présenté comme une certitude, d'essayer de recouper les informations, d'envisager toutes les hypothèses et d'en tester la cohérence. Et à cet égard les itinéraires de recherches que nous avons empruntés et dont nous faisons état, seront, nous l'espérons, suffisamment éclairants.

Voilà ce que nous pouvons dire globalement de la méthode que nous avons suivie.

Et sans transition nous allons en évoquer l'application à deux cas spécifiques que nous avons rencontrés.

3. PROBLÈMES D'ÉTYMOLOGIE : emprunts à une langue africaine ou à une langue européenne ? Itinéraires de recherches.

Nous avons été confronté à quelques difficultés concernant l'étymologie de certaines dénominations, en particulier celle d'un poisson, la **carangue**. Le mot est curieusement absent de l'IFA alors qu'il s'agit d'un poisson commun pélagique des mers tropicales et subtropicales qui comprend une trentaine d'espèces. Le mot est également absent du *T.L.F.* et du *Grand Robert*, en revanche, il est incorporé dans le *Grand Dictionnaire Larousse Encyclopédique* qui envisage un possible étymon portugais : **acarauna**. La famille des Carangidés auxquels appartient la **carangue** présente un corps qui peut être soit allongé et fusiforme, soit au contraire élevé et comprimé latéralement.

Malgré cette variabilité morphologique on reconnaît ces poissons assez aisément à plusieurs traits caractéristiques.

- Leur peau est généralement nue, ou bien lorsqu'ils portent des écailles, celles-ci sont à peine visibles. Cette peau est de couleur argentée, plus foncée sur le dos et porte des taches ou encore des bandes sur les flancs.

- Les deux nageoires dorsales sont plus ou moins séparées, la 1ère est épineuse, plus petite que la seconde qui est bien développée et qui est molle.

- La nageoire anale est précédée de 3 épines.

- La bande latérale peut porter des petits écussons rugueux ou épineux (que l'on appelle des scutelles).

- Les nageoires dorsale et anale peuvent être suivies de petites nageoires supplémentaires (les pinnules).

- Enfin, la nageoire caudale est nettement fourchue avec le plus souvent deux parties symétriques.

Ajoutons que ces poissons font l'objet de pêches importantes.

La première attestation imprimée de **carangue** pour le Sénégal, apparaît chez Michel ADANSON dans son *Histoire Naturelle du Sénégal*, Paris, J.B. BAUCHE, 1757, p. 98, où on lit :

"On y voit des sardes, des vieilles, des argentines, des mulets ou cabots de deux espèces, des carangues et d'autres poissons peu connus"!

Dans le domaine de l'ichtyologie, les ouvrages de CUVIER et VALENCIENNES du début du XIXE font autorité, ce que l'on sait

peut-être moins c'est que pour le linguiste et plus spécialement l'étymologiste, l'oeuvre de ces deux savants et notamment de CUVIER constitue tant pour les dénominations vulgaires que scientifiques, une source d'informations exceptionnelles.

Or, dans leur *Histoire Naturelle des Poissons*, parue à Paris, chez F.G. Levrault, en 1853, au tome 9, chapitre XV, p. 4, les auteurs font cette remarque apparemment pertinente, nous citons :

"Plus d'un siècle avant lui [il s'agit de Commerson] les colons français des Antilles appelaient carangue les espèces de ce genre qu'ils prennent sur les côtes, on peut s'en assurer par le témoignage de Du Tertre, de Rochefort, de Plumier et de Labat" et d'ajouter : "comme il n'y a nulle apparence que les premiers et ignorants habitants de nos îles aient eu l'idée de fabriquer un nom grec pour un poisson d'Amérique, il y a tout lieu de croire qu'ils ont simplement corrompu en carangue le nom d'acarauna, usité au Brésil et parmi les colons espagnols et portugais pour plusieurs chétodons et autres poissons très comprimés".

Si CUVIER et VALENCIENNES évoquent la fabrication d'un nom grec pour un poisson d'Amérique, c'est parce qu'ils font vraisemblablement allusion à l'étymologie du nom générique de **caranx**, qui a été donné par Philibert COMMERSON, à partir du grec **kara**. LACÉPÈDE signale en effet, à la page 61 du tome III, de son *Histoire naturelle des Poissons*, Paris, Plassan, an X (1801) que, nous citons "*caranx vient du grec kara lequel signifie tête, ce voyageur les a nommés ainsi à cause de l'espèce de proéminence que présente leur tête, de la force de cette partie, de l'éclat dont elle brille...*". En revanche, COMMERSON ne dit rien du passage de **kara** à **karanx**.

Et, c'est précisément dans ses *Mémoires (pour servir à l'histoire du voyage autour du monde par les vaisseaux du Roi, la Boudeuse et l'Etoile, pendant les années 1766)* que COMMERSON a décrit le genre **caranx** qui sera repris par LACÉPÈDE.

Mais revenons à notre recherche concernant la dénomination vulgaire **carangue**.

Sur la piste indiquée par CUVIER et VALENCIENNES, nous avons orienté nos investigations chez les voyageurs des Antilles.

On sait que le Père Ch. PLUMIER (1646-1704) avait effectué trois voyages en Martinique, le premier en 1688-1689, puis en 1693 et enfin en 1697.

Nous ne retirerons chez lui aucun élément intéressant pour notre recherche.

Par contre, nous découvrons pour les Antilles, la datation la plus reculée de *carangue* chez le R.P. Jean-Baptiste DU TERTRE, dans son *Histoire Générale des Isles des Christophe, de la Guadeloupe, de la Martinique*, Paris, Langlois, 1654. Le voyageur écrit à la page 293 de la partie IV de l'ouvrage :

"J'aurais encore en ce traité à faire la description de plusieurs autres poissons, comme de la Bonite, des Carangues, des Sardes [.] des perroquets marins et de tous les poissons de roche qui sont en très grand nombre".

Par la suite, DU TERTRE mentionnera la *carangue* dans les récits suivants : 1658, *Histoire Naturelle et Morale des Isles Antilles de l'Amérique, avec un vocabulaire caraïbe*, Rotterdam, Arnould Leers, à la p. 172 du chapitre XVI où on peut lire : *"Les côtes de ces isles ont aussi des carangues, des mulets [.]"* 1665, année de la 2ème édition de l'ouvrage cité, à la p. 188, du chapitre XVI, on découvre le même texte.

1667, dans *Histoire générale des Antilles*, Paris, Thomas JOLLY, p. 205, du tome 2, chapitre 1, DU TERTRE écrit : *"La carangue est un poisson blanc, plat et qui a pourtant les yeux aux deux costez de la teste [.]. Il y en a une telle quantité dans les mers des isles qu'on voit tous les matins à certaines sauter en l'air et j'ay mangé des potages frais avec la tête d'une Carangue qui valaient un consommé de viandes !"* LACÉPÈDE, pour sa part, dans son *Histoire naturelle des poissons*, Paris, Plassan, an X (1801), à la p. 61 du tome 3 écrit : *"Le caranx carangue. Nous avons conservé à ce caranx le nom spécifique de carangue qu'il a porté à la Martinique suivant Plumier"*.

Par ailleurs, dans *Systema Ichthyologiae* de M.E. BLOCH et J.O. GOTTLÖB SCHNEIDER, paru chez Berolini, en 1801, l'espèce *Scomber carangus* est décrite p. 28, avec les indications suivantes : *"BL. t. 340 carangue Plumier Ms"* et est suivie de la mention *"habitat ad Antillas"*. Ce qui signifie que l'espèce *Scombre carangus*, a été décrite et illustrée planche 340 par BLOCH d'après un manuscrit du Père PLUMIER. Or, c'est cette espèce qui sera ultérieurement désignée comme l'espèce-type, c'est-à-dire l'espèce qui sert de référence pour définir les caractéristiques du genre *Caranx*.

Il ressort par conséquent de ces investigations que la carangue semble bien localisée aux Antilles et que la datation antérieure à celle d'ADANSON pour le Sénégal, semble confirmer un étymon issu d'un nom en usage dans cet archipel ou les pays voisins, qui sont habituellement fréquentés par les Portugais, et les Espagnols.

Toutefois, on rencontre un obstacle de taille, aucun mot dans le vocabulaire caraïbe, portugais ou espagnol n'est proche phonétiquement de carangue (on relève carapau, xarelete, cojuan, aracauna et corrovado pour le portugais, guara-tereba au Brésil, caballa en espagnol).

D'autres découvertes vont nous amener à infléchir notre direction de recherche. Nous parvenons d'abord à découvrir, pour l'Afrique, une attestation de carangue bien antérieure à celle d'ADANSON puisqu'elle remonte à 1678-1679. Nous la devons à Jean BARBOT dans son *Journal d'un voyage en Guinée*, publié par G. Debien, M. Delafosse et Guy Thilmans dans le Bulletin IFAN, t. 40, série B, n° 2, 1978, p. 266.

Le voyageur qui est un marchand négrier croise près des côtes de "Sierre Lionne" et agrmente son récit de dessins, assez ressemblants des poissons qu'il a rencontrés et qui sont pêchés.

L'un d'eux a pu être identifié par l'ichtyologue H. ALONCLE comme le Caranx senegallus. Il s'agit de l'espèce propre au Sénégal. Sous son dessin BARBOT a écrit cette légende : "*Carangue à gros yeux*".

D'autre part, l'étude au Muséum, du carton ADANSON nous fait découvrir entre autres, le manuscrit 2311 qui est le catalogue des pièces remises au Cabinet du Roi en 1765. A la page 46 nous relevons cette notation : "*Famille Makro Oarangal seneg 87B jone doré longueur 14 pouces appelé par les Français carangue par corruption du nom nègre oarangal.*»

Nous cherchons alors confirmation de ce qu'avance ADANSON. Nous découvrons dans le fascicule de J. ARNOUX du Centre d'études des Pêches de Guet N°dar 1956, intitulé, *Les poissons de mer de Saint-Louis, répertoire synonymique*, publication non paginée, que oarangal désigne en wolof une espèce proche de la carangue, la liche amie.

Nous examinons l'hypothèse de oarangal, étymon wolof de carangue. Une remarque au plan phonétique, la séquence V + V n'est pas canonique en wolof, ni dans les langues voisines, il faut donc envisager la notation warangal.

En raison de son statut phonétique hybride de bilabiale et de vélaire [w] peut évoluer en [v] la constrictive correspondante ou en [b] l'occlusive correspondante, ces deux évolutions possibles sont incompatibles avec "carangue". [w] peut également passer à l'occlusive vélaire correspondante [g] et se renforcer ultérieurement en [k] sans qu'on puisse expliquer ce renforcement ou cet assourdissement dans un environnement de consonnes et voyelles sonores.

L'hypothèse pour l'initiale de syllabe de deux transformations phonétiques est donc difficilement admissible, d'autant que le délai requis pour ces évolutions apparaît court.

En effet, jusqu'en 1643, c'est le mot **capitaine** qui semble être utilisé au Sénégal pour désigner un poisson de la famille des Carangidés.

Alexis de St LÔ, dans sa *Relation de Voyage au Cap vert* de 1637 déclare à la p. 12 :

"Nous prenons quantité de sardes et de capitaines" et il ajoute : "l'on appelle ces derniers capitaines à cause qu'ils ont comme une forme de casque sur la tête".

Cette description approximative permet de ranger ce poisson effectivement dans la famille des Carangidés.

En 1643, Claude JANNEQUIN dans son *Voyage de Lybie, au royaume de Senega*, p. 43, remarque :

"Lorsqu'ils aperçoivent le thon, le capitaine, le surmulet ou quelque gros poisson semblable, ils lui lancent la sagaïe avec une adresse merveilleuse".

Bien que JANNEQUIN ne fournisse aucune autre indication, il y a tout lieu de croire qu'il s'agit du même **capitaine** que celui qui est cité par ST LÔ.

Dès lors, l'hypothèse d'un étymon africain pour **carangue** perd de sa consistance, à la fois au plan de la datation, qui est antérieure aux Antilles et de l'adaptation phonétique du mot en français qui apparaît assez peu plausible.

Il faut par conséquent, orienter les recherches dans une autre direction. Deux indices vont nous y aider. Dans la liste des poissons qui sont cités par ADANSON, en 1757, on relève le mot **vieille**, dénomination d'un poisson comestible, à propos duquel le Grand Robert au t. 9, p. 904, à l'article **Labre**, fait cette remarque *"Ce nom est employé*

surtout sur la côte méditerranéenne. Sur les côtes Atlantique et de la Manche, on dit plutôt vieille".

Par ailleurs, nous apprenons par le *Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse*, t. II, p. 1774, que la carangue est parfois présente sur nos côtes.

Nous envisageons alors une dénomination régionale provenant des côtes nord ouest de la France. Dans l'ouvrage d'Ernest DESEILLE, *Glossaire du patois des matelots boulonnais* de 1905, Laffite reprint, 1978, nous découvrons la présence du mot **caringue** p. 67 pour lequel l'auteur ne donne que cette définition : poisson.

Nous cherchons aussitôt une confirmation dans le *F.E.W.* ; à la p. 375 du vol. II nous lisons : "*Karinga (germ.) Art Fisch. Afr. carramke "sorte de poisson" [.] 13 jh., boul. caringue "trachurus" norm. carangue. suivi de "nfr. "esp. de poisson des Antilles" (seit Corn 1694.)*"

En clair, il s'agit d'un terme qui, à l'origine, a été emprunté à l'allemand.

Walther von WARTBURG écrit encore : le suffixe et sa forme en français dialectal, attestent de son origine germanique.

Vraisemblablement, ce sont les pêcheurs boulonnais ou normands qui ont diffusé ce mot aux Antilles et des Antilles, il a été introduit en Afrique.

Ajoutons marginalement que les pêcheurs boulonnais continuent actuellement d'utiliser le terme **caringue** pour désigner le chincharde. Or, J. CADENAT, dans *Poissons de mer du Sénégal. Initiations africaines*, Dakar 1950, écrit à la p. 171 à l'article caranx : "*Plusieurs espèces de ce genre sont très communes : c. ronchus [.] rappelle un peu les chinchards de France*".

Un autre cas, moins complexe cependant, concerne l'étymologie de **sangara** qui signifie "*eau de vie, alcool*", au Sénégal. On a retenu dans l'IFA que l'étymon est wolof.

Certes, à la p. XXXI, de l'introduction de l'Inventaire, il est signalé que la langue d'origine la plus proche est notée, lorsque celle-ci est connue avec suffisamment de certitude. Mais les certitudes ne sont parfois qu'apparentes.

Dans la préface du *Lexique du français au Sénégal* de J. BLONDÉ, P. DUMONT, D. GONTIER, paru en 1979 aux NEA/EDICEF, et qui a pour auteur le Président SENGHOR, d'ethnie sérère, comme on sait, on peut lire : "*Quant à sangara il vient en droite ligne du sérère et signifie : Jean*

est venu "San a gara". Ce devait être ce Jean un commerçant qui ravitaillait régulièrement un village comme Joal d'alcools de toutes sortes et le plus souvent de mauvaise qualité".

Ce terme serait donc une lexicalisation de l'énoncé sérère cité. Le personnage Jean dont il est question, étant considéré comme le parangon des trafiquants d'eau de vie. Cette explication ingénieuse représente le type même de la fausse étymologie populaire, car d'autres faits, d'ordre diachronique, doivent être pris en considération.

Nous avons décelé la 1^{ère} attestation de ce lexème en 1714, soit relativement tardivement, chez le R.P. Godefroy LOYER, dans sa *Relation du voyage du Royaume d'Issyny*, publiée par Paul Roussier sous le titre : *l'Etablissement d'Issigny*, Paris, Larose, 1935. Voici la citation de la p. 137 :

"Le roi Damel a établi depuis peu d'années en son pays un impost sur les blancs d'une bouteille d'eau de vie qu'ils appellent en leur langue sangara".

Les faits semblent clairs, le mot est perçu comme étant d'origine africaine. Le Damel était au Sénégal l'ancien roi du Cayor, c'est-à-dire un roi wolof, par conséquent, on peut imaginer, au départ, que le mot soit wolof.

On émet toutefois deux réserves, les finales de trissyllabe en [a] sont rares dans cette langue, sauf dans le cas des emprunts. Et par ailleurs, devant un produit alcoolisé, venant de l'extérieur, on attendrait plutôt un emprunt dénotatif.

Deux attestations découvertes chez John BARBOT (alias Jean BARBOT) nous apprennent que ce sangara est un alcool français et qui est échangé contre du vin de palme.

Dans sa *Description of North and South Guinea and Ethiopia inferior*, de 1732, publiée à Londres, l'auteur signale p. 23, en précisant la localisation de Rufisco (toponyme d'origine portugaise) : *"The country abounds in cattle and fowl of several sorts especially pintado hens and palm wine which the Black sell at easy rate in exchange for sangara, that is french brandy by them called"*.

Or, rien dans le vocabulaire français, à notre connaissance, ne permet de découvrir le nom d'un alcool français proche phonétiquement de sangara, mais l'hypothèse d'un emprunt se renforce, puisqu'il

s'agit d'un produit que ne possèdent pas les habitants de Rufisque, qui, notons-le, parlent wolof et non sérère.

A la p. 417 de ce même ouvrage, John BARBOT produit une liste d'une centaine de mots et de phrases familières dit-il, traduits de l'anglais en 6 langues : Geloff (c'est-à-dire wolof) or Zanguay [il s'agit du sonraï], Foulles et puis suivent 3 noms de pays Gold Coast, Fida, Ardra.

En regard de **Brandy** sous les 2 colonnes Geloff (or Zanguay) et Foulles, on lit le même mot **sangara**, tandis que sous la colonne Gold Coast seul **brandwyn** apparaît, et que 3 astérisques marquent l'absence de mot pour les autres pays.

Or le fait que le même mot **sangara**, qui désigne cet alcool étranger, apparaisse dans deux langues aussi différentes dans leurs structures phonético-phonologique, morphologique, syntaxique que le wolof et le poular conforte l'hypothèse d'un emprunt. Au contraire du wolof, le poular est une langue à classes nominales dont la marque suffixée est du type CVC ou CV, mais [-ra] ne figure pas parmi ces marques de classe. Le peul a pu faire un emprunt soit au wolof soit encore au mandingue, grande langue voisine du Sénégal, parlée en Gambie notamment où les Anglais exerçaient une grande activité. Du reste, le mot **sangara** semblerait conforme à la structure canon de cette langue mandingue. Mais cette hypothèse sera détruite avec l'exploitation d'un vocabulaire d'ADANSON.

En effet, dans les *Documents inédits d'Adanson sur la langue wolof* publiés par Ch. BECKER, V. MARTIN et Ch. MBODJ, en 1979, à Kaolack, on découvre, à côté de la 1ère grammaire wolof, un vocabulaire de 1500 mots environ et à la p. 35 de cette publication, on peut lire :

"eau de vie : sangara, toubab dolo mand." Mand. est l'abréviation de mandingue et cette citation mandingue nous précise que **sangara** n'est pas emprunté à cette langue, en effet **dolo** signifie alcool, bière et **toubab** : Blanc, c'est-à-dire : *"alcool des Blancs"*.

Par ailleurs, en exploitant la morphologie du wolof, on retient, comme on l'avait pressenti, que la syllabe [ra] ne correspond à aucun des affixes nominaux ou adjectivaux de cette langue.

Dès lors, l'emprunt ne peut provenir que d'une langue européenne à l'exclusion du français et de l'anglais. Les premiers marchands négriers venus trafiquer sur les côtes de l'Afrique occidentale,

étaient comme chacun sait, des Portugais. Ils exerceront leur prépondérance jusqu'au XVII^e siècle. Mais on ne voit pas de mot portugais qui pourrait servir d'étymon à **sangara**. A la suite des Portugais, les Français, les Anglais et les Hollandais se sont précipités. Au contraire des Anglais, les Hollandais ne laisseront guère de traces linguistiques au Sénégal si ce n'est le toponyme Gorée. Par ailleurs, il faut tenir compte des interlopes et parmi ceux-ci, toutes les grandes nations européennes étaient représentées. Du reste, ces interlopes allaient très vite battre en brèche le monopole de la traite négrière. On sait enfin que dans la Sénégambe du XVIII^e siècle, en dehors du rixdale hollandais, on utilisait une monnaie espagnole la pataque. Et le seul mot espagnol proche phonétiquement et sémantiquement de **sangara** ne pouvait être que **sangria**.

Ce qui va encore renforcer cette interprétation, c'est que l'on va recueillir chez le R.P. J.B. LABAT, dans sa *Nouvelle Relation de l'Afrique occidentale*, Paris, Giffart, de 1728, t. 4, p. 311, le mot **sang-gris** et à propos duquel on apprend des détails intéressants.

La scène se déroule chez un général anglais de Gambie "*On servoit des vins de toutes sortes en abondance et la ponche, le sang-gris, et l'eau de vie brûlée n'y furent pas épargnées*" !

Et deux ans auparavant, dans son *Voyage aux Isles de l'Amérique*, paru à La Haye, chez P. Husson et J. Van Duren, le Père LABAT au t. 1, p. 135, nous fait cette relation :

"Ils [il s'agit des Espagnols] ont inventé deux ou trois sortes de liqueurs dont l'usage et l'abus sont passés chez nos François [.]" et le Père Labat nous apporte les précisions qui suivent :

"La première s'appelle sang-gris, elle est composée de vin de Madère que l'on met dans une jatte de cristal ou de fayence avec du sucre, du jus de citron un peu de cannelle et de gérofle en poudre, beaucoup de muscade et une croute de pain rotie [p. 136] et même un peu brûlée. Lorsqu'on juge que la liqueur a pris le goût des choses qu'on y a mises on la passe par un linge fin. Rien n'est plus agréable, le goût de citron la fait paraître rafraîchissante et ceux qui l'ont inventée le prétendent aussi ; mais il est aisé de voir par ce qui entre dans sa composition qu'elle est très chaude et qu'elle donne aisément à la tête".

Indiscutablement, le **sang-gris** correspond à la **sangria** que nous connaissons. Le mot est l'adaptation française de l'époque (il figure

d'ailleurs dans le Littré et le Grand Robert). Ce que l'on retiendra, c'est que l'usage du **sang-gris** en Afrique a pu être démontré, que ce breuvage est d'origine espagnole et même castillane. Le mot acclimaté phonétiquement s'est sans doute installé relativement tôt en wolof, c'est ce qui expliquerait qu'il ait été perçu comme wolof.

Et du pseudo-emprunt au wolof ou au sérère, nous allons passer à l'emprunt véritable sous la forme du calque et d'une réminiscence.

4. PROBLÈMES D'IDENTIFICATION ET D'ANALYSE DE CALQUES ET DE RÉMINISCENCE

La détermination de l'origine de la particularité peut soulever parfois, avec les calques, des difficultés de nature différente, nous choisirons trois illustrations.

- L'origine de **parenté à plaisanterie**, relevé dans sept pays africains ne semble pas a priori poser problème. Les attestations que l'on recueille émanent essentiellement des ethnologues ou sociologues africanistes et l'on imagine légitimement qu'ils ont forgé ce composé. La recherche de la 1ère datation nous a mis en présence d'une autre réalité. Dans l'Annuaire 1927-1928 de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, imprimé à Melun en 1928, Marcel MAUSS a publié le texte d'une communication faite en 1926, à l'Institut Français d'Anthropologie, intitulé **Parentés à plaisanteries**. Aux pages 6-7, il dévoile, nous citons :

"Or il semble qu'il existe un type de faits moraux, religieux et économiques groupant des institutions assez nombreuses dans l'humanité, au moins à un certain degré d'évolution (1) qui correspondent à cette description. M. Lowie et, après lui, M. Radin ont proposé de lui donner le nom de "joking relationship", parentés à plaisanteries, nom bien choisi" et plus loin, à la page 8, Marcel MAUSS précise : *"C'est chez les Indiens Crow que M. Lowie a eu le mérite d'identifier, de nommer, de préciser pour la première fois les parentés à plaisanteries"*.

Parenté à plaisanterie est donc un calque issu de l'anglais d'Amérique. Ajoutons que Robert LOWIE utilisa l'expression **joking relationship** dans *Crow social life (Anthropological Papers of the American Museum of Natural History)*, New York, T. XIX (1912) et RADIN

in 37 th Annual Report Bureau of American Ethnology 1915/1916 dans *The Winnebago Tribe*.

Dans l'IFA, la locution verbale **coucher sa peine** qui signifie au Sénégal, expier, purger sa peine, ne bénéficie d'aucune explication ou d'aucun commentaire quant à son origine. Nous avons songé à un calque issu de la principale langue parlée et comprise au Sénégal : le wolof.

Nous avons pu déterminer que l'expression **coucher sa peine** peut être rapprochée du wolof : **tëdd na ñaari aat** qui signifie : "*Il a été couché deux ans*", ce qui peut également vouloir dire : *il a été détenu deux ans*. On constate par conséquent, que l'expression courante **coucher sa peine** n'est pas un calque littéral d'une expression wolof où **tëdd** aurait pour objet l'équivalent du mot peine. Il s'agit donc en fait d'une création en français par réminiscence du wolof.

Un autre exemple de calque, enregistré comme tel cette fois dans l'IFA, apparaît avec l'expression **lever les bras**. Cette locution est utilisée dans le français du Sénégal, pour dire qu'on se lave les mains de cette affaire, que l'on cesse de s'occuper d'une affaire ou de quelque chose. Voici un exemple :

"Si on me dit que mon travail ne va pas, je lève les bras".

Nos investigations dans la langue wolof nous permettent d'avancer que cette expression est à rapprocher de : **teggi naa ci loxoom** ce qui veut dire : "*il n'y touche plus, il a enlevé les mains*". **Teggi** est l'inversif de **teg** "mettre, poser" et **ci** est le locatif proche qu'on peut traduire par le pronom adverbial "y" également partitif. On constate en réalité, qu'il ne semble pas y avoir l'idée de "lever" mais plutôt d'enlever, la confusion entre ces 2 verbes étant compréhensible.

Donc, **teggi naa ci loxoom** apparaît en quelque sorte comme l'antonyme de **teg naa ci sama loxo** : "*j'y mets la main, c'est-à-dire, j'en fais mon affaire*".

Ces deux exemples illustrent assez bien, selon nous, la complexité qui peut se cacher derrière un calque ou une réminiscence. Il serait judicieux qu'IFA 2 rendît compte de ces mécanismes linguistiques.

La complexité peut évidemment être source d'erreurs, c'est ce que nous évoquerons avec le chapitre qui va suivre.

5. SURVIVANCES LEXICALES ET LIMITES DE LA PERSPECTIVE SYNCHRONIQUE

Le fait de n'envisager que la seule perspective synchronique dans l'analyse des particularités du français en Afrique noire et singulièrement au Sénégal, peut entraîner à des erreurs d'interprétation.

Ainsi, dans son ouvrage, *Le français langue africaine* publié à l'Harmattan en 1990, notre excellent collègue Pierre DUMONT, pose le problème suivant : *Le français d'Afrique est-il une interlangue ?* Et à la p. 122 il affirme : "[.] on sait qu'un certain nombre d'africanismes relevés comme tels dans l'inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire sont d'origine interférentielle. Il s'agit donc bien là d'une nouvelle zone floue où l'on peut, sans risque d'erreur, assimiler le français d'Afrique à une interlangue qui se serait fossilisée dans certains de ses usages comme dans les exemples suivants : *piluler* issu de *pulluler* (cas de sur-différenciation phonologique) en ce moment (cas de sous-différenciation phonologique)." C'est le second exemple qui va retenir notre attention. Ainsi donc, la locution **en ce moment** serait due à un phénomène d'interférences, et l'auteur de préciser p. 122, nous le citons : "*certaines d'entre elles [il s'agit des interférences] sont caractéristiques du début de l'apprentissage voyelles orales/voyelles nasales*".

Il faut ajouter que l'IFA et d'autres auteurs de lexiques "*régionaux*" ont signalé à propos de **en ce moment** que l'origine de cette particularité était imputable à la confusion phonétique entre [a] et [ã].

Cette interprétation est critiquable. En effet, nous avons recueilli plusieurs emplois de cette locution dans les récits de voyageurs français en Afrique.

Ainsi, les deux plus anciennes attestations que nous ayons enregistrées émanent du journaliste parisien Amédée Tardieu, qui, dans le *Feuilleton de la Presse* du 14/08/1845, a publié un article intitulé *Voyage sur la côte de la Sénégambie*, dont nous extrayons ces lignes de la 1ère page :

"Pendant que notre cher capitaine et lui causaient affaire, j'allai visiter un baracon dans lequel se trouvaient des noirs captifs ; ils prenaient en ce moment leur repas hors du baracon et bavardaient à qui mieux mieux".

En p. 2, le journaliste sensible à la beauté d'une favorite royale, s'exprime en ces termes : *"Il eût été difficile de trouver des formes féminines plus admirablement belles que celles de la jeune Makoua, favorite d'Amatifou, elle s'aperçut de notre enthousiasme et en profita pour nous adresser plusieurs demandes. C'est en ce moment que je touchai la belle Makoua et que je vis la foule rassemblée devant le petit blockaus"*.

Dans les *Archives du Gouvernement Général* référencées GG, AOF IB 49, nous lisons une traduction du vizir du sultan de Dakar au Ministre, traduction transmise le 5 juillet 1848 à Saint-Louis, l'auteur de la traduction de l'arabe en français est anonyme mais sans doute français.

"Ils allumèrent du charbon [sur le bateau Achéron] et il s'éleva une grande fumée ; ensuite ils firent avancer le navire. En ce moment, les vagues de la mer étaient soulevées, le vent soufflait avec violence et il faisait froid".

Chez Etienne-Félix BERLIOUX, auteur de l'ouvrage : *André Brue ou l'origine de la colonie française du Sénégal*, paru à Paris, Librairie de Guillaumin et Cie en 1874, nous extrayons ces lignes de la p. 48.

"L'influence de ce chef était d'autant plus grande en ce moment que son frère était alquier chez le damel ou roi de Cayor".

Nous recueillons encore une citation à la p. 196 de *Les Peuplades de la Sénégambie*, par Louis-Jean-Baptiste Bérenger FÉRAUD, ouvrage publié à Paris, chez Ernest Leroux en 1879.

"Il était parti pauvre [il s'agit d'un "Saracolais"] de Guemoukara, cinq ans avant [...] il était allé à la Sierra Léone, passant par Timbo [...] avait cultivé les arachides, jusqu'à ce qu'il ait gagné une petite fortune ; il revenait en ce moment ayant acheté une femme qui lui avait donné un enfant et possédait cinq captifs avec lesquels il faisait à pied un voyage de plus de 800 kilomètres".

Nous produisons enfin une attestation plus récente en 1902, tirée de l'ouvrage : *D'Alger au Congo par le Tchad*, F. FOUREAU, Paris, Masson et Cie. L'auteur écrit à la p. 399 : *"Le demi-tour est donc aussitôt ordonné pendant que l'on fait garder à vue le guide par deux ou trois tirailleurs. Il est en ce moment près de dix heures du soir, nous marchons ainsi à peu près sur notre trace, jusqu'un peu avant minuit, moment où nous nous arrêtons tout près d'Irhaiéné"*.

A la lumière de ces témoignages, une remarque s'impose : la locution **en ce moment** n'est pas d'origine interférentielle, puisqu'elle

est utilisée par des Français de France ; on ne saurait prétendre sérieusement qu'elle ait pu être empruntée au français local de l'époque. Dès lors, l'hypothèse d'une survivance de la langue du XIXe et du début du XXe prend corps.

Cette hypothèse devient certitude avec le témoignage du *T.L.F.*, qui, à la p. 981 du t. 11 au paragraphe h, enregistre avec la mention "vieux" **En ce moment (- là)**, et affecte cette signification à la locution : "*Alors, dans l'espace de temps considéré*".

Deux illustrations éclairent le sens indiqué :

La 1ère est de BALZAC, tirée de *Gobseck* (1830), p. 401 ; nous citons : "*De 1818 à 1819, mon patron [...] fut obligé de vendre sa charge. Quoique en ce moment les Études [d'avoué] n'eussent pas acquis la valeur exorbitante à laquelle elles sont montées aujourd'hui, mon patron donnait la sienne, en n'en demandant que cent cinquante mille francs*".

La seconde empruntée à George SAND, au tome 2 de *Histoire de ma vie*, 1855, apparaît moins probante pour notre démonstration, puisqu'elle recense la locution **en ce moment-là**. Elle ne sera donc pas retenue.

Cela étant, on conclura au statut de survivance d'un usage antérieur de la langue pour **en ce moment** et en aucun cas à une confusion phonétique entre [a] et [ã].

Dans sa tentative d'étayer sa conception d'interlangue pour le français d'Afrique, notre collègue choisit l'exemple du verbe **gâter**, qui est intéressant par sa polysémie. Nous citons cet extrait de la page 124 de son livre.

"Un autre exemple très répandu de ce type de simplification sémantique est fourni par l'emploi du verbe gâter (relevé dans la totalité des pays africains francophones) qui se substitue à tous les verbes contenant le sème destruction. Ex. : on ne peut pas l'appeler ici, le téléphone est gâté".

Or, force est de constater que le sème destruction qui est évoqué et qui dans l'IFA est accompagné des synonymes abîmer, détériorer, désorganiser, gâcher est identifiable également dans le verbe **gâter** tel qu'il est enregistré et illustré dans les dictionnaires de l'Académie de 1695 et de Furetière 1690.

Ainsi, lit-on chez ce dernier : "*gaster v. act. Ruiner, détruire. Les soldats ont gasté et ruiné tout le pays*", tandis que le *Dictionnaire de l'Académie* (1695) affecte à **gaster** le sens de "*endommager, mettre en*

mauvais estat". Et si l'on se réfère au *T.L.F.*, on se rend compte à la p. 116 du tome 9, qu'au sens I de Gâter qqch, les auteurs relèvent en A. "*Vieilli. Mettre en mauvais état, endommager gravement. Synon. : dévaster, ravager, détruire*". Furetière indique que *gaster* signifie aussi "*travailler mal à quelque besogne, qu'il faut refaire*" et propose ces 2 exemples : "*On a gasté ce bastiment pour y vouloir faire quelque espargne*" et "*ce Tailleur m'a gasté mon habit, il l'a mal taillé*".

Dans le *Dictionnaire de l'Académie*, on lit que *Gaster* signifie aussi : "*Mettre une chose en si mauvais estat qu'il est difficile ou impossible de la remettre en l'estat qu'elle doit estre. Ce Tailleur a gasté mon habit. ce jardinier a gasté mon parterre*".

Or, si l'IFA accueille, entre autres, la locution *gâter un vêtement*, avec le sens de salir ou déchirer un vêtement, FURETIÈRE indique également que *gaster* signifie salir avec cet exemple : "*Vous avez tout gasté mon habit en renversant dessus cette salade*". Le *Dictionnaire de l'Académie* signale à son tour que ce verbe signifie encore salir, tacher. Du reste, c'est également cette acception que recense le *T.L.F.* en notant : "*2 - vieilli. Salir, tacher ; détériorer en salissant*".

Qui plus est, alors que l'IFA incorpore : "*gâter une affaire avec le sens de faire échouer une affaire*", le *Dictionnaire de l'Académie* (2ème édition 1695) signale qu'au figuré *gaster* signifie : "*Mettre en mauvais estat une chose qui estoit en bon estat, ou en chemin d'y estre. Il a gasté ses affaires par sa mauvaise conduite*".

Ce faisceau de similitudes ne saurait être interprété comme un phénomène de coïncidences. Incontestablement le verbe *gâter* en Afrique noire, peut être considéré, pour partie, c'est-à-dire pour certains de ses sèmes, comme une survivance. Nous nous proposons de produire quelques illustrations de ce verbe, relevées en Afrique, dans une perspective diachronique qui remonte le cours du temps.

Voici d'abord trois exemples restituant l'emploi de *gâter* par des locuteurs africains :

"*L'argent des Toubabs a gâté notre terre*". André DEMAISON, *Dia-to*, Paris, Albin Michel, 1923, p. 68.

"*Ce touati me dit que ce pays est gâté (sic) à cause du manque absolu de gouvernement*". F. FOUREAU, *D'Alger au Congo par le Tchad*, Paris, Masson, 1902, p. 277.

"*Le traitant ordinaire n'a qu'un but : traiter c'est à dire emplir son navire [.] Peu lui importe le gain ou la perte [.] On comprend les*

conséquences de cette manière de faire le commerce : les prix sont gâtés comme parlent les traitants de sang froid." Anne RAFFENEL, *Nouveau Voyage dans le pays des Nègres*, Paris, Chaix, 1856, tome 1er, p. 18.

"La première [saison] est celle où il ne pleut jamais et où les eaux du Niger sont gâtées par celle de la mer". Michel ADANSON, *Histoire naturelle du Sénégal*, Paris, Bauche, 1757, p. 50.

"L'on commençoit desia a s'appercevoir depuis qu'il n'y avait plus de Roys qui nous estoient bien plus avantageux que des Marabouts, et encore Mores qui s'en alloient gaster tout le pays et nous gourmander." Louis MOREAU DE CHAMBONNEAU, *De l'origine des Nègres, coste d'Afrique, leur Pays, Relligion, Coutumes et Moeurs* [..], 1673-1677, in Carson I.A. Ritchie, *Bulletin IFAN*, tome 30, série B, n° 1, 1968, p. 342. Et l'interprétation de **charbon** illustre encore, selon nous, les "méfaits" de la stricte perspective synchronique. Dans son article paru dans la revue *Etudes de linguistique appliquée*, Didier Erudition, n° 65, janvier-mars 1987, et qu'il intitule *Politique linguistique en Afrique : où va le Sénégal ?*, notre collègue, Pierre DUMONT, écrit notamment à la p. 95 : "Si par exemple le mot **charbon** semble mériter d'être retenu parmi les africanismes sénégalais, il faudrait l'entrer dans le dictionnaire des africanismes avec son sens régional, à savoir "charbon de bois" et préciser qu'il s'agit là d'une restriction de sens par rapport au français central."

Or, on constate d'abord que le mot connaît, outre le Sénégal, une large diffusion puisqu'il est attesté au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Niger, au Rwanda, au Tchad, au Zaïre et l'influence d'une langue locale semble donc exclue.

Nos dépouillements nous ont permis de ne recueillir qu'une attestation probante relativement ancienne, 1894 ; elle a été glanée chez A. RANÇON dans un livre qui a pour titre : *Dans la Haute Gambie, Voyage d'exploration scientifique*, Paris, J. Lamarre 1891-1892, à la p. 328 :

"Le **charbon**, chez les Coniaguïs, [ethnie installée au Sénégal oriental] provient surtout des bambous."

De plus, le *T.L.F.* nous signale à la page 536 du tome 5 que **charbon de bois** se disait autrefois **charbon**. FURETIÈRE indique au t. 1 : "Il y a aussi un **charbon artificiel**, qu'on fait exprés dans les forêts de plusieurs moyennes branches d'arbres qu'on arrange en pyramide dans une grande fosse faite exprés où on ne laisse qu'une petite ouverture par

où on met le feu, et qu'on bouche quand le bois est assez consumé. Les forges ne se servent que de ce charbon. "

Le doute ne semble pas permis, le terme **charbon** est bien une survivance.

6. QUELQUES AUTRES SURVIVANCES

Enfin sans viser à l'exhaustivité, on inclura dans la liste des survivances, les termes **chambre**, **garce**, **gargote**, **parasol** mais avec réserve, **trop**, **visiter**.

Ces lexèmes ne peuvent être considérés au Sénégal comme des calques issus de langues africaines et du reste, certains, comme **chambre** ou **visiter** sont attestés dans plusieurs pays africains.

La **chambre** est au Sénégal une pièce d'habitation - C'est très exactement ce que recense le *T.L.F.*, p. 477 du t. 5 en précisant "*V. Pièce d'habitation. Synon. pièce, salle*" avec une illustration de "chambre" pour bibliothèque, puisée chez Anatole France, dans *L'Anneau d'améthyste*, 1899, p. 70.

Nous avons collecté pour le Sénégal les attestations pertinentes suivantes :

"La 1ère rangée [de baraques] [...] comprend quatre chambres [...] le logement du vieux marabout et de sa femme, celui de ses filles, celui de son enfant aîné et de deux grands talibés et enfin une quatrième chambre où il reçoit les étrangers". Bey Demba, *Cahiers W. Ponty*, ss. pag. 1941.

Les deux citations qui vont suivre sont plus intéressantes, car elles revêtent un caractère officiel, elles figurent en effet dans un avis de vente paru respectivement au *Journal Officiel du Sénégal* du 13 avril 1933, p. 319 et au *Journal officiel de l'Afrique occidentale française* du 22 février 1900, p. 83.

"Etude de M. Ettori avocat défenseur à Kaolack. Vente sur saisie immobilière, il sera procédé le mardi 2 mai à sept heures du matin à l'audience des criées du Tribunal de 1ère instance de Kaolack [...] au plus offrant et dernier enchérisseur [...] Un immeuble sis à Kaolack [...] sur lequel sont édifiées une boutique et vingt neuf chambres [...] Fait et rédigé par moi avocat - défenseur poursuivant, à Kaolack le 5 avril 1933, signé Ettori". Et voici la seconde citation :

"Tribunal de 1ère instance de Saint-Louis (Sénégal). Il sera procédé le samedi vingt quatre mars mil neuf cent à sept heures et demi du matin [...] à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur :

1° d'un terrain sis à N'Dar Toute, faubourg de Saint-Louis [...] sur lequel se trouvent construites des constructions en maçonnerie

1° Quatre chambres surélevées de un mètre cinquante centimètres au-dessus du sol et recouvertes en argamasse

2° Trois chambres recouvertes en tuiles

3° Une chambre recouverte en argamasse [...]. Au greffe de Saint-Louis dix sept février mil neuf cent. Le Greffier Jean Cardeau Commis greffier".

En ce qui concerne **garce**, on observe que ce terme a au Sénégal, par exemple, le même sens que celui qui figure dans le dictionnaire de FURETIÈRE 1690 et de l'Académie 1695, c'est-à-dire **prostituée**. Ce sens est encore relevé dans le *T.L.F.*, t. 9, p. 77 avec une connotation péjorative accompagnant la définition de "femme de mauvaise vie". "Synonyme, fille, prostituée, putain, pute".

L'attestation la plus ancienne figure dans le *Dictionnaire Français Wolof et Wolof Bambara*, suivi du *Dictionnaire Wolof Français* de Jean DARD, Paris, Imprimerie royale, 1825, p. 68, où nous lisons : "**Garce** : **Garbo** et dans le dictionnaire wolof français du même ouvrage à la p. 115 **Garbo** : catin, femme publique."

Gargote qui, dans le dictionnaire de FURETIÈRE, a le sens de "lieu où on prend des repas à juste prix ou à bon marché" et dans celui de l'Académie "lieu où l'on donne à manger à petit prix" nous paraît quasiment identique à celui qu'on relève au Sénégal c'est-à-dire de "petit restaurant bon marché" et surtout le mot, n'est pas affecté d'une connotation péjorative.

Dans l'état actuel de nos recherches nous n'avons recueilli qu'une attestation de 1956, parue au *Journal Officiel du Sénégal* cependant, du 23 février, p. 18, n° 862 APA - 1. "*Par arrêté du Gouverneur p.i du Sénégal en date du 9/2/1956, Mme Durand, veuve Horth est autorisée à exploiter une gargote avec vente de boissons hygiéniques à l'occasion des repas, dans son immeuble sis rue de Paris à Thiès*".

Comme dans le créole de la Réunion, le **parasol** désigne au Sénégal un **parapluie**. Et nous considérons en effet, qu'on peut envisager l'hypothèse d'une survivance sur la base des faits suivants :

Tout d'abord, le mot **parapluie** ne s'est installé en France que postérieurement à **parasol**. Déjà le dictionnaire de RICHELET notait en 1680, à l'entrée **parapluie**, p. 120.

"Quelques Dames commencent à dire ce mot, mais il n'est pas établi et tout au plus on ne le peut dire qu'en riant, et c'est ce qu'on apele un parasol".

Et c'est la même observation qui est faite par FURETIÈRE, lequel 10 ans après RICHELET, n'entre pas le mot **parapluie** dans sa nomenclature, mais note à **parasol** :

"Ils servent aussi [les parasols] pour se déffendre de la pluye, et quelques-uns les appellent parapluie".

Ainsi que le remarque R. CHAUDENSON, dans son *Lexique du créole de la Réunion*, t. II, p. 828 certains dialectes ont conservé ce mot : *"Aunis. Musée. Parasol : parapluie"*.

L'Aunis est cette ancienne province dont la capitale était la Rochelle, port célèbre pour ses activités négrières.

Et le *T.L.F.* à la p. 954 du t. 12 signale encore à l'entrée **Parasol** : *"V. Abri portatif d'étoffe ou de toile, de même forme qu'un parapluie, utilisé pour se protéger généralement du soleil (parfois de la pluie)"*.

Toutefois, n'ayant pu déceler, jusqu'à présent, d'attestations pertinentes, nous émettrons une réserve. L'hypothèse d'une survivance reste cependant très forte.

Ajoutons qu'actuellement, en wolof, **parasol** signifie **parapluie**.

Grâce à la lecture des dictionnaires de FURETIÈRE (1690), de l'Académie (1695), jointe encore à celle des dictionnaires de J. DUBOIS, R. LAGANE (*Dictionnaire de la langue française classique*, Paris, Belin, 1960) et de G. CAYROU (*Lexique de la langue du XVIIIème siècle*, Paris, Didier, 1948) nous avons bien la confirmation que l'adverbe **"trop"** qui a le sens de "très, beaucoup", n'impliquant ni excès ni exagération est une survivance. Une survivance qui du reste s'étend à la quasi totalité des pays d'Afrique noire.

Nous avons recueilli cet exemple intéressant chez Alfred MARCHE, dans son ouvrage intitulé : *Trois Voyages dans l'Afrique Occidentale*, édité à Paris, chez Hachette, 1882 (1871-1878) à la p. 19.

"A neuf heures tout le monde va avec les Marabouts faire salam sur le sable en suivant le roi qui marche en tête". Et l'un des porteurs de déclarer à Marche : *"Moi ce soir beaucoup manger cabri"*

gras comme ça avec bon coucous, vois-tu c'est trop bon". Et l'auteur de gloser : "Trop" est le superlatif pour un noir".

On peut également signaler qu'en wolof très se traduit par l'emprunt au français de l'adverbe **trop** réalisé [t ɔ r ɔ p].

Au Sénégal et dans la quasi totalité des pays francophones d'Afrique, **visiter** est transitif, il signifie "rendre visite à quelqu'un".

L'attestation la plus ancienne que nous ayons relevée, date de 1675. Louis MOREAU DE CHAMBONNEAU dans son *Traité de l'origine des Nègres du Sénégal*, déjà cité, observe p. 325 que : "*Ces plaisirs augmentent s'ils savent qu'il y a quelques unes de nos barques dans leurs rivières car ils viennent visiter le Commis, ou Luy envoie parler Bonjour. On sait assez ce que cela veut dire, c'est qu'il faut donner la bouteille d'eau de vie ce que l'on fait souvent après, néanmoins qu'elle est bien baptisée*". (Carson I.A. Ritchie in *Bulletin IFAN*, t. 30, série B, n° 11, janvier 1968).

Nous citerons encore deux attestations plus récentes.

René CAILLIÉ dans son *Voyage à Tombouctou*, 1830, p. 272 du tome 1 de la réédition de François Maspéro, Paris, 1982, note :

"Dans la soirée du 28 ou 29 mai, il passa une caravane de marchands saracolets, venant de Cambeya et allant à Kankan où la caravane devait se diviser pour Bouri Sego et Yanima ; ils visitèrent le mansa ou chef ; ce bon vieillard me recommanda à leurs soins".

P.L. MONTEIL, dans son récit intitulé *De Saint-Louis à Tripoli par le Tchad voyage au travers du Soudan* accompli pendant les années 1890-92, Paris, Félix Alcan, 1894, relève à la p. 334 cet emploi de **visiter** : "*Je suis chargé par le Roi des Français de venir visiter et saluer le puissant cheik du Bornou*".

Par ailleurs, le *Dictionnaire de l'Académie*, 1695, relève que "*visiter*" c'est "*Aller voir. Visiter son amy. Visiter un Seigneur*" et que cela signifie aussi "*Aller voir par charité, par devotion*".

FURETIÈRE indique pour sa part que **visiter**, c'est "*faire une visite*" et il ajoute : "*Il se dit en tous les cas et significations du mot de visite, quand on la rend soit par amitié, par devoir, par charité, par devotion [.]*".

Et chez RICHELET au t. II, p. 537, de son *Dictionnaire françois* de 1680, on décèle une attestation qui est conforme à celle que l'on rencontre en Afrique "*visiter v.a. Rendre visite. Aller voir quelcun*" - avec cet exemple : "*visiter un ami*".

Ces attestations nous paraissent de nature à conférer le statut de survivance à ce verbe.

Pour compléter et terminer ce chapitre des survivances lexicales nous évoquerons le cas de survivances régionales.

7. SURVIVANCES RÉGIONALES

Leur nombre, à notre connaissance, est fort réduit. L'IFA a enregistré **barigot**, un régionalisme du sud ouest, usité au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Togo, et **estagnon**, usité également dans les mêmes pays et qui est emprunté comme chacun sait au provençal. Par contre, un mot qui au Sénégal uniquement, semble bien avoir ce statut, c'est celui de **bonbon** qui signifie biscuit, gâteau sec.

Aucune attestation ancienne n'a pu être décelée, la seule que nous ayons enregistrée a été extraite du journal "*La Sirène sénégalaise*" en date du 20-24/10/1932, petit hebdomadaire, édité à Saint-Louis du Sénégal. Malheureusement l'article dont nous extrayons cette citation est anonyme. "*Il y a quelque part une usine où l'on fabrique beaucoup de bonbons "Lulu"*".

On peut préciser par ailleurs que ce même sens est relevé en Belgique, à la Martinique, tandis qu'à La Réunion, **bonbon** a simplement le sens de gâteau sec. A la p. 708 du t. II de son *Lexique du parler créole de la Réunion*, Paris, Champion, 1974, Robert CHAUDENSON signale que le *F.E.W.* n'a pas de sens pour expliquer le créole **bonbon**, mais il ajoute :

"Nous avons pu relever dans le parler de Nantes, bonbon pour gâteau et de citer cet exemple emprunté aux locutions nantaises de Paul EUDEL, Nantes, 1884 : "Allons manger des bonbons rue du Calvaire chez Finck"".

Tous ces éléments par conséquent semblent conforter notre hypothèse.

Cette interprétation de survivance régionale apparaît plus délicate à déterminer pour le verbe transitif **pardonner** qui se dit fréquemment au Cameroun, au Mali et au Sénégal, même si, selon Jean SÉGUY, cet emploi est attesté dans *Le Français parlé à Toulouse*, titre de son opuscule paru aux éditions Privat à Toulouse en 1950 où on peut se référer à la p. 71.

Nous avons consulté le *T.L.F.* qui donne cet emploi pour rare. Mais Maurice GREVISSE émet un avis différent. Dans son ouvrage *Le Français correct, guide pratique*, 3ème édition, Paris - Gembloux, Duculot, 1982, le grammairien remarque p. 298 :

"Pardonner quelqu'un pour pardonner à quelqu'un qui est la construction normale est généralement réputé incorrect, notamment par Littré et l'Académie.

Pourtant la construction pardonner quelqu'un qui est ancienne n'est pas dans l'usage moderne si rare que l'on croirait. Et l'auteur cite les exemples suivants sans donner de références précises. Frédéric l'eût pardonnée (Flaubert) - Pardonner un amant (J. Bainville) - Il les a tous pardonné (A. Chamson)."

GREVISSE ajoute encore :

"On dit très régulièrement au passif : vous êtes pardonné."

Quoi qu'il en soit, la construction de ce verbe, au Sénégal tout au moins, n'est pas imputable à un calque issu d'une langue locale, le statut de survivance semble acquis, son caractère régional n'est pas à exclure, mais on ne dispose pas d'éléments suffisamment probants pour trancher.

Un autre aspect de la recherche étymologique peut présenter un intérêt, c'est celui de la relation entre l'origine d'une particularité et son contexte historique.

8. ORIGINE DES PARTICULARITÉS ET CONTEXTE HISTORIQUE

Nous avons eu l'occasion de signaler dans des articles publiés dans le *Bulletin ROFCAN*, à propos de **gnak** et de **dirijanke**, comment le contexte historique avait pu être à l'origine de ces deux unités lexicales, fréquentes au Sénégal.

Les cas de **solde** et **congé** sont d'une autre nature, car le fait historique qui est à la source de leur emploi revêt un caractère officiel, comme nous allons le démontrer.

Solde, dans la majorité des pays francophones d'Afrique noire, a le sens de "*paye, salaire*" et de "*rétribution de toute personne salariée quelque soit son métier*" et **congé**, au Sénégal tout au moins, est usuel pour **vacances**.

Pour le 1er terme, l'IFA a certes enregistré qu'il s'agissait d'un emprunt interne au vocabulaire militaire, mais cela n'explique pas pour autant la motivation dudit emprunt.

Après des investigations approfondies, nous avons découvert que les fonctionnaires, employés et agents des services coloniaux ou locaux, avaient été longtemps soumis, pour leur rémunération aux mêmes textes réglementaires que les militaires et les employés civils du Ministère de la Marine.

En effet différents décrets ont régi leur mode de rémunération qui était désignée par le mot **solde**. C'est ainsi que le décret du 19 oct. 1851 porte règlement, nous le citons : "*sur les allocations de solde et accessoires de solde des officiers, aspirants, employés et divers agents du département de la marine et des colonies*". Ce décret sera remplacé par un autre décret ayant trait au même objet et daté du 1er juin 1875. Puis un décret du 28 janvier 1890 spécial à la solde et aux accessoires de solde des officiers, fonctionnaires, employés et agents civils et militaires des services coloniaux locaux a été remplacé par le décret du 23 décembre 1897 sur le même objet.

Ce n'est qu'à la suite de la loi du 7 juillet 1900 qui a trait à l'organisation des troupes coloniales, que les textes relatifs à la solde des agents civils seront séparés. Mais le décret du 29 décembre 1903 qui réglementait la solde de ces troupes, et celui du 2 mars 1910 pour les employés civils, restera en vigueur jusqu'en 1931.

Ce décret est intitulé : "*règlement sur la solde et les allocations accessoires des fonctionnaires, employés et agents des services coloniaux et locaux*". Ce décret s'appliquait par conséquent à tous les fonctionnaires, que ce soit ceux des services coloniaux régis par arrêtés locaux ou ceux des services organisés par décret, détachés temporairement des administrations métropolitaines ou encore les agents. Les décrets du 11 septembre 1920 ont confié aux gouvernements généraux des colonies le soin d'édicter des règlements sur la solde par conséquent, et les accessoires, pour les fonctionnaires, les employés et agents des cadres européens et des cadres "indigènes" des corps ou services organisés par arrêtés locaux.

Les **soldes**, bien entendu, variaient en fonction des **congés**. On a pu déceler en 1931 jusqu'à sept sortes de congés : congés administration, congés pour examens et concours, congés de convalescence, congés pour l'utilisation de cures thermales, etc.

Ces remarques historiques expliquent ainsi pourquoi le mot **solde** qui n'était pas utilisé, en métropole, pour désigner les rémunérations des fonctionnaires, s'est maintenu dans les anciennes colonies, malgré la transformation des textes qui, à l'origine, s'appliquaient essentiellement aux militaires.

Dès lors, il n'y aura plus lieu de s'étonner que dans le *Bulletin Administratif du Sénégal* de 1860-1861, publié en 1862, on puisse lire à la page 325, concernant l'arrêté n° 22 portant création d'une école spéciale pour les otages :

"La solde de l'Instituteur sera augmentée annuellement de 100 francs pendant les quatre premières années et de 200 francs après la cinquième comme chiffre maximum Signé L. Faidherbe et par l'ordonnateur L. Stephen".

Il n'y aura pas lieu non plus de s'étonner que dans le J.O. du Sénégal de l'année 1925, à la page 250, le n° 698 signale une décision fixant les vacances et congés pour l'année scolaire 1924-1925. Nous citons :

"Article premier - La décision du 2 décembre 1924 fixant les vacances et congés pour l'année scolaire 1924-1925, est modifié comme suit.

<i>Congé de Pâques</i>	<i>Lundi 13 avril 1925</i>
<i>Fête du Ramadan</i>	<i>Samedi 25 avril 1925</i>
<i>Congé de la Pentecôte</i>	<i>Lundi 1er juin 1925</i>
<i>Fête de la Tabaski</i>	<i>Vendredi 3 juillet 1925</i>
<i>Saint Louis, le 26 mars 1925, signé Didelot".</i>	

Dans un contexte historique plus large et surtout moins officiel, on retient à la lecture de l'IFA qu'un secteur important de l'activité commerciale, celui de la production et de la vente des tissus de wax ou de ses dérivés, constitue un domaine privilégié pour les emprunts à l'anglais. Et l'on est même quelque peu surpris que leur vente s'effectue en yards uniquement.

On sait que le wax désigne à l'origine, un tissu de coton, imprimé partiellement à la cire, sur lequel figurent des traces de craquelures ; c'est actuellement un tissu de pagne de coton de belle qualité, fabriqué industriellement. Or, la fabrication du wax initialement, s'est inspirée de celle du batik javanais. Comment l'introduction de cette technique s'est-elle faite en Afrique de l'Ouest ? C'est ce que nous tenterons de reconstituer.

Au 19^e siècle, les Hollandais décident de renforcer leurs armées dans les Indes néerlandaises, c'est-à-dire à Java et ils prélèvent des contingents de troupes européennes, mais ils vont également recruter des soldats Ashanti. Ces derniers venaient surtout de la Mine (Elmina), grand comptoir néerlandais de la Gold Coast, qui était fortifié et c'est de ce port qu'ils s'embarqueront pour Java. On estime à environ 3000 le nombre de soldats Ashanti recrutés comme mercenaires jusqu'en 1872, date à laquelle la Gold Coast devint britannique. Après avoir remporté dans cette île lointaine des succès militaires importants, ces soldats, arrivés en fin de contrat, décidèrent de rester, tandis que d'autres préférèrent retourner dans leur pays. Ils s'installèrent sur une colline qui prit le nom de "Java hill" près du château d'Elmina. Et c'est ce groupe de soldats démobilisés, tout auréolés de gloire, qui rapporta en cadeau des batiks, et qui introduisit ainsi ces tissus en Afrique. Ces batiks connurent immédiatement un grand succès. Cela n'explique pas cependant comment ces dessins de batik se sont diffusés à travers toute l'Afrique de l'Ouest.

C'est en fait au trait de génie d'un négociant de Glasgow, Ebenezer Brown FLEMING que l'on doit l'adaptation du sarong javanais au milieu africain : sans doute avait-il été informé par une mission protestante de cet engouement de la population pour le batik. Pour ses commandes E.B. FLEMING choisit l'imprimeur de tissus de batik le plus réputé de Hollande, à la fin du 19^e siècle : la Previnaire and Co. de Haarlem. Il réussit dans les années 1880-90 à contrôler le marché du batik à la Gold Coast, qui devient ainsi le premier marché historique de l'imitation du batik, c'est-à-dire le wax. FLEMING décède juste à la guerre de 1914. La Previnaire and Co qui deviendra Unilever s'attribue à Accra jusqu'en 1965 le monopole de la vente du wax pour l'Afrique. Les femmes avisées du Togo voisin montèrent alors de véritables expéditions pour ramener du Ghana des camions entiers chargés de coupons de ce wax convoité, qui se vendait aussitôt, à prix fort, à Lomé.

En 1965, le régime du Président KWAME N'KRUMAH va sombrer dans l'anarchie économique et politique. Unilever décida de s'installer à Lomé, capitale beaucoup plus stable. Dès lors, les femmes d'affaires que sont les "nanas-Benz" togolaises feront fortune en inondant le marché de ce wax et de ses dérivés dont la mode jusqu'à nos jours ne s'est jamais démentie.

Nous estimons que la rubrique Encyclopédique de l'IFA 2 devrait pouvoir accueillir, sous une forme abrégée, les éléments essentiels que nous venons de révéler.

Du contexte historique à la datation, il n'y a qu'un pas que nous franchirons allègrement.

9. INTÉRÊT DES DATATIONS

Dans sa Présentation du dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française du *Petit Robert 1*, de 1989, Alain REY écrit à la page XII :

"S'il est passionnant de connaître l'origine des mots qui nous conduit hors de la langue française, il est encore plus important de pouvoir montrer, ne fût-ce qu'approximativement, l'entrée de chaque unité du lexique dans notre vocabulaire. L'ensemble de ces datations donne, et peut seul donner, une image assez fidèle des différentes couches formatrices de notre vocabulaire actuel". Nous ne pouvons que souscrire aux remarques d'Alain REY, qui sont transposables au français en Afrique.

Ajoutons que l'usage linguistique peut ménager parfois quelques surprises notamment dans le cas des dénominations impropres comme **biche**, **caiman**, **loup**, etc.

On constate en effet que ces particularités se sont installées pratiquement dès la 1^{ère} attestation recueillie et se sont transmises, de façon continue, jusqu'à nos jours et ce, malgré les protestations tardives des milieux scientifiques.

Biche par exemple, apparaît chez Pierre de MARÉES en 1605, à la p. 53 de *Description et récit historial du riche d'or royaume de Guinée* ; chez JANNEQUIN en 1643, à la p. 153 de *Voyage de Lybie au royaume de Senega* ; chez L.M. DE CHAMBONNEAU en 1678, p. 332 de *Traité de l'origine des Nègres du Sénégal* ; chez Jean BARBOT en 1679, p. 334 de *Journal d'un voyage de traite en Guinée et aux Antilles* ; chez Michel JAIOLET DE LA COURBE en 1685, p. 130 de *Premier voyage fait à la côte d'Afrique* ; chez A. PHÉROTÉE DE LA CROIX, en 1688, p. 96, t. III de *Relation universelle de l'Afrique ancienne et moderne* ; chez R.P. GODEFROY LOYER, en 1714, p. 133 de *Relation du voyage du Royaume d'Is-syny, côte d'Or, pais de Guinée en Afrique* ; chez l'Abbé J.B. DEMANET en 1767, p. 89 de *Nouvelle Histoire de l'Afrique française* ; chez

PRUNEAU DE POMMEGORGE, en 1789, p. 68 de *Description de la Nigritie* ; chez J.L.B. DURAND, en 1807, p. 54, du t. 2 de *Voyage au Sénégal* ; chez V. LEVASSEUR, en 1847, p. 48 de *Atlas National Illustré des 86 Départements et des possessions de la France* ; chez F. RICHARD, en 1865, p. 52 de *Le Sénégal, étude intime* ; chez Pierre LOTI en 1881, p. 333 de *Le roman d'un spahi* ; chez GALLIÉNI en 1885, p. 110 de *Voyage au Soudan* ; chez R. RANDAU en 1910, p. 80 de son roman *Le Commandant et les Foulbé*, etc.

L'un des intérêts manifestes des datations réside dans le fait qu'elles permettent d'étayer la recherche étymologique. Certes, l'exemple de **parenté à plaisanterie** apparaît inattendu et par conséquent représente un cas limite. Toutefois, d'autres exemples, et ce sont les plus nombreux, peuvent être cités, où la datation jouant un rôle décisif permet d'opter pour l'une ou l'autre étymologie. Nous avons vu le cas de **carangue**, celui de **caïlcédrat** peut également être évoqué*.

En effet, ce n'est que lorsque nous avons pu déterminer que **cèdre**, qui était la dénomination empruntée à l'espagnol, pour acajou, avait traversé l'atlantique, que nous avons pu établir, sans risque d'erreur, que cet élément était à l'origine de **cédrat** dans **caïlcédrat**.

Nous voudrions rapporter ici un cas un peu différent avec le terme **canari**.

On sait que l'origine de **canari** est galibi. G. FRIEDERICI dans son *Amerikanistisches Wörterbuch u. Hilfsörterbuch für den Amerikanisten* [...] 2-Auflage, Hamburg Cram de Gruyter, 1960, p. 125, relève les formes suivantes :

canàri, canary, canari, canàlli, canali, ganali avec cette définition "grosser irdener Topf" c'est-à-dire : "grand vase de terre". Notant que la forme **canali** se rencontre dans le langage des femmes des Caraïbes, il signale que le mot a été emprunté par le dialecte français parlé aux Antilles en citant Biet à l'appui, et ensuite emprunté par le français.

FRIEDERICI mentionne encore le recueil Galibi de Martius, 1763, intitulé *Wörtersammlung Brasilianischer Sprachen* où l'on peut

* Sur l'origine de **caïlcédrat** voir SCHMIDT J., *Quelques aspects du lexique des textes anciens*, dans la bibliographie in fine.

lire, p. 333 "*Canari - pot de terre*". Encore faut-il essayer de dater l'apparition de ce terme en terre africaine.

Dans son remarquable article : "De quelques termes usités aux XVIII^e et XVIII^e siècles sur les côtes de l'Afrique occidentale", in *Etymologica*, 1958, p. 225, L.F. FLUTRE observe que :

"Labat, qui, en 1728, a décrit longuement le Sénégal et parle à plusieurs reprises de poteries, n'emploie pas ce nom, que pourtant il avait connu aux Antilles et mentionné dans son Voyage aux Isles de l'Amérique, 1722, t. 1, p. 397." On peut y lire effectivement : *"Les Sauvages et à leur imitation les Européens les appellent canaris : nom générique qui s'étend à tous les vaisseaux de terre, grands et petits"*. Et FLUTRE d'en déduire que le mot a franchi l'atlantique entre 1728 et 1757. Or, voici l'attestation la plus reculée de *canari* que nous avons recueillie :

"Les Negres n'en mangent point [du miel] mais en revenge ils en font une boisson qu'ils nomment Bedou dont ils sont très amateurs, pour la faire cette Boisson, ils font germer un peu de mil qu'ils jettent dans un grand vase plein d'eau qu'on appelle Canari et qui est semblable à nos jarres de terre, après quoy ils mettent la quantité proportionnée de miel". Claude BOUCARD, *Relation de Bambouc*, 1729, Introduction et annotations par Philip D. CURTIN avec la collaboration de Jean BOULÈGUE in *Bulletin IFAN*, t. 36, série B, n° 2, 1974, p. 266.

Cet exemple illustre ce que l'on peut attendre d'investigations approfondies. Mais il est patent que le chercheur reste tributaire des moyens mis en oeuvre dans la tâche du dépouillement et de l'accessibilité aux documents.

Quoi qu'il en soit, il y aurait intérêt, selon nous, à faire apparaître dans un IFA 2 la 1ère datation en Afrique de ces migrations lexicales d'origine caraïbe.

Par ailleurs, comme l'a montré notamment B. QUEMADA, dès 1959, avec *Matériaux pour l'histoire du vocabulaire français, Datations et documents lexicographiques*, (fasc. 1, A, 1ère série, *Annales littéraires de l'Université de Besançon*, vol. 29, Publications du Centre d'Étude du Vocabulaire français), il y a nécessité à compléter le premier emploi connu par l'enregistrement des apparitions successives d'un même lexème. Cette collecte apporte un éclairage sur les variations

formelles voire sémantiques subies par le lexème à travers la dimension temporelle.

Enfin, pour les termes d'origine africaine, les datations revêtent un double intérêt. D'une part, elles nous projettent hors du linguistique en nous situant dans le domaine des contacts entre cultures et, d'autre part, l'ancrage scriptural du lexème valorise un passé linguistique et historique qui vient porter témoignage et briser le lourd silence d'une oralité démunie.

Voici une liste de quelques datations inédites qui illustreront notre propos.

Pour le vocable **balafon** nous produirons toutes les variantes que nous avons pu recueillir.

"Et dominant tous ces bruits, le balaphong des Balantes, étrange xylophone venu du Soudan dont les touches de bois résonnent sur des gourdes de grandeur savamment graduées, répandait ses notes et ses accords harmonieux". André DEMAISON, *Diato, le roman de l'homme noir qui eut trois femmes et en mourut*, Paris, Albin Michel, 1923, p. 93.

"Classe XII - instruments de musique. Guitares, violon, balafon, flûte bambara, tam-tams divers. Exposants : D'Agon de la Contrie, Comité d'Exposition et M. Gest". Anonyme, *Exposition universelle de 1878, catalogue des produits des colonies françaises*, Paris, Challamel, 1878, p. 121.

"Ils aiment passionnément la conversation, la musique et la danse ; ils ont un instrument de plus que les premiers c'est le balafong". Abbé David BOILAT, *Esquisses sénégalaises*, Paris, Bertrand, 1853, p. 426.

"Stedman [...] énumère leurs instruments à corde et à bouche et cependant on ne voit pas dans sa liste leur fameux balafou (2) [...] (2) D'autres disent balafat et balafo et on les compare à une épinette". H. GRÉGOIRE, *De la Littérature des Nègres*, Paris, Maradan, 1808, p. 184.

"tout le monde courait après lui avec des tambours et des Balafonds". J.A. LE BRASSEUR, *Détails historiques et politiques*,

mémoire inédit (1778) publié par Charles Becker et Victor Martin in *Bulletin IFAN*, t. 39, sér. B, n° 1, 1977, p. 18.

"Le balafon n'est autre chose qu'un arrangement de règles d'un bois fort dur [...] et qui sont liées ensemble par des corroyes de cuir fort minces [...]". F. FROGER, *Relation d'un voyage fait en 1695, 1696, 1697 aux côtes d'Afrique, détroit de Magellan, Brésil, Cayenne et Isles Antilles par une escadre de Vaisseaux du Roy, commandée par M. de Genne*s, Amsterdam, chez les Héritiers d'Antoine Schelte, 1702, p. 32.

"En Gambie, les balafons jouent du bala". Michel Jajolet de LA COURBE, *Premier voyage du sieur de La Courbe fait à la Coste d'Afrique en 1685*, publié par P. Cultru, Paris, Leroux, 1913, p. 20.

1ère mention : anglais, 1623, Gambie.

"But first I would acquaint you of their most principall instrument, which is called Ballards made to stand a foot above the ground, hollow under, and hath upon the top some seventeene wooden keyes standing like the organ upon which hee that playes sitting upon the ground, just against the middle of the instrument, strikes with a sticke in either hand about a foot long, at the end whereof is made fast a round ball, covered with some soft stuffe to avoyd the clattering noyse the bare stikes would make." Richard JOBSON, *The Golden Trade or a discovery of the river Gambra and the golden trade of the Aethiopians*, 1623, new reprinted for the first time, edited by Charles G. Kingsley : Teignmouth (Devonshire) Ee. Speight and R.H. Walpole, 1904, XVII, p. 135.

Pour les attestations suivantes, il ne sera donné que les plus reculées.

Banco. Sorte de pisé, matériau de construction traditionnel, fait de terre délayée avec de la paille hâchée et parfois du sable ou du gravier. La 1ère mention apparaît chez Francis MOORE, *Travels in to the inland parts of Africa*, London, printed by Edward Cave, 1738, et page

non numérotée qui suit la p. 86, dans *A list of words, English and Mundingo*.

"The sun, Tillo ; The Moon, Corro [...] A star Lolo, the earth Banco". La 1ère occurrence en français figure chez H. BARTH, *Voyages et découvertes dans l'Afrique septentrionale et centrale pendant les années 1849-1855*, traduction Ithier, Paris, Didot, 1860, t. 1, p. 319.

[près de Kano] *"Les murs [de la hutte] consistaient en argile (bango) et le toit était de paille comme d'habitude"*.

Beref. (*Colocynthis citrullus*) coloquinte dont on utilise les graines pour fabriquer une huile.

"Melon d'eau, ou Balancier, Beref oualof. Figure, rampant comme le melon. Feuille grande bien découpée, d'un beau verd. Tige velüe. Fleur semblable à celle du melon, mais un peu plus pâle [...] Fruit gros d'un vert foncé au dehors, marqué de petites ramifications noires [...] Usage, le fruit est fort rafraîchissant, les graines servent en émulsions" [p. 27]. M. LE GAGNEUR, *Description d'une partie des plantes dont les Negres de l'Isle du Bisseau se servent pour la cure de différentes maladies*, 1744, annotée par ADANSON, document inédit publié par C. Becker, CNRS, texte provisoire, Kaolack, juin 1982, p. 27.

Biche cochon. Petite antilope de la famille des céphalophinés qui comprend de nombreuses espèces (céphalophe à flancs roux : *Cephalotus rufilatus*, céphalophe couronné : *Sylvicapra grimmia* etc.).

"A l'article gazelle [...] il [le baron Roger] nous cite enfin le grimm (antilope grimmia) qu'on appelle en ouolof mbarôm et aussi vulgairement connu sous le nom de biche cochon". P.B., *Le Moniteur du Sénégal et Dépendances*, partie non officielle, Saint-Louis, Imprimerie du Gouvernement, 27 juillet 1858, p. 3.

Calebassée. Contenu d'une calebasse.

"Son mary luy apporta sa Fetiche et luy fait boire une callebassée d'un breuvage fait avec du vin de palme, où il met de ces herbes qui entrent dans la composition des Fetiches [.]". VILLAULT DE BELLEFOND, Relation des Costes d'Afrique, appelées Guinée, Paris, Thierry, 1669, p. 278.

Cramcram. (*Cenchrus biflorus*). Nom d'une plante dont les capitules de l'épi présentent des soies rétrobarbelées qui s'accrochent à la peau et aux vêtements.

"Nous continuâmes notre route [.] sur un terrain assez gras couvert de ziziphys lotus et d'une espèce de graminée dont les graines hérissées de piquans s'attachent aux habits et entrent dans les chairs [.] Cette plante croît abondamment dans les terres sablonneuses, elle est nommée Khakhame par les nègres du Sénégal". René CAILLIÉ, Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné, dans l'Afrique centrale pendant les années 1824 - 1825 - 1826 - 1827 - 1828, Paris, Imprimerie royale, 1838, t. 1, p. 72.

Daba. Sorte de houe à manche courte qui sert à retourner la terre et à sarcler.

"Dans ces terrains ils ne se servent plus de l'ilèr au lieu d'un manche droit ils ont un morceau de bois fourchu ; à l'une des branches de la fourche est fixé le fer de l'outil ; l'autre branche, plus longue, est tenue à la main. C'est une espèce de houe dont le manche revient sur lui-même comme la principale pièce d'une charrue ; ils l'appellent dabâh ; le manche étant flexible, les coups se donnent par saccades et soulèvent la terre en petites masses, sans plomber celle de dessous. Quelques temps après on sème le gros mil. Voici comment s'exécute ce travail ; un nègre avec son dabâh fait de distance en distance sur la terre une petite ouverture de deux pouces de profondeur, qui ne me paraît avoir pour objet que d'écartier la terre sèche...". J.-F. R. [Roger], Mémoires et Notices, extraits d'un ouvrage inédit sur le Sénégal, écrit sur les lieux au

commencement de 1821, in *Journal des Voyages ou archives géographiques du XIXème siècle*, 39ème cahier (5), janvier 1822, p. 15.

Diakatou. (*Solanum incanum*) Plante de la famille des solanacées ; fruit de cette plante utilisé comme légume.

"62. *Jacatou.* Le *Jacatou*, hauteur 3 pieds au plus. Feuille d'un vert foncé il y a plusieurs espèces de *jacatou*, : 62 1ère espèce, épineux Bois vert [...] 63 2ème espèce, lisse sans épine, [...] 64 3ème espèce. *Epineux*, variété du 2ème [...] 65 4ème espèce, sans épine, fruit blanc, gros comme une pois [...] 66 57ème espèce. Ressemble en tout à la 4ème, excepté que son fruit devient plus gros et jaunâtre. Les espèces de *Jacatoux* sont fort amères il y a des personnes qui leur trouvent différentes espèces d'amertumes. Pour moy j'en ay mangé de toutes sortes et ne les ay point trouvé différents. Usage, on les mange cruds ou bien on les fait cuire avec le ris, les gens du pays les aiment". M. LE GAGNEUR, *Description d'une partie des plantes dont les Negres de l'Isle du Bisseau se servent pour la cure de différentes maladies*, 1744, annotée par ADANSON, Document inédit publié par C. Becker (CNRS) texte provisoire, Kaolack, juin 1982, pp. 14-15.

Lalo. Poudre de feuilles (généralement de baobab) ou de sève provenant de divers végétaux, qui s'ajoute aux couscous dans certaines préparations culinaires.

"Ses feuilles [du calbassier] sont comme celles de l'érable mais plus grandes et les negres les meslent avec leur couscou pour le rendre plus coulant et de meilleur gout et les nomment du Calo".* Michel JAJOLET DE LA COURBE, *Premier voyage du sieur de La Courbe fait à la coste d'Afrique en 1685*, publié par Cultru, Paris, Leroux 1913, p. 50.

* Il s'agit là d'une erreur de transcription. Il convient de lire Lalo.

Maraboutage. Pratique magico-religieuse exercée par les marabouts.

"Il me semble que le vrai but de ces sociétés secrètes a été tout d'abord philanthropique, c'est-à-dire qu'on s'y proposait de secourir les indigents et de corriger les vices qu'entraînent la légèreté et la dissipation des femmes. Il y a eu des abus et puis le maraboutage et le fétichisme y ont ajouté leurs mystères diaboliques de sorte que cette société n'est plus utile sans aucun rapport, qu'aux seuls marabouts qui s'en servent pour s'attirer du crédit". Abbé David BOILAT, *Esquisses Sénégalaises*, Paris, Bertrand, 1853, p. 457.

Pain de singe. Fruit du baobab.

"Les Français du Sénégal appellent cet arbre Calebassier et son fruit Pain de singe". Michel ADANSON, "Description d'un arbre d'un nouveau genre appelé Baobab au Sénégal", in *Histoire et Mémoires de l'Académie royale des Sciences*, Paris, 1761, p. 218.

Singe vert. Cercopithèque callitriche, singe à très longue queue et au pelage gris vert.

"J'ai eu beau suivre les traces fraîches de lions, d'éléphants et de chevaux marins, souvent jusques à trois lieües, il ne m'a point été possible d'en voir aucun, excepté deux éléphants assez gros qui en suivoient un troupeau d'une trentaine que je n'ai vû que d'un quart de lieüe étant dans le bateau. J'ai tué plusieurs singes verts, l'on connaît quatre espèces de cet animal du Sénégal à Podor. Je n'en ai encore vû que deux". Michel ADANSON, Lettre à Antoine et Bernard JUSSIEU, 15 août 1749, reproduite par Alfred LACROIX dans un article intitulé *Michel Adanson au Sénégal, 1749-1753*, publié dans le *Bulletin du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'Afrique Française*, 1938, Janvier-Mars, tome XXI, n° 1, p. 51.

Ver de Guinée (*Dracunculus medinensis*) Filaire, parasite sous-cutané qui se localise dans les membres inférieurs ; cette maladie.

"Quant aux vers qui croissent en ce pays entre cuir et chair, les étrangers y sont sujets aussi bien que les naturels du pays. Ils s'engendrent par tout le corps, mais sur tout aux cuisses jambes et dans les parties charnières". Note en marge : *"Des vers de Guinée"*
 VILLAULT DE BELLEFOND, *Relation des Costes d'Afrique appelées Guinée*, Paris, Thierry, 1669, p. 302.

Enfin, on peut ajouter que pour des mots chargés d'histoire comme **captivité**, **captif de case**, **signare**, etc., mais également (et nous serions tenté de dire surtout) pour les ethnonymes, les datations revêtent une signification tout à fait particulière.

Nous allons évoquer précisément l'application de la recherche étymologique aux ethnonymes.

10. ÉTYMOLOGIE ET ETHNONYMIE

On rappellera que dans un article intitulé "Quelques remarques sur l'étude du français d'Afrique", rédigé en 1981 et reproduit notamment dans le *Bulletin ROFCAN n° 7 (1987-88)* à la page 151, nous plaidions déjà pour l'insertion des ethnonymes et regrettions que l'équipe du projet IFA ait décidé de ne pas les inclure dans le corps de son inventaire, mais d'en dresser une liste à part, en leur donnant ainsi un caractère de marginalité. Avec Mme G. N'DIAYE-CORRÉARD, nous avons attiré l'attention sur un cas observé au Sénégal, dans lequel le nom français d'une ethnie est distinct de celui que se donnent les membres de cette ethnie dans leur langue, sans avoir été emprunté à une langue voisine. C'est ainsi qu'on appelle en français mais aussi en portugais **Balantes**, les membres d'une ethnie de Casamance que se dénomment eux-mêmes [bajaa] par adaptation du mot de leur langue qui signifie "des hommes". On peut facilement imaginer quelle méprise a pu être à l'origine de cette création, mais l'on doit reconnaître que, en tout état de cause, **Balante**, comme nom d'ethnie ne saurait être qu'un mot français et plus vraisemblablement issu du portugais.

Par ailleurs, dans une communication présentée à Kigali en 1987 nous avons fait des propositions concrètes en dressant une liste des principales ethnies et peuplades d'Afrique noire, limitée à quelques centaines de noms, pour pouvoir s'intégrer aisément dans un

dictionnaire général de français. En regard de chaque nom apparaissent les principales variantes graphiques, les hétéronymes et la localisation géographique principale. Signalons marginalement que sur 500 ethnonymes environ, 226 ne figuraient pas dans le Grand Dictionnaire Encyclopédique Larousse de 1982. C'est dire qu'un IFA 2 se doit d'incorporer les ethnonymes et d'en divulguer chaque fois que cela sera possible, l'étymologie dont l'intérêt est peut-être encore plus grand qu'on ne l'imagine.

Voici quelques exemples intéressant le Sénégal.

Les Bassari sont les membres d'une ethnie du Sénégal oriental et plus précisément du département de Kédougou. **Bassari** est un nom d'emprunt. Les **Bassari** se donnent eux-mêmes le nom de [ɓa-ɣijàn], **lijàn** est une variante du radical **nijàn** qui qualifie la latérite. Dans les *Vocabulaires coniagui et bassari recueillis entre 1925 et 1935* par Louis Tauxier et publiés par Monique Gessain dans le *Journal de la Société des Africanistes*, 1973, t. XIII, fasc. II, p. 247, nous avons fait cette découverte :

"Les foulbés en arrivant dans ces pays, voyant des hommes qui escaladaient les montagnes, les rochers, demandèrent aux Malinkés : "Quels sont ces gens ? Les Malinkés répondirent : ce sont des Bassari, des lézards".

L'étymologie recueillie par L. TAUXIER nous paraît tout à fait digne d'intérêt. Nous avons vérifié que **basà** est le nom générique des lézards en mandinka et que le morphème postposé **-ri**, correspond à un présentatif pluriel. Par conséquent, **basà-ri** peut se traduire effectivement par : "Ce sont des lézards". Ce nom **bassari** semble donc avoir été donné par les Mandinka venus de Casamance. Et puisque nous évoquons ce pays, situé au-delà de la Gambie, où sont installés les Diola, on indiquera que le nom **di-ola** signifie "Tous les vivants visibles", ce terme s'oppose aux **a-ola** c'est-à-dire "tous les vivants invisibles".

L'appellation de l'ethnie sérère, dont le plus illustre représentant est le Président Senghor semble dériver du terme poular **sereraabe** ce qui signifie "ceux qui ont été séparés", comprenez séparés des **haalpulaaren**, en d'autres termes des Peuls et des Toucouleurs. C'est ce que confirme l'histoire, la linguistique et même la **parenté à plaisanterie** qui est une réalité entre les Sérères d'une part, les Peuls Toucouleurs d'autre part. Précisons que **sereraabe** est issu

du verbe **seraade** "se séparer", et que le mot sérère est employé dès 1555 par Ca'da Mosto.

C'est à Louis FAIDHERBE que l'on doit d'avoir été éclairé sur l'origine de Toucouleur. Dans l'*Annuaire du Sénégal* de 1859, à la p. 112, on apprend que :

"A Saint-Louis, on appelle ces peuples et leur langue Toucoulor, ce qui est probablement une corruption des mots Tokrou, Tokrouri, par lesquels ces peuples sont désignés dans certains vieux auteurs arabes".

FAIDHERBE fait notamment allusion à Ibn Sa'id qui, dans **Kitab bast al-ard fil-tul wal-ard** a décrit le Tekrou du XIII^e siècle, région située au sud-ouest de l'Adrar.

Les Toucouleurs partagent avec les Peuls la même langue ce sont des **haalpulaaren**, le mot **ful e** qui est le pluriel de **pullo**, dérive très vraisemblablement du verbe **fullude**, disperser, éparpiller, ce que confirme la tradition orale en affirmant que **ful e** signifie ceux qui ont été dispersés.

Nous quitterons les peuls, nomades, si introvertis et amoureux de la nature, pour nous tourner précisément vers les realia dans notre perspective étymologique.

11. ÉTYMOLOGIE ET REALIA

Avec ce volet, qui constitue à lui seul un vaste champ d'application, nous ouvrons des perspectives, qui à ce jour, ne semblent pas avoir été explorées.

La dimension étymologique ne doit exclure, selon nous, aucun domaine et il importe par conséquent de tenter de rendre compte non seulement des dénominations vulgaires, mais également des dénominations scientifiques. Deux raisons principales peuvent être invoquées : d'une part, l'exigence scientifique, d'autre part, la vocation d'outil pédagogique que doit assumer IFA 2.

En effet, devant les dénominations dites savantes, l'usager "moyen" et même l'usager cultivé non helléniste se trouvent confrontés au barrage gréco-latin, que constituent les binômes, barrage qui entrave le plus souvent l'intercompréhension et dont l'adéquation à la réalité n'est pas toujours pertinente.

C'est du reste cette barrière linguistique qui est vraisemblablement à la source de certaines erreurs qui émaillent l'IFA et certains dictionnaires régionaux récents. Pour ne citer qu'un exemple nous choisirons dans l'IFA, celui de la dénomination scientifique du Baobab où l'on peut lire, p. 31 "Adansonis digitata" au lieu de Adansonia, car il s'agit de la dédicace à Michel ADANSON ; on sait que ce génial encyclopédiste, a décrit scientifiquement, pour la 1ère fois, cet arbre symbole de l'Afrique dans une communication présentée à l'Académie royale des Sciences en 1761.

Nous souhaiterions montrer par les illustrations qui vont suivre, l'intérêt particulier qui l'on pourrait retirer de ces investigations étymologiques qui, certes, ne sont pas toujours aisées. Nous avons porté notre choix sur un exemple emprunté à la botanique, un autre à l'ichtyologie et enfin une courte série qui concernera l'ornithonymie.

S'il est une graminée bien connue en Afrique, c'est le cram-cram qui porte entre autres, la dénomination scientifique de **Pupalia lappacea**.

Selon Jacques ANDRÉ dans son *Lexique des Termes de Botanique en Latin*, Paris, Klincksieck, 1956, p. 340, **Lappa** est un mot expressif qui est à rattacher à **lippus** chassieux c'est-à-dire collant. C'est, dit l'auteur, le nom de diverses plantes qui par leur involucre, leurs feuilles ou leurs fruits s'accrochent aux vêtements et c'est aussi l'involucre de certaines plantes ; **lappa** est le nom de la Bardane. Lappacea vient du latin **lappaceus** et fait allusion aux glomérules des fleurs qui s'accrochent aux vêtements comme ceux de la Bardane.

Quant au terme **Pupalia**, il ne correspond à aucun mot grec ou latin, et c'est là que réside son intérêt, il s'agit en fait d'un emprunt au malayalam **pū-pāl-valli** qui signifie liane (**valli**) qui donne du lait (**pāl**) et des fleurs (**pū**). **Pupalia** figure dans le célèbre *Hortus indicus malabaricus* publié par Hendrik VAN RHEEDE TOT DRAKENSTEIN, à Amsterdam, 1678-1698, au vol. VII, item 43. Et c'est là que les botanistes l'ont emprunté.

Ajoutons que la plante peut exsuder une sorte de lait.

De la flore indienne, nous allons, sans transition, plonger, si nous osons dire, dans l'Antiquité gréco-égyptienne avec la dénomination scientifique du fameux poisson d'eau douce, appelé **capitaine**, le Latès niloticus.

Le nom de Latès provient du nom d'un poisson auxquels les habitants de Latopolis qui deviendra Esnée, ville située à 50 kilomètres au sud de Louksor, vouaient un culte particulier et qu'ils s'interdisaient scrupuleusement de consommer.

Les 1ères attestations de Latès ou plus exactement de Latos figurent chez STRABON, au livre XVII de sa *Géographie* aux pages 444 et 452 du t. III de la traduction d'Amédée Tardieu (1890).

Voici la citation de la p. 444 :

"Il y a en effet un certain nombre d'animaux que tous les Egyptiens sans distinction respectent et honorent : on en compte trois parmi les quadrupèdes, le boeuf, le chien, et le chat ; deux parmi les oiseaux l'épervier, l'ibis ; deux également parmi les poissons , le lipidote et l'oxyrrhynque. A côté de ceux-là, il en est d'autres dont le culte est essentiellement local : le culte de la brebis par exemple est particulier aux Saïtes et aux Thébaïtes, celui du latos l'un des principaux du Nil est particulier aux latopolites".

Les indications fournies ici par STRABON et aux pages suivantes sont insuffisantes pour identifier le poisson dont seul le nom est donné.

C'est SONINI DE MANONCOURT, dans son *Voyage dans la Haute et Basse Egypte*, Paris, F. Buisson, an VII, au t. 2, chap. 22, *Les Poissons du Nil*, p. 292, qui identifiera ce poisson comme étant le même que celui qui était appelé anciennement par les Grecs, *latos*, mais qui devait provenir d'un nom égyptien.

Ces indications, bien que partielles, sont révélatrices de l'intérêt de recherches étymologiques concernant la dénomination binominale scientifique.

Et pour conclure notre exposé, nous souhaiterions apporter une contribution modeste, à un futur IFA 2 qui pourrait inclure dans sa nomenclature ornithonymique les quelques résultats que nous allons présenter.

En effet, partant du constat que les dénominations d'oiseaux dans l'IFA sont sous-représentées, puisque l'on ne dénombre pas plus de cinquante espèces pour les douze pays africains francophones, nous proposons une liste plus représentative des principaux ornithonymes, attestés dans l'ouest africain et au Zaïre pour lesquels nous sommes en mesure de donner l'étymologie vulgaire et scientifique ainsi que la 1ère attestation.

Voici cette liste : **Amarante commun** (*Lagonosticta senegala*), **Barbican** (*Lybius dubius*), **Bec en ciseau** (*Rhynchops flavirostris*), **Blongios de stürm** (*Ixobrychus sturmi*), **Bulbul commun** (*Pycnonotus barbatus*), **Chevêchette perlée** (*Glaucidium perlatum*), **Cordon bleu** (*Estrilda bengala*), **Cou coupé** (*Amadina fasciata*), **Crombec** (*Sylvietta brachyura*), **Gonoleck de Barbarie** (*Laniarius barbarus*), **Guêpier nain** (*Merops pusillus*), **Martin-Pêcheur pie** (*Ceryle rudis*), **Merle métallique à longue queue** (*Lamprotornis caudatus*), **Petit calao à bec rouge** (*Tockus erythrorhynchus*), **Rollier d'Abyssinie** (*Coracias abyssinica*), **Soui-manga à longue queue** (*Nectarinia pulchella*), **Touraco gris** (*Crinifer piscator*), **Tourterelle du Cap** (*Oena capensis*), **Vanneau éperonné** (*Vanellus spinosus*), **Youyou** (*Poicephalus senegalus*).

A titre illustratif, nous choisirons quatre exemples :

Barbican (*Lybius dubius*). Oiseau de petite taille, de forme ramassée, remarquablement coloré, avec un bec jaune puissant et court, une large peau nue de même couleur autour de l'oeil. Le dessus est bleu noir lustré et le dessous rouge vif avec une bande pectorale noire et des flancs blancs.

Lybius semble provenir d'une mauvaise prononciation de Libye, bien que cet oiseau n'y vive pas, mais au moment où l'oiseau a été ainsi nommé comme nous allons le voir en 1783, ce pays avait la connotation d'un vaste territoire de l'Afrique.

Dubius est issu du latin et signifie incertain - Cet adjectif est souvent utilisé dans la nomenclature zoologique à propos d'espèces qui prêtent à confusion (ex. : *Charadrius dubius*).

1ère attestation : Leclerc de BUFFON, *Histoire naturelle des Oiseaux*, Paris, suivant copie de l'Imprimerie royale, 1783, p. 21.

"Comme cet oiseau tient du barbu et du toucan, nous avons cru pouvoir le nommer barbican [.]. Cet oiseau a les doigts disposés deux en avant et en arrière comme les barbuis et les toucans ; il ressemble à ceux-ci par la distribution des couleurs et par la forme de son corps et par son gros bec".

Gonoleck de Barbarie (*Laniarius barbarus*) Petit oiseau (23 cm) au dessous rouge écarlate, au dos noir de jais et à la calotte jaune sale.

Gonoleck est un emprunt au wolof **gunnor-lekk** qui signifie mangeur d'insectes. Nous devons cette étymologie à M. Adanson.

Barbarie fait allusion à la 1ère identification scientifique de cet oiseau en Afrique du Nord.

Laniarius est issu du latin **lanio** "je déchire" et de **lanius** "boucher" et **laniarius** est l'adjectif qui en dérive et signifie "qui est propre au boucher" par référence à la cruelle habitude de cet oiseau d'empaler sa proie sur une épine, pour la démembrer et la dévorer.

Barbarus est la latinisation de Barbarie.

1ère attestation : Michel Adanson, M.S. 2311 Catalogue (1765), "38 c *Merula gonolek et gonolek wolof c'est à dire manjeur d'insectes*".

Remarque :

Dans son *Histoire Naturelle des Oiseaux d'Afrique*, Paris, JJ. Fuchs, Libraire de l'Imprimerie H.L. Personneau, an VII (1799), t. 2, 78, Fr. LE VAILLANT déclare :

"Je laisse à cet oiseau le nom de Gonoleck qu'il porte au Sénégal d'où Adanson nous l'a apporté le premier en nous apprenant qu'il signifie dans la langue des Nègres de cette partie de l'Afrique, mangeur d'insectes".

Petit calao à bec rouge (*Tockus erythrorhynchus*) - Oiseau de savane arbustive, au bec rouge orange, fort, recourbé et comprimé latéralement. Le manteau est brun-noir, rayé de blanc, un large sourcil blanc, une calotte noire et le reste de la tête blanc sale, des ailes mouchetées noir et blanc, un dessous blanc caractérisent cet oiseau. Chez le mâle, on note une tache noire sur la mandibule inférieure.

Calao est un emprunt au malais. BUFFON signale qu'aux Philippines cet oiseau porte le nom de **calao** ou **cagao** à la p. 41 du vol. VIII de *Histoire Naturelle des Oiseaux* de 1783.

Tockus est la latinisation de **tock**, nom au sujet duquel, Buffon déclare à la p. 27 du même ouvrage en évoquant le calao à bec rouge :

"Les nègres du Sénégal lui ont donné le nom de Tock et nous avons

cru devoir le lui conserver". Dans son catalogue, Michel ADANSON note :

"1,120 Tock Seneg. 96 *A nouvo genre apelé Tock au Sgl*", *grandeur du pigeon bec rouge 1 mâle*". Le Dr G. BOUET a publié dans la revue *L'Oiseau*, vol. 13, nlle série, 1943 un article qui porte le titre de : *Les Premières recherches ornithologiques au Sénégal faites par Michel Adanson* et à la p. 13, il identifie cet oiseau comme le "Lophoceros erythrorynchus" ; Lophoceros a cédé son appellation à Tockus. Erythrorynchus provient du grec *eruthros* "rouge" et *runkhos* "bec", par allusion à la couleur rouge du bec de l'oiseau.

1ère attestation: "*Le calao à bec rouge du sénégâl [.] Il est à peu près de la grosseur du précédent [le calao à bec noir, pas plus gros qu'une pie] Sa longueur depuis le bout du bec jusqu'à celui de la queue est d'un pied huit pouces*". BRISSON, *Ornithologie ou méthode contenant la division des oiseaux, en ordres, sections, Genres, espèces et leurs variétés*, Paris, J.B. Bauche, 1760, t. IV, p. 575.

Rollier d'abyssinie (*Coracias abyssinica*). Oiseau bleu clair, aux longues plumes caudales effilées, dont le dos est couleur noisette, le bout des rémiges et les scapulaires étant bleu foncé.

Rollier est issu de l'allemand **Roller**. Brisson dans son *Ornithologie*, 1760, t. 2, p. 63 note que *Rollier est formé du mot Roller qui est le nom qu'on donne à cet oiseau aux environs de Strasbourg*.

D'après le *F.E.W.* de WARTBURG, vol. 16, 734, l'origine est onomatopéique, d'après le cri roulant de l'oiseau. Mais l'onomatopée a peut-être été inspirée du vol spectaculaire de l'oiseau au cours des parades nuptiales où il se laisse tomber en roulant sur lui-même.

Le grec *korakias* signifie "semblable à un corbeau ou une corneille". Le mot est issu de *korax* qui, au génitif donne *korakos* c'est-à-dire "de la corneille, du corbeau". Cet oiseau ne ressemble pas vraiment à une corneille, d'une part, il est beaucoup plus petit que cette dernière (30 cm au lieu de 46 cm) et d'autre part, il n'est pas noir ; mais ses couleurs sont brillantes comme celles du rollier. *Abyssinica* est la latinisation de Abyssinie, où il a été identifié la 1ère fois.

1ère attestation : "*le rollier d'Abyssinie. Cette espèce ressemble beaucoup par le plumage au rollier d'Europe, seulement les couleurs en*

sont plus vives et plus brillantes". BUFFON, *Histoire Naturelle des Oiseaux*, suivant copie de l'imprimerie royale, 1774, vol. III, p. 175.

Après ce "survol" ornithonymique, nous arrivons au terme de nos parcours diachronique et étymologique.

Nous sommes tout à fait conscient des faiblesses et des lacunes de cet exposé. Toutefois, l'objectif que nous nous sommes assigné était d'essayer de mettre en évidence le fait que les greniers linguistiques que représentent l'ensemble des documents imprimés, manuscrits, des récits, des ouvrages scientifiques anciens qui ont trait à l'Afrique noire sont riches de potentialités.

Déjà RABELAIS dans Gargantua, au chapitre 16, notait : "*Comme assez savez qu'Afrique aporte tousjours quelque chose de nouveau.*"

Je vous remercie de votre attention.

Jean SCHMIDT

BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

ADANSON (M.), Manuscrit 2311 in *carton Adanson* du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, Bibliothèque centrale, Catalogue des pièces remises au Cabinet du Roi, 1765.

ARVEILLER (R.), *Contribution à l'étude des termes de voyages en français (1505-1722)*, Paris, édition d'Artrey, 1963, 569 p.

BAL (W.), *Afro-Romanica Studia*, Albufeira, Edições Poseidon, Apartado 2, 1979, 160 p.

Mélanges Willy Bal : *Africana Romanica* préparés par Dieter Kremer, Hamburg, Buske 1988 (paru en 1989) (*Romanistik in Geschichte und Gegenwart*, Bd 22, 269 p.).

- BAL (W.), GERMAIN (J.), *Guide bibliographique de linguistique romane* (Bibliothèque des cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain), Louvain, éditions Peteers, 1978, 267 p.
- COROMINAS (J.), *Diccionario critico etimológico de la lengua castellana*, Madrid, Editorial Greda SA, 1954, 4 vol.
- Dictionnaire de l'Académie française*, seconde édition, 1695, réimpression des éditions de Paris 1695 et 1694, 2 vol., Genève, Slatkine reprints, 1970 (3 vol.).
- FURETIÈRE (A.), *Dictionnaire universel contenant generalement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, Réimpression de l'édition de La Haye et Rotterdam, 1690, Genève, Slatkine reprints, 1970 (3 vol.).
- Inventaire des Particularités lexicales du français en Afrique noire*, Equipe IFA, D. Blondé, G. Canu, J.P. Caprile, J.R. Deltel, P. Dumont, R. Efoua-Zengue, S. Faik, D. Gontier, F. Jouannet, S. Lafage, G. Mendo Ze, G. N'Diaye-Corréard, A. Queffélec, C. Queffélec, D. Racelle-Latin (coordinatrice), J.L. Rondreux, J. Schmidt, S. Shyirambere, J. Tabi-Manga, Paris, Aupelf - Edicef, 2ème édition, 1988, 442 p.
- LIPPENS (L.), HENRI (W.), *Oiseaux du Zaïre*, Tielt, Editions Lannoo, 1976, 509 p.
- MAUNY (R.), *Glossaire des expressions et termes locaux employés dans l'Ouest africain*, Dakar, IFAN, 1952, pp. 38-60.
- N'DIAYE-CORRÉARD (G.), SCHMIDT (J.), *Quelques remarques sur l'étude du français d'Afrique*, Bulletin ROFCAN, n° 7, INALF-CNRS, 1990, pp. 130-164.
- RICHELET (P.), *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses*, réimpression de l'édition de Genève, 1680, Slatkine Reprints, 1970 (2 vol.).

- SCHMIDT (J.), *Quelques aspects du lexique des textes anciens en français sur l'Afrique noire*, Bulletin OFCAN, n° 5, INALF-CNRS, 1984, pp. 91-157.
- SERLE (W.), MOREL (G.J.), *Les Oiseaux de l'Ouest africain*, Neuchâtel-Paris, Delachaux et Niestlé, 1979, 331 p.
- STRABON, *Géographie, traduction nouvelle*, par Amédée Tardieu, Paris, Hachette, 1890, t. 3, 387 p.
- VALMONT DE BOMARE, *Dictionnaire raisonné universel d'histoire naturelle*, en Suisse, chez les Libraires associés, 1780.

TERMINOLOGIE POPULAIRE
ET FLORISTIQUE IVOIRIENNE

Dans le précédent numéro du ROFCAN (n° 7, pp. 101-136), nous avons présenté le résultat d'une collecte portant sur la phytonymie populaire en Côte-d'Ivoire, limitée à un échantillon des vocables commençant par la lettre A. Nous poursuivons ici la présentation de ce corpus par un inventaire succinct des noms commençant par la lettre B.

Pour les éclaircissements concernant la forme assez proche de celle d'un dictionnaire que revêtent les articles, on se reportera aux pages 101-108 de l'article cité supra.

La bibliographie citée in fine ne comporte que les ouvrages cités dans le présent échantillon.

LISTE DES ABRÉVIATIONS UTILISÉES

att.	attestation
cf.	se rapporter à
C.I.	Côte-d'Ivoire
<u>Comp.</u>	composé
<u>Dér.</u>	dérivé
ds	dans
<u>Encycl.</u>	encyclopédie
f.	féminin
fréq.	fréquent
<u>F.M.</u>	Fraternité-Matin
ident.	identifié
<u>I.D.</u>	Ivoire-Dimanche
impr.	impropre
l.	langue
m.	masculin
n.	nom
part.	partiel
spéc.	spécialisé
<u>Syn.</u>	synonyme
V.	confer
var.	variante
vern.	vernaculaire
vx	vieux
=	établit une synonymie dans les dénominations scientifiques
*	marque un mot qui fera l'objet d'un article

badam, badame, n.f.

Origine : du hindhi badam "amande".

Fruit du *Terminalia catappa* Linn. Il ressemble à une grosse amande à graine comestible. Vx. Rare. cf. amande+.

Dér. : badamier+.

Syn. : amande+, amande+ de Cayenne, amande+ de Gambie, amande+ du Sénégal, kokoman+.

badamier, n.m., var. bandamier, cf. amandier+ de Cayenne.

(*Terminalia catappa* Linn.). Arbre ornemental à feuilles caduques et à grosses amandes comestibles. Originaire de l'Inde, il a été introduit comme ornement des avenues. Peu fréq. *Quelques autres essences fruitières cultivées ont pénétré en Côte-d'Ivoire, souvent par le biais de l'ornementation urbaine comme le badamier aux amandes très recherchées.* Atlas de Côte-d'Ivoire, C₁B, 1979.

Comp. : badamier du Sénégal.

Syn. : amandier+, amandier+ de Cayenne, amandier+ de Gambie, kokomantier+.

badamier du Sénégal, n.m.

(*Terminalia macroptera* Guill. et Perr.). Petit arbuste des savanes utilisé en pharmacopée locale. Spéc.

badi, n.m., cf. bois d'or+.

Origine : de l'attié (l. Kwa)

(*Nauclea trillesii* [Pierre] Merrill. = *Sarcocephalus badi* Aubrev.). Très grand arbre de la famille des Rubiacées, exploité pour son bois réputé ; bois de cet arbre utilisé en ébénisterie. Spéc.

Le badi est une essence de pleine lumière à croissance très rapide au début. AUBREVILLE, 1959, III, 266.

Ce genre (nauclea spp.) comprend les plus grandes Rubiacées arborescentes de l'AOF [avec cet arbre] connu dans le commerce

des bois africains sous le nom de badi en Côte-d'Ivoire ou de bilinga au Gabon. (id., 262).

Comp. : badi des marais.

Syn. : bilinga, bois d'or+.

badi des marais, n.m.

(*Nauclea xanthoxylon* [A. Chev.] Aubrev.). Petit arbre de la famille des Rubiacées, poussant dans les terrains marécageux. Spéc.

Les fruits du badi des marais sont beaucoup plus gros.
AUBREVILLE, 1959, III, 265.

bafouin, n.m., cf. ako+.

Origine : du baoulé (l. Kwa).

(*Antiaris africana* Engl.). Grand arbre de la famille des Moracées, exploité. Spéc.

Les écorces de bafouin servent à faire des pagnes destinés aux cérémonies funéraires. BOUQUET, DEBRAY, 1974, 123.

bahé, n.m.

Origine : de l'abé (l. Kwa).

(*Fagara macrophylla* [Oliv.] Engl.). Petit arbre de la famille des Rutacées. Spéc.

Le bahé est très abondant dans toutes les brousses secondaires où son long fût grêle hérissé de fortes épines coniques à la base et un panache court de longues feuilles composées disposées en étoiles le font facilement reconnaître. AUBREVILLE, 1959, II, 107, ROBERTY, 1954, 154.

bahia, n.m.

Origine : de l'agni (l. Kwa).

(*Mitragyna ciliata* Aubrev. et Pellegr.). Grand arbre forestier de la famille des Rubiacées, exploité. Bois gris rosé et léger de cet arbre, souvent utilisé en menuiserie. Fréq.

Le bahia est un arbre très fréquent dans la zone forestière.
KERHARO, BOUQUET, 1950, 58.

Le bahia est une essence exploitée sur la côte d'Afrique.
AUBREVILLE, 1959, III, 260.

Syn. : tilleul d'Afrique+ (signalé comme impropre par AUBREVILLE, 1959, III, 260).

Syn. vern. : ayofa (ébrié), proprio (gouro), sonzo, sozo (attié), sozo (abé).

baie-miracle, n.f.

(*Synsepalum dulcificum* [Schunn et Thonn.]. Daniell.). Petit arbuste de la famille des Acharadacées à petits fruits pulpeux. Rare. ROBERTY, 2954, 81.

balai doux, n.m.

(*Scoparia dulcis* Linn.). Plante de la famille des Scrophulacées à utilisation dans la pharmacopée locale. Spéc. Rare.

Syn. vern. : kouiguin (oubi), timin-timin-nou (malinké).

balanites, n.m.

(*Balanites wilsoniana* Dawe Sprague). Arbre de la famille des Zygophyllacées à utilisation en pharmacopée locale. Spéc.

Norme : ce qui est généralement désigné par cette appellation, c'est le *Balanites aegyptica* Del ou datte du désert, plante sahélienne absente de Côte-d'Ivoire.

Syn. vern. : kobo ~ koibo (attié).

balanzan, n.m. cf. kadd+

Origine : du dioula (l. mandé-nord).

balsamine, n.f.

(*Impatiens balsamina* Linn.). Plante palustre sauvage ou cultivée

pour l'ornementation. ROBERTY, 1954, 163.

Comp. : balsamine poire + , balsamine pomme + .

balsamine poire, n.f.

(*Momordica charantia* Linn.). Plante importée de la famille des Cucurbitacées à fruit allongé. ROBERTY, 1954, 271.

balsamine pomme, n.f.

(*Momordica balsamina* Linn.). Plante importée de la famille des Cucurbitacées à fruit rond. ROBERTY, 1954, 271.

bambou, n.m. cf. bambou de Chine + .

Appellation usuelle donnée au long pétiole de la palme du *Raphia hookeri* Mann. et Wendl., ou du *R. gigantea* A. Chev., utilisé pour la confection de palissades, de meubles, de charpentes, de corbeilles... Usuel.

Le palmier raphia + souvent appelé - à tort - par les artisans, bambou. ETIENNE-NUGUE, 1974, 75.

Elle revient doucement, frôlant les bambous de la palissade. ANOMA KANIÉ, 1978, 112.

Cette exposition [...] sera constituée des réalisations suivantes : nattes en bambou, tam-tams, chaises baoulé. F.M., 9.11.1982.

Dér. : bamboueraie + .

Comp. : bambou de Chine.

Syn. : bambou-raphia + , raphia + .

bambou de Chine, n.m.

(Dans le nord, *bambusa abyssinica* A. Rich. = *oxytenanthera abyssinica* Munro. ; dans le sud, *bambusa vulgaris* Linn.). Graminées géantes de la famille des Poacées, utilisées pour la confection de charpentes et de meubles. Usuel.

C'est le préau, soutenu par de gros bambous de Chine. ANOMA KANIÉ, 1978, 54.

Parvenu à la hauteur d'un bosquet de bambous de Chine, il vit un gros chien noir lui barrer la route. F.M., 30.11.1982.

bambou-raphia, n.m. cf. bambou + .

Nom donné, par les lettrés, au pétiole de la famille du palmier-raphia, couramment et improprement appelé bambou + pour le différencier du bambou véritable appelé bambou de Chine + . Assez courant, recherché.

des tables que l'on fabrique avec des nervures de bambou-raphia. DAVESNE, 1954, 58.

bamboueraie, n.f.

Plantation de bambous de Chine + destinés à une utilisation artisanale. Fréq.

Si l'on dispose suffisamment de bamboueraies de la variété vulgaris à l'ivoirienne, dans la région sud, pour préparer la perche, il n'en est pas de même pour le bambou malais. F.M., 9.01.1980.

bamougou, n.m. cf. oseille de Guinée + .

Origine : du bambara (l. mandé-nord).

Calices des fleurs de l'hibiscus sabdariffa Linn. consommées dans les sauces. Assez fréq.

ban, n.m., cf. palmier-ban + .

Origine : du bambara (l. mandé-nord).

(*Raphia vinifera sudanica* A. Chev.), Vx.

Le fruit du ban ressemble par sa forme, ses dimensions et sa couleur à notre pomme de pin. BINGER, 1892, I, 17.

banan, n.m., cf. bentenier + .

Origine : du bambara (l. mandé-nord).

(*Ceiba pentandra* [Linn.] Gaertn. = *Eriodendron anfractuosum* D.C.). Vx.

Au centre, on aperçoit quelques banans. BINGER, 1892, I, 52.
Rem. : graphie fluctuante : bana/banan/bantan (rares).

banane, n.f.

Origine : du susu (l. mandé de Guinée) par le portugais.

1 - Valeur générique : fruit de toute espèce de bananier.

2 - Plus souvent, banane à cuire+ par opposition à banane douce+.

Pour le biokosso [plat traditionnel ivoirien], il faut 4 ou 5 daurades fraîches, 5 tomates, 2 gros oignons, des piments. Servir avec des bananes ou de l'igname bouillies. F.M., 26.04.1980.

Rem. : lorsque le terme a valeur générique, il est utilisé au singulier comme collectif.

La femme lui demanda de l'accompagner couper de la banane.

F.M., 25.06.1980.

Dér. : bananeraie+, bananier+.

Comp. : banane à cuire+, banane cochon+, banane-doigt+, banane douce+, banane figue, banane foutou+, banane conakry+, banane légume+, banane plantain+, banane pomme+, banane poyo+, banane rose.

Syn. : banane à cuire+, banane cochon+, banane légume+, banane foutou+, banane plantain+, plantain+.

banane à cuire, n.f., cf. banane plantain+.

banane cochon, n.f., cf. banane plantain+.

banane conakry, n.f., cf. banane douce+.

banane-doigt, n.f., cf. banane douce+, mignonnette+.

Origine : calque de plusieurs langues Kwa, en particulier du baoulé tekle jama "doigt de pied - prostituée".

La banane-doigt est une petite banane mince comme les orteils de la putain qui ne sont pas déformés par les longues marches et le travail des champs. CARTERON, 1972, 29.

Syn. : mignonnette.

banane douce, n.f.

Vocabulaire à valeur semi-générique car il s'applique à toute variété de bananes sucrées, consommées crues comme fruits et différant par leur couleur, leur taille et leur saveur. Usuel.

Il faut que l'enfant mange de la banane douce, de la mangue, de la papaye, de l'ananas. F.M., 5.03.1975.

Il [un oiseau blessé] se porte bien actuellement et se nourrit de bananes douces et de graines. F.M., 19.03.1980.

Syn. (part.) : banane conakry+, banane figue+, banane fruit+, banane pomme+, banane poyo+, banane rose+, figue+, figue-banane+, figue rose+, pomme de paradis+.

banane figue, n.f., cf. abaca+, figue-banane+.

Vx (cf. MAUNY, 1952), survivance de l'ancienne appellation : figue, figue rose. Cependant, plus fréquent dans les textes anciens sous la forme : figue-banane.

banane foutou var. banane-foutou, n.f., cf. banane plantain+.

Origine : du nom du plat traditionnel (foutou) que cette variété de banane sert à préparer.

Le mélange d'oeufs, d'huile de palme et de cendres de peaux de bananes foutou constitue un contrepoison d'utilisation généralisée. KERHARO, BOUQUET, 1950, 112.

Des femmes d'un certain âge, écrasant de la banane-foutou dans des mortiers. ANOMA KANIÉ, 1978, 108.

Rem. : graphies avec ou sans trait d'union attestées. La marque du pluriel porte seulement sur banane.

banane fruit, n.f., cf. banane douce+.**banane légume, n.f., cf. banane plantain+.**

156 cartons de bananes roses+ et de bananes légumes. F.M., 19.02.1982.

banane plantain var. banane-plantain +, banane plantin, n.f.

Banane de grosse taille (30 cm de long, 5 cm de diamètre), peu sucrée et consommée cuite comme légume. Usuel.

La banane plantain est un gros fruit insipide qui n'a rien de commun avec la banane que nous importons sur nos marchés européens. GIRARD, 1967, 39.

La banane plantain constitue l'aliment de base des autochtones. F.M., 27.10.1980.

Garo retient notre attention à cause de la création de luxuriantes plantations de café et cacao, de bananes-plantains. F.M., 4.02.1980.

On a enregistré également un bon résultat dans la production de cultures vivrières [.]: banane plantin = 2300 tonnes. F.M., 8.05.1980.

Dér. : bananier plantain+.

Syn. : banane à cuire+, banane cochon+, banane foutou+, banane légume+, plantain+, plantin+.

Rem. : graphies variables : avec ou sans trait d'union, plantain ~ plantin. Marque du pluriel portant seulement sur banane ou sur les deux termes associés.

banane pomme, n.f., cf. banane douce +.

Origine : du nom ancien donné à la banane douce : "pomme du paradis".

Variété de banane sucrée, assez grosse, courte et à goût acidulé.

Fréq.

banane poyo var. banane pôyo, n.f., cf. banane douce +.

Origine : hybride français-baoulé.

Banane douce d'introduction récente (à Agboville en 1920), très appréciée. Usuel.

Il faut de la banane pôyo pour la maison. ANOMA KANIÉ, 1978, 72.

le paysan de l'Agnéby qui a un amour certain pour la culture de la banane poyo doit être encouragé. F.M. : 26.12.1979.

Dér. : bananier poyo+.

Syn. : poyo+.

banane rose, n.f.

Variété de petite banane douce à chair très jaune et à peau teintée de rose vif à maturité. Usuel.

on a enregistré des résultats très positifs = 60 cartons de fruits de la passion, 156 cartons de bananes roses et de bananes légumes, 20 cartons de limettes. F.M., 19.12.1982.

bananeraie, n.f.

Plantation de bananiers cultivés pour l'exportation. Usuel.

les professionnels de la distribution des fruits ivoiriens sont allés à Niéky dans les bananeraies de la S.C.B. (2000 ha de champs plantés). F.M., 19.2.1982.

Une bananeraie est replantée après 5 ans. F.M., 26.03.1982.

bananier, n.m.

Terme générique désignant localement trois espèces de Musacées (à nombreuses variétés). *Musa nana* Lour. ou bananier de Chine, bananier des Canaries, dont les fruits sucrés sont consommés comme dessert (cf. banane douce+), *Musa paradisiaca* Linn. ou bananier du paradis dont les gros fruits peu sucrés sont consommés cuits (cf. banane plantain+), *Musa sapientum* Linn. ou bananier figue, bananier des sages, figuier du paradis, figuier d'Adam, dont les fruits sucrés servent indifféremment comme dessert et comme légumes. (BUSSON, 1965, 496).

Comp. : bananier cochon, bananier de Chine, bananier des sages, bananier du paradis, bananier nain, bananier nain des Canaries, bananier plantain, bananier poyo.

bananier cochon, n.m., cf. bananier plantain+.

la découverte du jeune tronc de bananier dit cochon. KERHARO, BOUQUET, 1950, 111.

bananier de Chine, n.m., cf. bananier+.

(*Musa nana* Lour.). Variété naine de bananier à fruits sucrés consommés crus comme dessert. Spéc.

bananier figue, n.m., cf. bananier+.

(*Musa sapientum* Linn.). Variété de bananier à fruits sucrés consommés indifféremment comme dessert ou comme légumes. Spéc. Vx.

bananier nain, n.m., cf. bananier+.

bananier nain des canaries, n.m., cf. bananier+.

bananier plantain var. bananier-plantain, bananier plantin, n.m.

(*Musa parasidiaca* Linn.). Espèce de bananier qui donne de gros fruits peu sucrés, consommés cuits.

Encycl. : L'introduction en Afrique est très ancienne. Cosmas Indicopleustes en aurait vu en Erythrée vers 525 av. Jésus-Christ, selon Mauny. Usuel.

Les Portugais [...] lors de leur exploration de la côte ouest-africaine, y ont trouvé des bananiers-plantains. BUSSON, 1965, 495.

Le bananier plantin est un bananier de grande taille donnant des fruits consommés localement comme légumes. DELTRE-WURTZ, 1982, 26.

*Une action de ce type a été entreprise sur croisements *musa acuminata* - *musa balbisiana* dans le cadre de l'amélioration des bananiers plantain.* SAINT PIERRE, DEMARLY, 1989, 53.

Rem. : graphie instable : avec ou sans trait d'union, plantain ~ plantin. Marque du pluriel présente ou absente sur le second élément du mot.

bananier poyo var. bananier pôyo, n.m.

Variété de bananier introduite récemment et produisant des bananes douces très appréciées.

bandamier, n.m., cf. badamier +.

Déformation locale de badamier par l'attraction vraisemblable du toponyme local "Bandama". Populaire. Oral surtout.

bantamaré, n.m., cf. bentamaré +.

baobab, n.m.

Origine : controversée. Selon BUSSON (1965, 304), de l'arabe bu ibab, "fruit aux nombreuses graines".

(*Adansonia digitata* Linn. = *A. sphaerocarpa* A. Chev.). Arbre au tronc énorme, souvent considéré comme arbre-fétiche+ en raison de son utilité pour l'homme. (cf. pain de singe+). Usuel.

On remarque d'autant mieux le baobab que les indigènes le respectent dans leurs champs car ils le considèrent comme un arbre fétiche+ et nourricier en raison des fruits et des feuilles comestibles.

KERHARO, BOUQUET, 1950, 38.

D'énormes et fantasmagoriques baobabs s'étalent tels de hideux grotesques, de toute la puissance de leur tronc court et de l'enchevêtrement de leurs branches squelettiques. Id., 9.

Les usages du baobab, arbre providentiel de l'Afrique, sont multiples. Pouvant servir d'abri, de citerne ou de tombeaux car les vieux baobabs sont souvent creux, il fournit des matières premières à l'industrie et à la médecine locale. BUSSON, 1965, 304.

Comp. : baobab des chacals+.

Syn. : arbre à pain de singe (rare).

baobab des chacals, n.m.

(*Adenium obesum* (Forsk.) Roem. et Schult. = *A. Hongkel* A. DC = *Nerium obaesum* Forsk.). Arbuste des savanes de la

famille des Apocynacées, à tronc difforme et à fleurs rouges. Souvent utilisé pour la décoration des jardins. Spéc., nord, rare.

baoué, n.m.

Origine : de l'abé, l. Kwa.

(*Enantia polycarpa* [DC] Engl. et Diels.). Petit arbre de la famille des Annonacées dont l'écorce a des propriétés tinctoriales. Spéc.

baphia, n.m.

Terme générique désignant plusieurs petits arbres ou arbustes de la famille des Papilionées. Plus particulièrement appliqué dans l'usage courant au *Baphia nitida* Lodd (= *Delaria pyrifolia* Desv. = *B. barombiensis* Taub.), petit arbre du littoral qui a fait autrefois l'objet de commerce comme bois de teinture. Utilisé en pharmacopée locale. Assez courant.

Le bois de ce baphia, fraîchement coupé est blanc mais plongé dans l'eau, longtemps après, il devient rouge. AUBREVILLE, 1959, I, 338.

Syn. : bois rouge +, camwood (anglais).

Syn. vern. : ogoron (ébrifié), okoué (abé), toukoueu (attié).

barbadine, n.f.

(*Passiflora quadrangularis* Linn.). Plante grimpante de la famille des Passifloracées à fruits comestibles. Importée et cultivée. Fruit de cette plante. AUBREVILLE, 1959, III, 38.

bauhinia, n.m.

Terme générique désignant divers petits arbustes de la famille des Caesalpiniacées et, plus particulièrement *Bauhinia reticulata* D.C., petit arbre des savanes qui sert de bois de chauffe. (cf. niama+, pied de chameau+), *Bauhinia thonningii* Schum., petit arbre des savanes, très utilisé en pharmacopée traditionnelle. (cf. niamon+, pied de boeuf) et *Bauhinia*

monandra Kurz. ou Bauhinia panaché, petit arbre dont les graines fournissent une sorte d'huile. Spéc.

Les bauhinias, arbres tourmentés, le plus souvent buissonnants, particulièrement résistants, subsistent encore après les feux de brousse. KERHARO, BOUQUET, 1950, 75.

bauhinia panaché, n.m., cf. bauhinia+.

(Bauhinia monandra Kurz.).

baza, n.m.

Origine : de l'attié (l. Kwa).

(Blighia sapida Koenig). Arbre de la famille des Sapindacées. *particulièrement décoratif à l'époque de la fructification par ses grappes pendantes de "pommés" aux brillantes couleurs rouge et jaune.* AUBREVILLE, 1959, II, 224. Utilisé pour la décoration des avenues. Spéc.

Syn. : finzan (malinké).

bdellium d'Afrique, n.m., cf. arbre à bdellium+.

bec de perroquet, n.m.

(Heliconia spp.). Plantes ornementales cultivées pour l'exportation. Les spécialistes de l'horticulture distinguent l'héliconia humilis ou héliconia pendant+, l'héliconia collinsiana ou héliconia magnifique+, le Strelitzia reginae ou fleur-oiseau+ dont l'inflorescence évoque un oiseau en vol. Usuel.

A l'aéroport, tu trouveras des bouquets de roses de porcelaine et de becs de perroquet. (corpus oral, 1977, Abidjan).

béchiéta, n.m.

Origine : (de l'abé, de l'attié, lg Kwa).

(Balanites wilsoniana Dawe Sprague). Très grand arbre de la famille des Simaroubacées qui exude une résine recueillie pour

confectionner une poudre parfumée pour les femmes.
AUBREVILLE, 1959, II, 123.

beignefala, n.m., var. **begnefala**, **benfala**

Origine : du wolof (l. ouest-atlantique du Sénégal).
(*Cymbopogon giganteus* Chiov.). Graminée de haute taille
utilisée en parfumerie. Spéc. Rare.
Syn. vern. : noukian (malinké).

beintanier, n.m., cf. fromager +.

belle mexicaine, n.f., cf. liane-corail +.

ben ailé, n.m.

(*Moringa oleifera* Lam. = *M. pterygosperma* Gaertn).
Petit arbre originaire de l'Inde dont les feuilles sont consommées
cuites et dont les graines fournissent une huile fine et blanche
(Huile de ben). Spéc. nord du pays.
Syn. : neverdaye (du wolof), neverdie, verdaye (Roberty).

bentamaré, n., var. **bantamare** +.

Origine : du wolof (l. ouest-atlantique du Sénégal) : bentamaré,
ou du malinké (l. mandé-nord) : bantamari.
(*Cassia occidentalis* Linn.). Espèce arbustive pantropicale
importée dont les graines sont utilisées comme succédané de
café. Vx.

Le cassia occidentalis, plante très commune autour des villages,
appelé souvent improprement kinkéliba+ en Côte d'Ivoire, appelé
parfois encore bentamaré ou café des noirs est très connu.
AUBREVILLE, 1959, I, 261.

Syn. : café nègre, café des noirs, casse puante, faux kinkéliba,
herbe puante, kinkéliba (impropre).

Syn. vern. : aloukou-srèsrè (baoulé), gbégbé (abé) gnileté (attié),
m'bèchilè (attié), n'dé (abé).

benténier, n.m., cf. fromager+.

bepp, n.m.

Origine : du wolof (l. ouest-atlantique du Sénégal).

(*Sterculia setigera* Del.). Arbre de la famille des Sterculiacées à bois blanc tendre et dont l'écorce sert à faire des lanières. Spéc., connu mais non local.

Un seul grand arbre apparaît à la limite de la zone soudanaise, le bepp. AUBREVILLE, 1959, II, 269.

bété, n.m.

Origine : de l'attié (l. Kwa).

(*Mansonia altissima* A. Chev.). Grand arbre forestier exploité, de la famille des Sterculiacées, à fleurs blanches odorantes ; bois gris de cet arbre qui provoque malaises et vertiges chez les ouvriers qui le travaillent. Spéc. courant.

Certains grands arbres sont commercialement exploités. Ce sont par ordre d'importance le niangon+, le samba+, le bété. AUBREVILLE, II, 269.

L'utilisation du bété comme poison de flèches fut signalée en 1935 par Portères. BOUQUET, DEBRAY, 1974, 167.

En 1976, les bois les plus recherchés à l'exportation (acajou+, tiama+, bété, aboudikro+, makoré+, dibitou+ et surtout sipo+) ont vu leur production diminuer, ce qui témoigne de leur rapide épuisement. ARNAUD, SOURNIA, 1980, 45.

Syn. vern. : boroua (baoulé), boroua ~ bodua (agni), drodié (yakouba).

bètèbètè, n.m./adj., cf. igname+.

Origine : du baoulé (l. Kwa).

Variété d'igname appréciée à chair très farineuse. Usuel.

On choisit de préférence un igname bètèbètè farineux que l'on coupe en petits morceaux. M. BIARNÈS, 1974, 56.

Syn. : igname bètèbètè.

Rem. : souvent orthographié aussi bétébété.

bi, n.m.

Origine : de l'attié, bi ou gbi (l. kwa).

(*Sterculia oblonga* Mast.). Très grand arbre forestier de la famille des Sterculiacées. Spéc.

Le bi perd ses feuilles en août et fleurit à partir d'octobre.
AUBREVILLE, 1959, II, 276.

bimbiri, n.m., cf. sorgho rouge +.

Origine : du bambara (l. mandé nord). Assez fréq.

On ne cultive qu'une variété de mil [...] et une de sorgho ; le bimbiri.
BINGER, 1892, I, 246.

bissap, n.m., cf. oseille de Guinée +.

bléblendou, n.m., cf. arbre à pain africain +.

Origine : de l'abé (l. Kwa).

(*Treculia africana* Decne). Arbre de la famille des Moracées à fût tortueux et fruits énormes (30 cm de diamètre, plus de 10 kg) contenant des graines comestibles. Il est parfois cultivé et ses fruits atteignent alors 50 cm de diamètre et pèsent plus de 15 kg. Spéc.

Le bléblendou est présent dans toute la forêt de Côte-d'Ivoire mais toujours à l'état disséminé. AUBREVILLE, 1959, I, 60.

blékouré, n.m.

Origine : de l'abé (l. Kwa).

(*Pseudospondias microcarpa* [A. Rich.] Engl. = *Spondias microcarpa* A. Rich.). Arbre de la famille des Anacardiées à petits fruits.

Le blékouré est surtout une essence du bord des rivières et des stations humides. AUBREVILLE, 1959, II, 204.

boa, n.m.

Origine : du Krou (l. Kru).

(*Chrysophyllum pruniforme* Engl. = *C. Dubardii* Pierre). Grand arbre de la famille des Sapotacées à bois demi-dur blanc jaunâtre. Spéc. AUBREVILLE, 1959, III, 146.

boborou, n.m.

Origine : de l'abé (l. Kwa).

(*Irvingia gabonensis* [Aubry Lecomte] Baill. = *I. barberi* Hook = *I. tenuifolia* Hook = *Mangifera gabonensis* Aubry Lecomte). Grand arbre de la famille des Irvingiacées, *bien connu des Africains qui recherchent les fruits pour leurs graines comestibles.* (AUBREVILLE, 1959, II, 124). Le fruit, d'un jaune verdâtre ressemble à une petite mangue. Spéc.

Encycl. : L'amande écrasée et grillée donne une pâte connue au Congo sous le nom de pain de Dika, ou d'odika ou encore chocolat indigène.

Syn. : manguier sauvage +.

bodia var. *bodioa*, n.m.

Origine : du nzema (l. Kwa).

(*Anopyxis Klaineana* [Pierre] Engl. = *A. occidentalis* A. Chev.). Très grand arbre de la famille des Phizophoracées à bois brun jaune très dur. Spéc.

La zone de forêt dense ombrophile où sont localisées certaines essences comme l'avodiré+, le makoré+, le niangon+, l'azobé+, le bodia et le mélegba+. ARNAUD, SOURNIA, 1980, 30.

bodioa, n.m., cf. *bodia* +.

bois blanc, n.m.

Terme générique s'appliquant à toutes les essences forestières exploitées et présentant les caractères principaux suivants : bois secondaires, de couleur blanche ou rouge clair, légers (D = 0,55

à 0,80), à bonne flottabilité, exigeant un traitement protecteur, et utilisés pour le déroulage ou les contreplaqués. Cf. aiélé, aninguéré, ako, arsan, avodiré, emien, faro, fraké, framiré, fromager, ilomba, lohoufé, olou, samba, zaïzou. Usuel.

La Côte-d'Ivoire s'attache donc à ouvrir l'éventail de ses produits forestiers avec les bois blancs. LANGUELLIER, 1977, 29.

Antonymes : bois jaune + , bois rouge + .

bois de fer, n.m.

Appellation donnée au bois de certaines espèces exploitées de grands arbres de la famille des Sapotacées. Usuel.

Une des plus importantes familles de la forêt de Côte-d'Ivoire. Elle fournit des bois de fer qui sont les plus résistants à la hache que l'on puisse trouver en Afrique. AUBREVILLE, 1959, III, 105.

bois de natte, n.m.

(*Imbricaria coriacea* A. DC). Arbre de la famille des Sapotacées à fruits comestibles. Importé de Madagascar. Rare. AUBREVILLE, 1959, III, 106.

Syn. : nattier.

bois d'or, n.m.

Nom donné aux essences forestières les plus précieuses (badi, sipo : les plus grandes Rubiacées arborescentes d'Afrique occidentale). Usuel.

Ces essences fournissent les bois d'or africains. AUBREVILLE, 1959, III, 262.

bois jaune, n.m.

Terme générique désignant un ensemble d'essences à bois tertiaires jaunes ou bruns, lourds ($D = 0,80$ à $1,30$), à flottabilité mauvaise ou impossible, utilisés pour la menuiserie et le tranchage sans traitement protectif. (Cf. abalé, amazakoué, assaméla, badi, bété, dabéma, étimoé, eyong, iroko, koto,

limbali, lingué, movingui, souguié, tali, yatandza). Usuel.

Antonymes : bois blanc+, bois rouge+.

bois noir, n.m.

(*Albizzia Leblek* [Linn.] Benth.) Bel arbre ornemental d'avenue qui donne de l'ombrage. De la famille des Mimosées, il est originaire de l'Inde. Spéc. nord.

bois rouge (1), n.m.

Terme générique désignant toutes les essences forestières présentant les caractères principaux suivants : bois primaire de couleur rouge, mi-lourd (D = de 0,70 à 0,90), à flottabilité moyenne, utilisé en menuiserie fine. (Cf. aboudikro, acajou, bahia, bossé, dibétou, kondroti, kossipo, kotibé, lotofa, makoré, niangon, sipo, tiama). Usuel.

ainsi qui disait Côte-d'Ivoire pensait aussitôt acajou+ [.] moyennant quoi les bois rouges à haute valeur commerciale, sipo+, niangon+, acajou+ [.] constituèrent trop longtemps le gros des cargaisons qui voguaient vers les ports européens. LANGUELLIER, 1977, 27.

la part croissante d'essences nouvelles, compensant en partie l'épuisement des réserves de bois rouges. ARNAUD, SOURNIA, 1980, 45.

Antonymes : bois blanc+, bois jaune+.

bois rouge (2), n.m.

(*Erythrophleum ivorense* A. Chev.) ou TALI et (*Erythrophleum guineense* G. DON) ou ALUI, grands arbres de la famille des Caesalpiniacées très utilisés en pharmacopée traditionnelle ; bois de ces arbres dont l'écorce fournit un redoutable poison d'épreuves pour les ordales ; poison d'épreuve obtenu après broyage et macération dans l'eau. Usuel.

Les Africains connaissent tous le trop fameux bois rouge dont le nom seul fait frémir les innocents comme les coupables. KERHARO, BOUQUET, 1950, 81.

Les funérailles se terminèrent sans que personne ait été soumis à l'épreuve du bois rouge. DADIÉ, 1954, 56.

L'infusion obtenue en broyant l'écorce et en la mettant à macérer dans l'eau est un redoutable poison que les Africains utilisaient autrefois couramment dans leurs affaires de justice ou leurs pratiques de sorcellerie. Ceux des plaignants ou des accusés qui pouvaient boire impunément l'eau du bois rouge avaient la conscience tranquille tandis que les coupables mouraient après l'absorption du poison. AUBREVILLE, 1959, I, 330.

qu'il me soit permis [...] de retenir [...] la pratique d'interrogatoire du mort + dont on sait qu'elle est obligatoirement suivie d'une ordalie imposée au suspect [...] à l'aide de la redoutable décoction de bois rouge. HOLAS, 1980, 38.

Rem. : Les deux arbres très voisins sont souvent confondus dans la même appellation.

Syn. : alui+, gôpô+, tali+.

Syn. vern. : alui ~ loui ~ elui (baoulé), édui ~ dui (agni), djoroutoué, djouroutou (oubi), gôpô (bété), lo (attié).

bois rouge (3), n.m.

Nom donné au *Baphia nitida* Lodd. (= *Delaria pyrifolia* Desv. = *Baphia barombiensis* Taub.), petit arbre de la famille des Papilionacées, exploité autrefois comme bois de teinture. Cf. baphia+. Vx.

bois sacré, n.m.

Boqueteau en savane ou portion de forêt dans laquelle s'effectuent certaines cérémonies rituelles, en particulier, l'initiation. Usuel.

présence de petits bois sacrés trahissant la proximité d'un village. MONNIER, 1974, 16.

on les a conduits, pendant que tu dormais, au bois sacré où on les a baignés. BOLLI, 1977, 79.

or donc, dans le bois sacré où se déroule le conclave des initiés, chacun reçoit les rudiments de la spécialité qui est celle de sa famille. F.M., 4.3.1980.

Toute personne qui aura vu une excisée avant le terme de son séjour dans le bois sacré est tenue de le porter à notre connaissance. Faute de quoi, cette personne, quelle qu'elle soit, se voue à la mort. F.M., 21.10.1983.

on sait que dans nos coutumes, le bois sacré est le lieu où vivent les génies protecteurs du village, et particulièrement les ancêtres. C'est là qu'ont lieu les sacrifices. F.M., 18.4.1984.

Syn. (part.) : forêt sacrée.

bombardier, n.m.

(*Hura crepitans* Linn.). Arbre de la famille des Euphorbiacées, originaire d'Amérique centrale. Il sert souvent d'arbre d'ornement pour les avenues et est surtout caractérisé par ses fruits. Fréq.

Remarquable par son fruit globuleux, formé de huit à vingt coques rayonnantes qui, à maturité, se répandent avec bruit et sont violemment projetées à plusieurs mètres de distance (ce qui a valu à l'arbre son nom de bombardier). KERHARO, BOUQUET, 1950, 78.

Syn. : sablier+, sablier des antilles+.

bombax, n.m., cf. kapokier+.

Terme générique désignant des arbres produisant du kapok, comme *Bombax buonopozense* Beauv. ou kapokier de forêt+, *Bombax costatum* Pellegr. et Vuil. Rare.

Le village groupé autour de trois ou quatre bombax et d'un tamarinier+ ressemble à un campement. BINGER, 1892, 1, 140.

Les bombax sont remarquables au moment de la floraison [...] par leurs grandes fleurs rouges, éclatantes, d'autant plus voyantes que l'arbre, à cette époque, est défeuillé. AUBREVILLE, 1959, II, 262.

Comp. : kapokier à fleurs jaunes+ (variété andrieni), kapokier à fleurs rouges+.

Syn. : kapokier+.

Syn. vern. : (*Bombax buonopozense*) alongdui ~ ekouo (agni), gô (bété), goué (yakouba), ko a djo (guéré), koimintio ~ koikindio (wobé) (*Bombax costatum*) : bambou.

bonjour-bonsoir, n.m.

(*Catharanthus roseus* [Linn.] G. Don. = *Lochnera rosea* Reichl.). Plante de la famille des Apocynacées, à fleurs roses ou blanches, originaire de Madagascar mais aujourd'hui subspontanée en Côte-d'Ivoire.

Rem. : ainsi nommée par allusion à la brièveté du temps durant lequel la fleur reste ouverte (plein soleil). Spéc.

Syn. : pervenche de Madagascar +.

borgou var. bourgou, n.m.

Origine : du fulfulde borgou "fourrage vert" selon BINGER, du bambara "bourgou" ~ "birgou" selon BUSSON.

(*Echinocloa stagnina* P. Beauv.) : herbe pouvant atteindre deux mètres de haut et qui constitue des peuplements importants dans l'espace d'inondation du Niger. Utilisée comme fourrage pour les animaux domestiques. On extrait de sa tige un jus sucré qui sert de boisson.

Rem. : Bien que ce ne soit pas une plante locale, le terme peut être rencontré dans les écrits.

C'est seulement dans cette région que pendant toute l'année on trouve du fourrage vert pour les chevaux, du borgou. BINGER, 1892, I, 131.

Syn. : kondou +, roseau à miel +.

Der. : borgoutière ~ bourgoutière +.

borgoutière var. bourgoutière, n.f.

Pâturage constitué principalement de borgou et situé dans des régions inondables. Spéc. manuels. (plante africaine non locale).

bossé, n.m., cf. cèdre rouge +.

Origine : de l'agni (l. Kwa).

(*Guarea cedrata* [A. Chev.] Pellegr. = *Trichilia cedrata* A. Chev.). Arbre forestier exploité de la famille des Méliacées ;

bois de cet arbre, de couleur rose, assez dur, de grain fin, durable et très odorant. Assez fréq.

Le bossé mesure habituellement de 20 à 35 mètres de haut.
AUBREVILLE, 1959, II, 162.

Certaines essences de forêt ombrophile débordent sur la partie sud de la forêt mésophile = framiré+, bossé, dibétou+. ARNAUD, SOURNIA, 1980, 30.

Syn. : cèdre d'Afrique+, cèdre rouge+.

Syn. vern. : anokué (nzema), dzana (attié) krassain (ébrié), n'ganabé (abé), ouobessou (bété).

boué, n.m.

Origine : de l'attié (l. Kwa).

(*Lecariodiscus cupanioides* Planch. ex Benth. et Hook.). Petit arbre très commun de la famille des Sapindacées. Spéc.
AUBREVILLE, 1959, II, 236.

bougainvillée, n.f.

(*Bougainvillea spectabilis* Willd.) : bractées colorées, petites feuilles situées à la base du pédoncule floral du bougainvillier, souvent considérées comme les fleurs de cette plante. Usuel.

Ma Côte-d'Ivoire de l'hibiscus écarlate et de la bougainvillée.
DADIÉ, 1950, 16.

Au long des clôtures blanches fleurissaient les pervenches de Madagascar+, la bougainvillée+, le laurier-rose, le canna+, l'orgueil de Chine+, la crête de coq+. DADIÉ, 1956, 141.

Dér. : bougainvillier+.

bougainvillier, n.m.

Origine : du nom du célèbre navigateur.

(*Bougainvillea spectabilis* Willd.), arbuste semi-grimpant à magnifiques bractées rouges, blanches, oranges, jaunes ou violettes. Cultivé mais aussi à l'état sub-spontané. Usuel.

ses villas somptueuses où grimpent les bougainvilliers en fleurs.
ANOMA KANIÉ, 1978, 213.

Norme : bougainvillée et bougainvillier considérés généralement comme des synonymes, sont localement distincts selon le modèle "rose"/"rosier".

bouleau d'Afrique, n.m.

(*Anogeissus leiocarpus* [D.C.] Guill. et Perr. var. *schimperi* [Hochst ex Hutch. et Dalz.] Aubrev.) Grand arbre exploité de la famille des Combrétacées ; bois de cet arbre, dur et résistant aux insectes. Spéc.

Ses rameaux grêles, ses jeunes feuilles feutrées argentées [.] composent un feuillage léger à reflet argenté, très caractéristique qui a fait donner au kalama+ le nom de bouleau d'Afrique.

AUBREVILLE, 1959, III, 72.

Syn. : kalama+.

Syn. vern. : kalama (sénoufo), krékété (malinké).

boule de feu, n.f.

(*Haemanthus multiflorus* Martyn.). Plante ornementale à grosse inflorescence ronde composée de petites fleurs rouges feu. Assez fréq.

bourgou, n.m., cf. borgou+.

bourgoutière, n.f., cf. borgoutière+.

bouton blanc, n.m.

(*Leucas martinicensis* [Jacq.] Ait. F.). Plante ornementale des jardins. Spéc.

bouton violet, n.m.

(*Vernonia cinerea* [Linn.] Tess.). Plante pantropicale de la famille des Composées à utilisation dans la pharmacopée traditionnelle. Spéc.

brobro, n.m.

Origine : de l'abé (l. Kwa).

(*Anthocleista nobilis* G. Don.). Arbre de la famille des Loganiacées à belles fleurs blanches. Spéc.

Les très vieux brobro atteignent 25m de haut et 0,40m de diamètre.

AUBREVILLE, 1959, III, 186.

Norme : reste invariable en nombre.

Suzanne LAFAGE
décembre 1990

BIBLIOGRAPHIE (PARTIELLE)

- ANOMA KANIE, 1978, *Les malheurs d'Amangoua* (roman), Abidjan, NEA, 303 p.
- ARNAUD (J.-C.), SOURNIA (G.), 1980, "Les forêts de Côte-d'Ivoire : essai de synthèse géographique", *Annales de l'Université d'Abidjan, série géographique*, t. IX, pp. 6-93.
- BIARNES(M.), 1974, *Cuisine ivoirienne*, Dakar, Soc. afr. d'Édition.
- BINGER, 1892, *Du Niger au Golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi (1887-1889)*, Paris, Hachette, rééd. Soc. des Africanistes, 1980, 411 p.
- BOUQUET (A.), DEBRAY (M.), 1974, *Plantes médicinales de la Côte-d'Ivoire*, Travaux et documents de l'ORSTOM, n° 32, 232 p.
- BUSSON (F.), 1965, *Étude chimique et biologique des végétaux alimentaires de l'Afrique noire de l'Ouest dans ses rapports avec le milieu géographique*, Marseille, Leconte, 568 p.

- CARTERON (M.), 1972, *Etude de la langue baoulé*, mission catholique de Bocanda, 275 p.
- DADIÉ (B.), 1954, *Légendes africaines*, Paris, Seghers.
- DADIÉ (B.), 1956, *Climbié* (roman), Paris, Seghers.
- DAVESNE (A.), 1954, *Manuel d'agriculture*, Paris, Istra.
- ETIENNE-NUGUE (J.), 1974, *Artisanats traditionnels en Côte-d'Ivoire*, Paris, AUDECAM.
- GIRARD (J.), 1967, *Dynamique de la société oubé. Loi des masques et coutume*, Dakar, IFAN.
- HOLAS (B.), 1980, *Traditions krou*, Paris, Nathan.
- KERHARO (J.), BOUQUET (A.), 1950a, *Plantes médicinales et toxiques de la Côte-d'Ivoire et de la Haute-Volta*, Paris, Vigot frères.
- KERHARO (J.), BOUQUET (A.), 1950b, *Sorciers, féticheurs et guérisseurs de la Côte-d'Ivoire et de la Haute-Volta*, Paris, Vigot frères.
- LANGUELLIER (J.-P.), 1977, "La deuxième jeunesse de la forêt ivoirienne", *Balafon*, n° 30.
- MAUNY (R.), 1953, "Notes historiques autour des principales plantes cultivées d'Afrique Occidentale", *BIFAN*, t. XV, série B, n° 2, pp. 684-730.
- ROBERTY (G.), 1954, *Petite flore de l'ouest africain*, ORSTOM/LAROSE, 441 p.
- SAINT PIERRE (C.A.), DEMARLY (Y.), 1989, *Amélioration et protection des plantes vivrières tropicales*, AUPELF, UREF, John Libbey Eurotext, Coll. actualité scientifique.

PETIT INVENTAIRE DES PARTICULARISMES LEXICAUX
DU FRANÇAIS DE MADAGASCAR

0. INTRODUCTION

0.0. *La mode* de la francophonie a mis en lumière les nombreux travaux menés de manière systématique, depuis une dizaine d'années, sur le français hors de France et ravivé l'intérêt porté aux manifestations linguistiques en pays réputés francophones. Si l'Afrique Noire a été, et reste, le champ privilégié de ces travaux, la curiosité s'étend désormais à des domaines géopolitiques moins explorés dont on espère qu'ils livreront à leur tour des variétés de français riches d'*écarts*, d'évolutions marquantes, et propres à fournir un matériau neuf aux lexicographes.

Madagascar compte parmi les pays restés en marge des études consacrées aux particularismes du français parlé hors de son cadre naturel. Comme le Maghreb, comme l'archipel des Comores, la Grande Ile a échappé aux investigations des équipes de lexicographes parrainées par l'A.U.P.E.L.F. (Inventaire I.F.A. 1983). Une rapide revue bibliographique révèle un nombre bien restreint de publications concernant la langue française à Madagascar. Qui plus est, exceptés l'article de F. RANAIVO (F. RANAIVO, 1979), les quelques pages consacrées à la question linguistique dans l'article de J.-P. RAISON (J.-P. RAISON, 1985) et le travail de H. ALEX sur le lexique de la presse écrite (H. ALEX, 1988), la plupart des textes publiés traitent des problèmes pédagogiques posés par l'apprentissage du français en population scolaire et universitaire¹. A notre connaissance il n'y a pas davantage de travaux récents portant sur la situation sociolinguistique à Madagascar. En particulier, on ne sait des pratiques plurilingues des malgachophones que ce que l'intuition, appuyée sur l'expérience quotidienne, laisse entrevoir à l'observateur. Sans doute ce désintérêt manifeste pour le français trouve-t-il son origine dans les événements de 1972/1975. La politique de malgachisation menée à partir de cette époque par le gouvernement révolutionnaire marque, en effet, l'aboutissement de : "*La revendication linguistique et littéraire (qui avait) été au coeur des luttes politiques après comme avant l'indépendance*" et l'avènement : "... *d'un peuple maître de sa langue et*

fier d'elle". (J.-P. RAISON, p. 218 de l'opus cité.) On ne saurait donc comprendre la place du français dans le Madagascar d'aujourd'hui sans faire un bref retour sur ce passé très proche qui va de 1972 à 1985 et qui, à travers l'effervescence politique et sociale, fut gros de conséquences pour la politique linguistique du pays.

0.1. La charte de la Révolution socialiste malgache (août 1975)² marque une évolution très claire par rapport à la situation antérieure qui va de l'indépendance (1960) aux événements de 1972. Durant cette dernière période le français conservait une prééminence de fait, héritée de la colonisation et concrétisée quotidiennement dans le système scolaire où il était le médium d'enseignement à tous les niveaux : "*... la langue française et l'enseignement d'inspiration française sont pour le peuple malgache l'instrument historique de sa promotion moderne et de son développement culturel, politique et social...*" (Accords franco-malgaches J.O.R.M., n° 107, 1960). Si le malgache conservait un statut : le bilinguisme étant inscrit dans la constitution d'alors, le français occupait dans la vie quotidienne : médias, secteur professionnel, vie culturelle, édition, un quasi-monopole. La révolution va inverser les rôles et les statuts de ces deux langues. Le français perçu comme la langue du colonisateur et des néo-colonialistes se voit relégué au second plan : "*... fenêtre ouverte sur le monde de la civilisation technique*" (Charte de la révolution, p. 84). Il ne doit sa survie officielle qu'à l'impossibilité où l'on est alors d'en faire l'économie. Exclu de l'enseignement primaire, confiné dans l'enseignement secondaire à quelques matières où il reste indispensable, il ne conserve son rang, à titre temporaire, qu'à l'université. Il est entendu que le maintien de la langue française à Madagascar n'est dû qu'au *réalisme* (opus cité, p. 84) et ne saurait être interprété comme un choix idéologique : "*Nous sommes opposés à ce mouvement dit "francophonie" car objectivement il a des relents de paternalisme et de néocolonialisme que nous récusons*" (p. 85 de l'opus cité). Dans les faits ces décisions politiques vont entraîner une rapide récession de l'usage du français. Dans la presse parlée et écrite, dans l'édition, dans la vie culturelle, le français cède la place au malgache. L'isolement lié à l'insularité, la récession économique vont encore accentuer ce mouvement. Jusqu'en 1987 les rayons des rares librairies étaient vides d'ouvrages en français, la presse importée était introuvable. Aujourd'hui encore on ne laisse pas d'être

frappé par l'absence d'écrivains de langue française au pays de Rabearivelo et de Rabemananjara³.

0.2. Qu'en est-il, dans le même temps, des applications de cette politique ? En particulier, le malgache remplace-t-il sans difficultés le français ? Il s'agit, en fait, de parfaire un outil qui, s'il existe, n'a pas encore la forme requise pour satisfaire aux tâches qu'on veut lui assigner. D'une part la malgachisation implique l'utilisation d'un malgache uniformisé, d'autre part l'adaptation de ce malgache aux exigences de l'enseignement. Simple en apparence le problème se complique dès lors qu'on le situe dans son contexte historique et social. Le dialecte *merina* (Hautes terres) transcrit et codifié depuis le dix-neuvième siècle⁴ était, avant la révolution, la langue officielle. Il le restera bien évidemment après celle-ci, mais non sans susciter sur la côte une levée de boucliers. En effet, tant que ce malgache officiel était cantonné au rang de langue seconde, face au français omniprésent, les populations côtières ne s'en préoccupaient guère. Propulsé d'un coup au premier plan, devenu médium d'enseignement et de communication officiel, il redevient le symbole trop lourd d'une domination, antérieure à la colonisation, exercée par les populations des plateaux sur celles de la côte⁵. F. RANAIVO rappelle combien la décision de la malgachisation, venue de Tananarive, fut mal accueillie dans la région de Tamatave, entraînant des manifestations souvent violentes (RANAIVO, p. 516 de l'opus cité). Aussi se met-on en quête d'un *malgache commun* susceptible de remplacer le dialecte *merina* et auquel les différentes régions du pays doivent apporter leur contribution. En attendant l'avènement de cette langue on : "... utilisera le malgache officiel, le malgache dans ses variantes régionales, et le français". (Charte de la Révolution, p. 84). Cette solution d'attente qui prend en compte les susceptibilités linguistiques régionales plutôt que les différences dialectales objectives (qui pour être réelles, et dans certains cas bien marquées, n'affectent que rarement une assez bonne intercompréhension) n'a pas eu les résultats escomptés. D'une part le *malgache commun* qu'on prétendait élaborer n'a jamais vu le jour laissant le dialecte *merina*, très légèrement aménagé, assumer le rôle de langue officielle ; d'autre part la politique de malgachisation conduite à la hâte, sans formation des enseignants, sans documents de soutien et

aussi sans l'assentiment d'une part importante de la population, devait se traduire par un échec.

Il faut attendre 1985 et la tenue à Tananarive d'un colloque international sur la langue française pour que s'amorce une évolution de la politique linguistique. Le français retrouve à cette date une place prééminente dans l'enseignement secondaire et, s'il ne s'agit pas d'un retour à la situation antérieure à 1972, il est clair que la malgachisation totale de la vie politique, économique, sociale et culturelle de la Grande Ile n'est plus à l'ordre du jour.

1. LOCUTEURS, SITUATIONS DE COMMUNICATION ET LANGUES UTILISEES

1.0. La revalorisation du statut de la langue française n'a cependant pas changé les pratiques langagières de la population. Et si, comme le note R. CHAUDENSON, le statut du français est, à Madagascar, supérieur à celui qu'il peut avoir dans un pays comme Maurice, son *corpus*, c'est-à-dire essentiellement son utilisation, son apprentissage, et sa présence dans l'environnement linguistique quotidien restent faibles (R. CHAUDENSON, 1988, p. 41). C'est que le français, à Madagascar, et contrairement à ce qui se passe dans la plupart des pays d'Afrique de l'ouest, n'est jamais langue véhiculaire et ne se substitue qu'exceptionnellement au malgache dans la communication quotidienne. Néanmoins les quelques situations où le français est susceptible d'être employé par des malgachophones méritent qu'on s'y arrête. Nous rassemblons celles-ci dans un tableau qui n'a pas la prétention d'épuiser toutes les possibilités d'utilisation du français, ni de recenser tous les paramètres socio-culturels susceptibles de favoriser le choix de cette langue, mais qui peut cependant rendre compte de la plupart d'entre elles dans une perspective macro-sociolinguistique.

INTERLOCUTEURS	NIVEAU SOCIO-CULTUREL	SITUATIONS DE COMMUNICATION	LANGUE(S) UTILISÉE(S)
1 Malgache/Malgache	++	Officielle	Malgache (évent.F.S.)
2 Malgache/Malgache	++(+)	professionnelle	
3 Malgache/Malgache	++(+)	familiale	Malgache
4 Malgache/Malgache	++(+)	amicale	Français
différences dialectales		relationnelle	
5 Malgache/Etranger	++(+)	tous contextes	Français
6 Etranger/Etranger		tous contextes	

1.1. Les seuls locuteurs susceptibles d'utiliser le français dans les situations ainsi définies appartiennent aux classes sociales d'un bon niveau socio-culturel : études supérieures (+ +) et constituent ce que nous appellerons par commodité *l'élite* ; ou appartiennent aux classes moyennes et ont atteint le niveau du baccalauréat dans l'ancien système scolaire (+). Les jeunes gens issus d'une scolarité secondaire effectuée pour l'essentiel en malgache ont, en règle générale, un niveau de français qui, s'il ne leur interdit pas toute communication dans cette langue, les dissuade le plus souvent de l'utiliser. Bien entendu l'appartenance sociale transcende ici les classes d'âge et les jeunes gens issus de la bourgeoisie conservent, en général, une bonne maîtrise du français⁶.

Dans la colonne interlocuteurs, la ligne 4 figure les cas, assez rares il est vrai, où des interlocuteurs malgaches d'origine régionale différente et parlant des variétés très différenciées (exemples : merina / antakarana (parler de Diégo-Suarez et sa région), ou encore betsimisaraka (Tamatave et sa région) / antanosy (Fort-Dauphin et sa région), peuvent avoir recours au français pour faciliter la communication ainsi que pour *gommer* les différences ethniques que les particularismes dialectaux accusent : le français devenant alors un *terrain neutre* aux yeux des interlocuteurs.

Enfin les lignes (5) et (6) font intervenir, toujours sous la rubrique *interlocuteurs*, le terme d'étranger. Nous entendons par là tous les non-Malgaches d'origine et de nationalité résidant à Madagascar. On sait que ces populations allogènes et allophones sont essentiellement d'origine indienne, chinoise, comorienne et française. Toutes ont, à des degrés divers, la connaissance du malgache⁷. Comme l'indique le

tableau à la ligne 5, ils privilégient le français dans leurs relations avec les Malgaches comme dans celles qu'ils entretiennent entre étrangers d'origines différentes (cf. ligne 6). Ils n'utilisent guère le malgache que dans les situations où ils communiquent avec des malgachophones d'un niveau socio-culturel inférieur et qui ne parlent pas français.

1.2. Les situations de communication évoquées ici sont grossièrement caractérisées et appellent quelques commentaires. Par *officielle* (ligne 1), on entendra toutes les interventions qui peuvent se faire dans un cadre formel : discours, prises de parole dans des assemblées diverses... Par *relationnelle* (ligne 3), il faut comprendre les situations quotidiennes dans lesquelles des interlocuteurs échangent des informations dans des lieux *neutres* : rues, établissements publics... On remarquera que le français n'apparaît de manière systématique que dans les situations (4), (5) et (6) et que le choix de cette langue n'est alors pas dépendant de la situation de communication mais est imposé par la nécessité de se faire comprendre d'interlocuteurs qui ne parlent pas la même variété dialectale ou qui peuvent ne pas être malgachophones. Partout ailleurs le malgache prédomine : situations 1, 2, 3, même s'il s'agit d'un Malgache qui alterne avec des segments d'énoncés en français (cf. 3.1.). Quant au choix éventuel du français il peut être dicté comme en (4) et (5) par l'origine des interlocuteurs ou, plus rarement, par le contenu des interventions : les domaines "*techniques*" favorisant l'utilisation du français. Le désir de manifester son appartenance aux classes sociales dominantes pouvant également être une motivation importante.

La situation de bilinguisme dans laquelle évoluent nos locuteurs paraît donc d'une nature composite. Le plus souvent on a affaire à une situation de bilinguisme dans laquelle le français est une langue *instrumentale* au sens que FISHMAN donne à ce terme, et n'apparaît que rarement (situations 4 et 5). Cette situation socio-linguistique qui n'est ici que schématisée se traduit par l'absence de continuum interlinguistique malgache/français comme il en existe ailleurs entre langues africaines et français par exemple.

2. PARTICULARISMES LEXICAUX DU FRANÇAIS DE MADAGASCAR

2.0. Le français utilisé dans les situations et par les locuteurs que nous venons de caractériser connaît une faible diffusion dans la population. Néanmoins les quelques particularismes qu'il manifeste alors sont susceptibles d'intéresser le lexicographe. De plus le français peut, dans les années à venir, voir son emploi étendu à d'autres couches sociales et, quoique moins vraisemblablement, à d'autres situations que celles recensées ici. Une telle évolution ferait sans doute naître d'autres *écarts* et surtout systématiserait ceux déjà attestés et que nous allons inventorier en nous restreignant au seul niveau lexical. Nous distinguerons deux types d'*items* lexicaux : ceux qui sont susceptibles d'être produits par n'importe quel locuteur appartenant aux catégories décrites et qui sont également susceptibles d'apparaître dans toutes les situations évoquées à l'exclusion de 3 ; et ceux qui, apparaissant également dans toutes les situations, ne concernent cependant que les locuteurs identifiés comme appartenant à la classe moyenne (+).

2.1. La plupart des termes relevés ici sont déjà recensés par F. RANAIVO (pp. 518, 519 de l'opus cité) qui les identifie comme des : "... *mots utilisés exclusivement par les Français habitant l'île.*" Il nous semble que RANAIVO est trop restrictif lorsqu'il limite l'usage de ces termes aux seuls Français résidents. Les locuteurs malgaches les utilisent lorsqu'ils parlent français, de même que les étrangers lorsqu'ils communiquent entre eux. Outre leur fonction dénotative ces emprunts au malgache instaurent, entre les interlocuteurs, une complicité qui repose sur la connaissance commune de réalités locales ignorées par l'étranger de passage. La plupart des termes enregistrés ici peuvent se rencontrer à l'écrit. Un certain nombre d'entre eux ont été relevés par H. ALEX et nous l'indiquerons, à chaque fois, par un renvoi au travail de ce dernier. Ajoutons que les traductions proposées sont, pour l'essentiel, tirées du dictionnaire malgache-français de F.S. HALLANGER (F.S. HALLANGER, 1974).

Angady : n.f. Bêche à long manche (ALEX, p. 77).

Betsabetsa : n.m. Boisson alcoolisée obtenue par fermentation du jus de canne à sucre (ALEX, p. 95).

Brèdes (emprunt au portugais) n.m.pl. Feuilles comestibles qui servent d'ingrédients dans la cuisine malgache (ALEX, p. 88).

Dahalo : n.m. Brigand de grand chemin (ALEX, p. 97).

Fady : adj. (Peut être également nom en malgache). Ce qui est tabou, interdit.

Fanafody : n.m. Médicament, produit chimique. Utilisé en français et par les Français, ce terme prend assez souvent le sens de philtre d'amour, préparation à base de plantes qu'une femme fait prendre à son compagnon pour se l'attacher.

Fanjakana : n.m. Désigne les autorités, le pouvoir politique (ALEX, p. 103).

Faritany : n.m. Province, échelon le plus élevé dans le découpage administratif de l'île et qui regroupe plusieurs fivondronana. Il y a six provinces à Madagascar (ALEX, p. 105).

Firaisana : n.m. Désigne ce qui était autrefois l'ancien canton (ALEX, p. 108).

Fivondronana : n.m. Désigne ce qui était autrefois l'ancien district (ALEX, p. 109).

Fokonolona : n.m. Désigne une entité administrative de base (ALEX, p. 110).

Fokontany : n.m. Correspond à peu près à ce qu'était la commune (ALEX, p. 111).

Kabary : n.m. Discours, palabre. "Faire un petit kabary".

Karana : n.m. ou f. Indo-pakistanaï. Peut prendre une connotation péjorative lorsqu'il est utilisé en français.

Ramatoa : n.f. Désigne en malgache une femme d'un rang social assez élevé. Utilisé en français et par les Français le mot a pris le sens de servante, bonne, domestique. Les Malgaches utilisent plus volontiers les termes de "ménagère" ou de "bonne" lorsqu'ils parlent français.

Sakafo : n.m. Repas, mets, aliments. "On se retrouve à l'heure du sakafo".

Sobiky : n.f. Panier tressé⁸.

Taratasy : n.m. Papier, lettre (correspondance) en malgache. Utilisé en français, et par les Français, il désigne par extension de sens toutes sortes de papiers : documents officiels, factures diverses...

Tavy : n.m. Champ cultivé par l'abattage et le feu. Désigne la culture sur brûlis quand il est utilisé en français.

Vahiny : n.m. ou f. Hôte, invité.

Vazaha : n.m. ou f. Désigne l'étranger en malgache mais, utilisé en français, il dénote l'Européen par restriction de sens.

Zanatany : n.m. ou f. (Mot à mot : fils de la terre). Natif du pays en malgache. En français il désigne l'Européen né et établi à Madagascar.

On constatera quelques différences par rapport à la liste de RANAIVO : six mots disparaissent qui nous ont paru trop faiblement attestés, tandis que six autres, non retenus par RANAIVO, sont recensés ici. Nous pourrions ajouter à ces *items* quelques expressions, signalées par RANAIVO, comme les duplicatifs *moramora* que l'on peut se risquer à traduire imparfaitement par "nonchalance", *kelikely* : un peu, très peu ; petit, très petit ; *tsy maninona* : ça ne fait rien, ce n'est pas grave. Trois autres entrées peuvent conclure cet inventaire : *inona vaovao* : quoi de neuf ? *Veloma* : au revoir, *vita* : fini, terminé.

Pour l'essentiel ces termes, qui sont tous des emprunts au malgache, dénotent ou connotent des réalités locales qui n'ont pas leur équivalent en français ou que leur traduction appauvrirait. On remarquera que l'emploi de deux *items* de la liste : *ramatoa* et *taratasy* est plus particulièrement le fait des étrangers. Le premier a changé de dénotation en passant du malgache au français et le second a vu son extension de sens s'accroître considérablement. *Vazaha* et *zanatany* ont, à l'inverse, une extension de sens plus réduite en français qu'en malgache.

Si la liste que nous venons de clore n'est pas exhaustive, elle intègre cependant les items les plus fréquemment utilisés dans les conditions de communication précédemment décrites. On peut citer encore en s'appuyant sur le travail de H. ALEX deux néologismes, nés du discours idéologique de la période révolutionnaire, attestés à l'écrit et utilisés, à l'occasion, à l'oral notamment chez les lycéens et les étudiants :

Conscientiser : verbe. Néologisme de forme par dérivation (suffixe -iser). Rendre politiquement conscient (ALEX, p. 94).

Révolutionnariser : verbe. Néologisme de forme par dérivation (suffixe -iser). Transformer par l'action révolutionnaire. (ALEX, 136).

2.2. Il existe d'autres particularismes lexicaux assez fréquemment attestés à l'oral et dont certains peuvent également être utilisés à l'écrit. Contrairement aux mots regroupés en 2.1. il ne s'agit pas d'emprunts au malgache. Ces termes peuvent apparaître dans les situations de communication 2, 4, 5, 6 chez les locuteurs de la classe moyenne (cf. 1.1.). Retenons les six exemples suivants qui nous paraissent assez régulièrement attestés :

Court : adj. Peut avoir le sens de petit en parlant de la taille d'un individu.

Long : adj. Peut avoir le sens de grand en parlant de la taille d'un individu.

On constatera que ces deux néologismes de sens sont attestés dans le français d'Afrique (cf. Inventaire I.F.A., pp. 126 et 280).

Gagner : verbe. A souvent le sens d'obtenir, avoir, comme dans l'expression *gagner un enfant* avoir un enfant.

Là encore ce sens nouveau par rapport au français standard est très largement attesté en Afrique de l'Ouest. (cf. p. 205 de l'opus cité).

Gargotte : n.f. Petit restaurant bon marché. (Gargottier, -ière). Comme en Côte d'Ivoire et au Sénégal (p. 208 de l'opus cité) le terme a perdu à Madagascar la connotation péjorative qui est la sienne en français standard.

Ménagère : n.f. Bonne, servante et plus souvent encore femme au foyer.

Cette acception est attestée en Afrique de l'Ouest. (p. 308 de l'opus cité).

Godasse : n.f. Grosse chaussure et plus particulièrement chaussure de sport, chaussure à crampons. Par rapport au français standard, on notera qu'outre la restriction de sens le mot ne semble plus perçu comme populaire.

L'on peut attribuer ces particularismes qui sont le fait de locuteurs d'un niveau socio-culturel moyen⁹ à une évolution sémantique naturelle dans un contexte d'utilisation de la langue où la pression normative s'estompe et dans lequel les modèles conformes au français standard ont rarement l'occasion d'apparaître. Cela explique la convergence des évolutions constatées à Madagascar et en Afrique de

l'Ouest. D'autres explications susceptibles d'éclairer l'apparition de ces néologismes peuvent être avancées sans entrer en contradiction avec la première. L'existence, à la période coloniale, d'un français d'Afrique (français *tiraillou*)¹⁰ véhiculé par les troupes coloniales et notamment par les tirailleurs sénégalais longtemps présents à Madagascar, a fort bien pu laisser des traces dans le lexique du français local. Troisième hypothèse enfin, l'influence créole dont on verra qu'elle est patente pour quelques lexèmes (cf. 2.3.) mais qui ne permet ici que d'expliquer l'évolution sémantique de *gagner*, attesté avec le sens d'"obtenir", "avoir", dans les créoles de la Réunion et de Maurice.

Quoiqu'il en soit, et ainsi que nous l'avons souligné, ces trois hypothèses, loin de s'opposer, se confortent et ont pu jouer simultanément pour expliquer les particularismes relevés.

2.3. L'inventaire que nous proposons s'achèvera par quelques relevés de termes qui, bien attestés sur la côte, ne le sont plus dans les villes des Hautes Terres ou quand ils le sont, y ont été introduits à partir des villes côtières : Diégo-Suarez et Tamatave essentiellement. Ces deux villes ont en effet abrité jusqu'en 1975 d'importantes communautés créoles¹¹ et l'on peut relever dans le français local quelques termes qui sont, de toute évidence, des emprunts aux créoles de la Réunion ou de Maurice. Citons, en particulier, les quatre ichtyonymes suivants :

Capitaine : désigne à Madagascar les poissons de la famille des Lethrinidae. L'origine peut être réunionnaise ou mauricienne puisque le mot est attesté dans les deux créoles (ARMAND, p. 148 ; BAKER, p. 137). Seul le nom générique est attesté dans le français de Madagascar, les noms d'espèces formés par composition : *capitaine grosse tête*, *capitaine blanc*... sont inconnus.

*Cabot*¹² : n.m. Mot d'origine normande ou provençale désignant diverses espèces de poissons à grosse tête (DAUZAT, p. 119 ; WARTBURG, p. 96). Ce terme désigne à Madagascar diverses variétés de Serranidae communément appelés *vieilles* ou *mérous* en français standard. Il correspond à l'appellatif malgache *Alovo* (dialecte sakalava, nord-ouest de Madagascar). Très fréquemment utilisé à Tamatave et à Diégo-Suarez, il est aussi courant à Tananarive. L'origine peut être réunionnaise, ce terme désignant à La Réunion la même espèce de

poisson (ARMAND, p. 138) ou mauricienne puisqu'on rencontre *cabot* avec le même sens à Maurice (BAKER, p. 129). En revanche on ne trouve pas à Madagascar les noms composés existant en créole et qui, par ajout de différences spécifiques, servent à désigner les diverses variétés d'un même genre (Ex. : *cabot noir*, *cabot l'endormi...* à La Réunion. ARMAND, p. 138. *Cabot blanc*, *cabot l'herbe...* à Maurice. BAKER, p. 130).

Coin-coin : (autre nom *croum-croum*) Appellatif venant du créole réunionnais (cf. BAGGIONI, 1987, p. 166). Ce poisson osseux de la famille des Haemulidae porte le nom savant de pomadasys opercularis. Cependant, et à la différence des trois autres ichtyonymes relevés, le terme de coin-coin est peu connu et beaucoup moins utilisé que les noms malgaches : *Angera* (dial. sakalava), *vovoka* (dial. betsimisaraka) ou *vosavosa* (dial. antanosy).

Madame Tombée : désigne à Madagascar le lutjanus rivulatus de la famille des Lutjanidae. Appelé vivaneau bourgeois en français il est désigné en malgache par le mot *bafohy*. Cet emprunt au créole mauricien (BAKER, p. 210) est attesté en français non seulement à Diégo-Suarez et Tamatave mais également sur les plateaux.

Pour clore le chapitre des créolismes couramment attestés il nous faut citer encore le terme de :

Barreau : n.m. Désigne à Tamatave et à Diégo-Suarez le portail d'une maison. Inconnu avec ce sens à Tananarive et sur les plateaux. Il s'agit ici d'un emprunt au réunionnais (CHAUDENSON, 1973, p. 698).

Signalons enfin que quelques termes semblent être des particularismes locaux et ne sont pas attestés partout avec la même fréquence d'emploi. Nous n'en retiendrons que trois qui ne sont d'ailleurs plus des emprunts aux créoles de l'océan indien. Il s'agit des mots suivants :

Banian : n.m. ou f. et adj. Appellatif désignant à Madagascar les Indiens de religion hindoue et qui permet de les distinguer des Indiens musulmans. Couramment attesté dans le français des locuteurs malgaches de la côte nord-ouest, il est moins bien connu des Malgaches de la côte est où ces populations indiennes sont peu présentes. Le mot vient vraisemblablement du terme indien *baniya* qui désigne dans le nord-ouest de l'Inde différentes castes de commerçants (HUTTON, 1949, p. 270).

Barbeau : n.m. Désigne un jeune dévoyé, un jeune débauché. Fréquemment employé à Diégo-Suarez, le terme est connu sur les plateaux et à Tamatave mais beaucoup moins usuel. L'origine de ce néologisme est vraisemblablement à rechercher dans le français populaire qui donne à ce mot le sens de "souteneur".

Créole : n.m. ou f. et adj. Ce terme ne prend jamais à Madagascar le sens qu'il a en français standard : "*Personne de race blanche née dans les colonies intertropicales (Antilles)*" (ROBERT, p. 378). Il n'a pas davantage le sens qui est le sien à La Réunion : "*Réunionnais de race blanche ou métis*" (ARMAND, p. 182), ou à Maurice : "*Mauricien d'origine métisse, généralement de religion chrétienne*" (BAKER, p. 164). A Diégo-Suarez et Tamatave où le terme est d'usage courant il désigne par restriction de sens le seul réunionnais.

3. CONCLUSIONS

3.0. L'ensemble des particularismes recensés dans le français parlé à Madagascar et que nous avons schématiquement dégroupé en trois rubriques distinctes : emprunts au malgache (2.1.), néologismes de sens (2.2.), emprunts aux créoles (2.3.), suffit-il à prouver l'existence d'un français de Madagascar ? Tout dépend sans doute de ce que l'on entend par *français régional*. Si cette expression désigne toute variété de français ayant une fonction véhiculaire au sein d'un pays, d'une région ou d'un groupe, et marquée par des *écarts* nombreux et fréquemment attestés dans le discours ; alors, au regard de cette définition, il n'y a pas de français régional à Madagascar. Et il semble plus approprié, dans le contexte qui est le nôtre, de parler des régionalismes du français à Madagascar. Cette formulation plus prudente correspond mieux à la réalité linguistique : un petit nombre de locuteurs utilisant à l'occasion un français qui est parfois empreint de particularismes en nombre limité.

Sans doute ces régionalismes méritent-ils d'être recensés d'une manière exhaustive et les attestations tant à l'écrit qu'à l'oral systématiquement recherchées. Il y a là matière à un travail lexicographique qui, sur la base de l'inventaire proposé ici, permettrait d'identifier les *écarts* les plus fréquemment attestés et d'en faire l'analyse. Il est cependant vraisemblable qu'un tel travail n'agrandirait pas de manière

notable la liste des particularismes proposés et confirmerait nos conclusions.

3.1. Les mutations sémantiques constatées (qu'il s'agisse des emprunts ou des néologismes de sens), révèlent une évolution qui pourrait être plus importante si la situation de bilinguisme que connaît Madagascar ne se traduisait par une utilisation largement prépondérante du malgache. Et c'est cette langue qui semble, en définitive, la plus exposée à connaître des transformations importantes. S'il n'entre pas dans le cadre de cet article d'étudier ces dernières, on ne saurait conclure sans évoquer ici le "*vary amin'anana*" (riz avec brèdes : plat de base de la cuisine malgache) qui désigne par métaphore l'usage alterné des deux codes : malgache/français, comme ailleurs les variétés de malgache pétries d'emprunts au français. On peut être tenté, parfois, d'enregistrer comme particularismes d'un éventuel français local des segments d'énoncés qui, très fréquents dans le discours alterné, peuvent, à l'occasion, passer dans le français parlé par des malgachophones. Nous nous contenterons d'illustrer notre propos par deux exemples de locutions :

Faire bon : acheter de la marchandise à crédit.

Faire double montée ou *monter à double* : Monter à deux passagers sur une motocyclette, un cyclomoteur, une bicyclette.

Si ces expressions peuvent se rencontrer dans des énoncés en français, elles nous semblent beaucoup plus fréquemment s'insérer dans des énoncés malgaches où elles apparaissent alors souvent sous les formes : *manao bon*, *manao double montée* (*manao* : faire). En sorte que de telles locutions nous semblent plus caractéristiques du *vary amin'anana* que des particularismes du français local. Cette forme de discours alterné ou métissé, dont l'étude reste à faire, recouvre sans doute des motivations très diverses chez les locuteurs malgaches¹³, et constitue la conséquence la plus tangible de la situation de contact de langues à Madagascar. Bien plus que le français, c'est le malgache qui évolue et révèle au linguiste le champ d'étude le plus riche.

Jean-Louis HATTIGER
 Université de Tamatave
 Madagascar

BIBLIOGRAPHIE

Accords franco-malgaches, 1960, J.O.R.M., n° 107.

ALEX (P. Henry), 1988, *Matériaux pour une étude socio-linguistique des particularismes lexicaux dans le quotidien Madagascar-Matin*, Mémoire de maîtrise (direction S. LAFAGE), Université de Paris 3.

ARMAND (A.), 1987, *Dictionnaire Kréol-français*, La Réunion, Océan éditions.

BAGGIONI (D.), 1987, *Petit dictionnaire créole réunionnais/français*, Université de La Réunion.

BAKER (Ph.) et HOOKOOMSING (V.), 1987, *Dictionnaire du créole mauricien*, L'Harmattan.

BAVOUX (C.), 1989, *Une communauté créolophone. Les Indiens sunnites sourti de Tamatave*. Mémoire pour le D.E.A. (direction D. BAGGIONI), Université de Provence.

BEMANANJARA (Z.), 1978, "Madagascar" in *Inventaire des études linguistiques sur les pays d'Afrique Noire et sur Madagascar* (sous la direction de D. BARRETEAU), C.I.L.F.

BEMANANJARA (Z.), 1979, "Situation de l'enseignement du français à Madagascar", in *Le Français hors de France* (sous la direction de A. VALDMAN), Paris, Champion (p. 527 à 542).

BLOCH et WARTBURG (W.), 1975, *Dictionnaire étymologique de la langue française* (6e édition), Paris, P.U.F.

CHAUDENSON (R.), 1973, *Le Lexique du parler créole de La Réunion*, Paris, Champion, 2 vol.

- CHAUDENSON (R.), 1988, "Propositions pour une grille d'analyse des situations linguistiques de l'espace francophone", A.C.C.T./Université de Provence.
- DAUZAT (A.), DUBOIS (J.), MITTERAND (H.), 1969, *Nouveau dictionnaire étymologique*, Paris, Larousse.
- DEZ (J.), 1978 "Le malgache", in *Inventaire des études linguistiques sur les pays d'Afrique Noire et sur Madagascar* (sous la direction de D. BARRETEAU), C.I.L.F.
- Groupe I.F.A., 1983, *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique Noire*, Aupelf/A.C.C.T., 2 éd., EDICEF/UREF, 1988.
- HALLANGER (F.S.), 1974, *Diksonera malagasy frantsay*, Antananarivo.
- HUTTON (J.), 1949, *Les castes de l'Inde*, Paris, Payot.
- RAISON (J.-P.), 1985, "Madagascar dans le sud-ouest de l'Océan indien", in *Ces îles où l'on parle français*, Revue Hérodote, n° 37-38.
- RANAIVO (F.), 1979, "La situation du français à Madagascar", in *Le français hors de France* (sous la direction de A. VALDMAN), Paris, Champion, pp. 507-525.
- RATSIRAKA (D.), 1975, *Charte de la révolution malagasy*, Tananarive.

NOTES

1. On se reportera plus particulièrement aux articles de Z. BEMANANJARA : "Madagascar" (1978) et "Situation de l'enseignement du français à Madagascar" (1979). Le premier article propose une bibliographie substantielle sur tous les problèmes de l'enseignement du français et les phénomènes d'interférences (cf. bibliographie).
2. La "Charte de la révolution socialiste malgache" parue en 1975 et inspirée par le chef de l'état : Didier RATSIRAKA, est souvent appelée Bokya mena (livre rouge).
3. Quasi-inexistante durant la période 75/85 la publication d'auteurs malgaches écrivant en français est sans doute appelée à reprendre. La société des écrivains malgaches d'expression française (S.E.R.O.I.) multiplie depuis quelques temps ses activités : organisation de débats et de conférences et tente de relancer la production littéraire en français.
4. Pour avoir un aperçu de l'histoire de la langue malgache, on lira l'article de J. DEZ : "Le malgache", 1978 (cf. bibliographie). La codification du malgache (dialecte merina) et sa transcription à l'aide de l'alphabet latin fut l'oeuvre des missionnaires de la London Missionary Society. On doit au roi Radama I d'avoir officialisé dès 1823 cette transcription (cf. DEZ, p. 335 de l'opus cité en bibliographie).
5. La royauté merina avait pratiquement achevé d'étendre son emprise et d'asseoir son autorité sur l'ensemble du territoire malgache aux débuts de la colonisation.
6. Chez les Malgaches bilingues les comportements linguistiques peuvent varier. Si certains vivent leur bilinguisme sur le mode de la diglossie et réservent le français pour les seules situations à caractère officiel ou formel, d'autres l'utilisent à la maison, en concurrence avec le malgache, lorsqu'ils parlent avec leurs enfants afin de leur faciliter un accès, devenu rare, à une langue qui reste indispensable à la réussite scolaire.
7. La plupart des étrangers établis à Madagascar parlent le malgache. L'usage qu'ils en font varie cependant d'une communauté à l'autre. Les Indiens pratiquent en général trois langues qui ont, chacune, des

domaines d'utilisation définis. Le gujarati (langue indo-européenne appartenant au sous-groupe indien du groupe indo-iranien) est utilisé dans le cadre familial et communautaire ; le français est en général réservé aux situations de communication formelles et aux échanges avec les Malgaches d'un niveau social élevé ou avec les autres étrangers de l'île. Le malgache enfin n'est guère utilisé qu'avec les Malgaches non-francophones et le personnel domestique. Les Chinois, mieux intégrés à la société malgache car souvent métissés, ont tendance à abandonner la pratique de leur langue et à se comporter comme les Malgaches de l'élite ou des classes moyennes selon leur propre niveau socio-culturel. Quant aux Français établis à Madagascar, ils n'ont guère recours au malgache qu'avec le petit personnel dans les situations professionnelles où l'usage de cette langue est requis ainsi qu'avec les domestiques.

8. Le terme de *sobiky* est passé, avec la même acception, en créole réunionnais (ARMAND, p. 336 et BAGGIONI, p. 302).

9. Les termes relevés ici en 2.2. sont caractéristiques des locuteurs d'un niveau socio-culturel moyen et inconnus de l'élite. Mais ils peuvent aussi bien se rencontrer chez des locuteurs malgaches appartenant à des catégories socialement plus défavorisées et capables de parler, quand le besoin s'en fait sentir, un français approximatif. C'est le cas des gardiens, des bonnes et de tous ceux qui, par nécessité, sont en contact avec les Européens.

10. L'existence de ce français *colonial* appelé parfois français *tirailou* est bien démontré et a pu servir d'explication pour justifier les écarts essentiellement lexicaux qui sont nombreux dans le français d'Afrique.

11. La majorité des créoles a quitté Madagascar à la suite des bouleversements politiques de 1972. Néanmoins, quelques créolophones subsistent à Diégo-Suarez et surtout à Tamatave où une communauté indienne assez importante, et qui a été étudiée par C. BAVOUX, continue à parler le créole mauricien (C. BAVOUX, 1989, cf. bibliographie).

12. L'emploi métaphorique de *cabot* avec l'acception de pénis est également un créolisme attesté à Madagascar.

13. Le "*vary amin'anana*" peut être la manifestation d'une compétence parfaite dans les deux codes, telle qu'on la voit souvent se manifester chez les bilingues. Mais ce phénomène peut aussi être l'aveu, dans certains cas, d'une incapacité à manier parfaitement les deux codes en présence.

ADDITIFS BURKINABÈ AU "PREMIER INVENTAIRE DES PARTICULARITÉS LEXICALES DU FRANÇAIS EN HAUTE-VOLTA (1977-1980)", CNRS-INALF, ROFCAN N° 6, Didier-Érudition, 1985-86, 300 p.

L'objectif ici poursuivi est la complémentation de notre ouvrage ci-dessus indiqué à partir du dépouillement d'un livre du Dr LAPEYSSONNIE, *La dernière feuille de l'arbre*, roman se déroulant en grande partie au Burkina-Faso et publié en 1983 chez Robert Laffont (234 p.). Nos additifs sont de deux ordres :

- Soit nous avons trouvé des attestations illustrant des mots entrés dans notre Inventaire mais constituant des contextes caractéristiques d'un emploi pour lequel nous n'avions pas recensé d'exemple écrit. Lorsque ce sera le cas (cf. par exemple **arachide** désignant la plante arachis hypogaea et non la graine de cette plante), nous nous contenterons d'indiquer l'entrée, le classement correspondant à la classification, l'illustration et la page du livre de référence.

- Soit nous avons trouvé une attestation d'un mot absent de notre Inventaire (cf. par exemple **argamasse**) et dans ce cas, l'article sera rédigé sur le modèle de tous les autres articles de l'Inventaire, avec toutes les informations usuelles.

L'ordre de présentation sera l'ordre alphabétique.

arachide, 1°. "*Les arachides étalaient leurs premiers bouquets de feuilles*". (p. 51).

arbre à palabres, "*A l'ombre dense de l'arbre à palabres*". (p. 197).

argamasse, n.f.

Origine : du portugais "argamassa" : ciment, mortier (MAUNY, 1952, 19).

Terrasse surmontant une habitation.

Encycl. : Il est fréquent qu'en saison sèche on s'y installe pour dormir.

"*Je montais vite sur l'argamasse.*" (p. 50).

bal-doudou, n.m.

Origine : créole antillais.

Bal populaire en plein air.

"La bière fraîche des bals-doudous du samedi". (p. 186).

banco, *"Le dimanche, des foules solennelles sortaient des cathédrales de banco"*. (p. 43).

biche, *"tu vois cette biche là-bas, au milieu de la plaine"*. (p. 232).

biga, n.m.

Origine : du mooré "enfant".

Enfant, terme d'adresse d'un adulte envers un enfant ou un adolescent.

"Vous avez dans la chambre deux bracelets de pied en fer..." - "C'est vrai, biga." (p. 72).

comp. : bibeegha*

bilakoro, *"J'étais encore un bilakoro, pas entièrement assuré de ses coups"*. (p. 52).

bombo, n.m.

Origine : ?

Terme d'adresse servant à interpeller un homme dont on ne connaît pas le nom : chose, machin, un tel...

"Eh ! bombo, va là-bas !" (p. 24).

boubou, 1°. *"Petit à petit, les hommes reviennent en grande tenue, les vieux en boubou blanc"*. (p. 197).

boy, 1°. *"Le boy partait de bonne heure"*. (p. 35).

6°. **faire le boy**, loc. verb.

Exercer le métier d'employé de maison.

"Ils font le boy." (p. 22).

bracelet de pied, n.m.

Sorte de gros bracelet de fer ou de cuivre qui pare la cheville.

"Vous avez dans la chambre deux bracelets de pied en fer..." (p. 72).

brousse, 1°. *"La piste serpentait dans la brousse sèche, brûlée des feux sauvages de l'été"* (p. 61).

bubale, 1°. *"bubales au galop désarticulé..."* (p. 52).

buffle, 1°. *"buffle échoué dans les hautes herbes"*. (p. 74).

campement, 1°. *"les infirmiers bavardaient paisiblement, assis contre les cases* rondes du campement."* (p. 38).

canari, *"Tu te souviens comment il a fondu ton or dans des petits canaris de terre ?"* (p. 231).

capitaine, *"J'étais parti un matin avec l'enfant relever des lignes où des capitaines se prennent la nuit à des appâts peu raffinés."* (p. 158).

case de passage, n.f.

Habitation réservée aux fonctionnaires ou aux voyageurs de passage, dans un village où n'existe pas d'hôtel.

"Elles arrivaient à la case de passage." (p. 17).

casser (1) 2°. v.tr.

En parlant d'une jeune fille, déflorer.

"Je te donnais toutes les femmes que tu voulais, même des filles, tout neuf pas cassé." (p. 15).

Syn. : dévierger*

cauri-fétiche, n.m. (cf. **cauri** +)

Ce petit coquillage blanc sert également à la divination et à des pratiques magiques.

"Regarde, mon Docteur, j'ai trouvé des cauris-fétiches dans la case + du forgeron +." (p. 90).

chef de la terre, 6°. *"Les champs sont au chef de la terre."* (p. 26).

chômage (donner le -), loc. verb.

Accorder une allocation à une personne qui vient de perdre son emploi. Péj.

"On leur donne un peu le chômage" (p. 22).

cicatrice tribale, n.f.

Scarification dont le dessin est caractéristique de l'appartenance à un groupe ethnique déterminé.

"Aucun de ces idiots [...] n'avait remarqué les cicatrices tribales qui encadraient la face comme une ronde lune." (p. 125).

cob, *"cobs élégants et fugaces, étaient mes proies"*. (p. 52).

coeur (ton - n'aura plus de goût), loc. verb.

Origine : calque du mooré.

Se dit en parlant d'une personne malade ou dépressive qui n'a plus envie de rien.

"Ton coeur n'aura plus de goût." (p. 26).

connaître manière, loc. verb.

Avoir une certaine expérience de quelque chose.

"Il connaît bien manière la messe." (p. 24).

crapaud-buffle, n.m.

(*Bufo regularis*), gros batracien pouvant atteindre une taille de vingt centimètres, au croassement puissant. Usuel.

"basse profonde des crapauds-buffles". (p. 127).

daman, *"La vie animale était réduite [...] au glissement furtif des damans."* (p. 129).

dollé, *"Étaient-elles ainsi avec leur dollé noir ?"* (p. 19).

dolo, *"Ils refusaient donner le mil + et le poulet et le dolo."* (p. 23).

fabi-rama (cf. *fabirama*), *"ils (les jardiniers) préféraient faire venir des fabi-ramas, des patates douces + et des ignames +."* (p. 187).

féticheur, *"Son oncle, c'est le grand féticheur de Kougouli, tu sais, celui qui fait + aussi le forgeron."* (p. 25).

feu de brousse, *"La vie passe comme un feu de brousse qui ne laisse derrière lui aucune feuille jaunie."* (p. 46).

forgeron-féticheur (cf. *forgeron*), *"on le trouva endormi dans la case + du forgeron-féticheur."* (p. 199).

foutou, n.m.

Origine : langues kwa de Côte-d'Ivoire.

Plat traditionnel composé de boulettes de pâte (igname, banane, taro...) et de diverses sauces.

"Il en avait marre les bananes mon Père et le foutou d'igname." (p. 25).

gâter, *"Chefs +, il faut faire la route, la pluie l'a gâtée."* (p. 23).

gâter complet, *"oui, ta case + est gâtée complet."* (p. 198).

glossine, n.f.

(Glossina sp.), insecte diptère, vecteur de la trypanosomiase. Sp. *"Les abords de la rivière étaient inhabités parce qu'ils étaient mortels, infectés de glossines."* (p. 192).

Syn. : mouche tsé-tsé +.

grenier à mil, *"Voilà la clef du grenier à mil."* (p. 196).

griot, *"(L'enfant) devait sûrement jouer les griots inspirés."* (p. 196).

gris-gris, (cf. grigri), *"sa chéchia décolorée par les soleils de la brousse + et qui s'ornait parfois de gris-gris peu réglementaires."* (p. 67).

harmattan, 1°. *"Le vent fou harmattan soulevait des voiles de poussière grise."* (p. 62).

2°. *"le défilement incessant des arbres épineux, dressés comme des griffes sur le ciel gris de l'harmattan."* (p. 34).

hippotrague, *"hippotrague à l'encolure massive"*. (p. 52).

kapock, (cf. kapok), *"le divan de kapock où je m'allongeais parfois pour rêver"*. (p. 184).

karité, *"on le porta au campement +, on alluma des quinquets de karité."* (p. 39).

lampe pétromax, *"Tu as le lit Picot +, le réchaud Primus, la lampe pétromax ?"* (p. 26).

lampe-tempête, *"Je n'avais même plus de pétrole pour la lampe-tempête."* (p. 37).

latérite, *"traversant les plateaux de latérite sèche"*. (p. 102).

libanais, *"Chez le libanais du coin, tu n'as que l'embaras du choix pour les fromages."* (p. 189).

lit de brousse, n.m.

Lit de camp pliant, en toile épaisse tendue sur des montants de bois. Fréq.

"Quand nos lits de brousse se trouvèrent pour la première fois, côte à côte dans la chambre." (p. 132).

Syn. : lit picot.

lit picot, cf. citation lampe pétromax.

lougan, *"Il n'y a plus de viande + ici avec tous ces lougans"* (p. 197).

maladie, n.f.

Sans autre précision, maladie du sommeil, jadis très répandue.

"Loin dans l'est, à deux journées de cheval de la route, le chef + d'un petit village ravagé par la maladie". (p. 18).

margouillat, *"Le margouillat a levé trois fois la tête. On va gagner + la chance +."* (p. 83).

marigot, *"le marigot où l'on trouvait de l'eau en toute saison"*. (p. 48).

"Nous allons nous poster au bord des marigots pour chasser les sarcelles ouil-ouilli." (p. 58).

merissé, n.m. ou f.

Origine : ?

Alcool distillé de fabrication artisanale, à base de son, de mil ou de manioc.

"Les mêmes messagers pacifiques revinrent [...] toujours porteurs d'offrandes : farine de mil +, gourde de merissé, calebasses + de miel noir". (p. 136).

mil, *"Le jeune mil dardait ses lances d'un vert tendre sur la terre noire."* (p. 51).

mina, n.m. (cf. antilope harnachée)

Origine : manding.

(*Tragelaphus scriptus*), nom usuel d'une petite antilope de la famille des hippotraginés.

"Pendant trois jours, je n'avais vu d'autres créatures vivantes que les minas." (p. 192).

Comp. : biche-mina.

Syn. : antilope harnachée+, antilope zébrée+, biche-mina, bouc des bois+, gazelle+, guib harnachée+.

mon père, n.m.

Nom donné à un Père Blanc.

"Les mon Pères lui ont appris le français un peu". (p. 24).

moré (cf. mooré), *"Il ne parle pas français mais toi tu connais bien le moré."* (p. 22).

mouso, 1°. *"La case+ de la mouso resta vide longtemps"*. (p. 56).

mout-mout, n.m.

Origine : du wolof "muta muta" (MAUNY, 1952, 50).

Toute espèce de moucheron (ceratopogonidés, phlébotomes, simulies...) qui, pendant la saison des pluies, par leurs piqûres douloureuses, transmettent des maladies aux êtres humains.

Fréq.

"la rivière où les mout-mout allaient leur rendre la vie dure". (p. 202).

Rem. : généralement traité comme invariable.

nazaré (cf. nassara), *"Au demeurant je n'étais plus tout à fait un étranger et les filles ne me considéraient plus tout à fait comme un nazaré."* (p. 17).

néré, 1°. *"En voyant le gros village gourounga sous ses nérés"*. (p. 62).

niama-niama, 1°. *"j'avais acheté cette Land-Rover, rassemblé les niamas-niamas et pris la route."* (p. 32).

palabre, 1°. *"C'était le moment des grandes palabres qui dressent les hommes les uns contre les autres"*. (p. 50).

Faire -, loc. verb. : discuter, élever des objections.

"Dans le temps, tu ne faisais pas tant de palabres". (p. 15).

phacochère, *"Ce que je cherchais, c'était un jeune phacochère, familier des mares vaseuses et viande impure"*. (p. 186).

pisteur, n.m.

Guide qui, au cours d'un safari, est chargé de relever les traces du gibier et, éventuellement, de protéger le chasseur lorsque celui-ci s'attaque à des fauves.

"Les pisteurs vous regardent du haut de leur arbre." (p. 98).

poser, *"maintenant, tu poses un peu, tu bois le dolo +, tu manges le poulet, tu attends."* (p. 25).

poule de roche, n.f.

(*Ptilopachus petrosus*), petit gallinacé commun en savane.

"La contrée, à l'exception de nombreuses poules de roches [...] était pratiquement vide de tout gibier." (p. 114).

Syn. : poule de rocher.

prendre son pied la brousse (var. **prendre son pied la route**), loc. verb.

S'en aller à pied. Surtout Européens sur le mode ironique ou plaisant.

"J'ai dit au type : tu prends ton pied la brousse." (p. 23).

prière fétiche (faire faire la -), loc. verb.

Etre de religion traditionnelle africaine, être animiste. Fréq., iron. ou plaisant.

"Il fait la prière fétiche. Y connaît tous les fétiches." (p. 25).

prière marabout (faire la -), loc. verb.

Etre de religion musulmane. Fréq., iron. ou plaisant.

"Il fait la prière marabout." (p. 24).

refuser, v.tr. dir.

Refuser de, peu ou non scolarisés.

"Ils refusaient donner le mil +". (p. 23).

saison de pluie (cf. saison des pluies)

"J'ai passé ainsi ma première saison de pluie." (p. 54).

"La saison des pluies touchait à sa fin." (p. 35).

samara, *"vêtu de la simple tunique courte faite de bandes tissées [.], chaussé de samaras, il s'avança dans la case d'apparât +." (p. 28).*

sanglier de forêt (cf. sanglier), *"Elle avait surpris un sanglier de forêt au détour d'une sente." (p. 154).*

son (cf. antilope son, cob de buffon), *"J'ai la carabine pour le son, le koba et le tangon." (p. 27).*

soroné, n.m.

Origine : mooré.

Serviteur mâle d'un chef.

"Elles arrivaient à la case de passage + [.] amenées à la tombée de la nuit par un soroné impassible" (p. 17).

takanda, n.m.

Origine : mooré.

Tout document écrit : lettre, note.

"On décida d'envoyer [...] à quatre jours de marche des jeunes gens munis par mes soins d'un takanda explicatif et d'argent, pour obtenir du Grec ce dont j'avais besoin." (p. 150).

tangon (cf. bubale), n.m.

Origine : ?

(Alcephalus major.). Grande antilope de savane à allure disgracieuse.

"J'ai la carabine pour le son +, le koba +, et le tangon." (p. 27).

Syn. : antilope-bubale, bubale.

tanka, n.m.

Origine : ?

Pièce de 5 francs CFA. Vx (avant 1950).

"Avant tu leur donnais rien, un pagne + ou un collier ou un tanka, si tu voulais." (p. 26).

tara, "Un feu brûle [...] éclairant d'une lumière palpitante un tara autour duquel gémissent les femmes." (p. 139).

tcha-tchanga, n.m.

Origine : ?

Brochette de viande de mouton ou de chèvre espacée de lardons, cuite verticalement sur la braise. Rare.

"un petit marché rustique où nous mangions des tcha-tchanga". (p. 202).

tine, 2°. "Il me faut cinquante tines de mil +." (p. 23).

tôle ondulée, "Je connais bien la piste + [...] la tôle ondulée qui semble vouloir tout démolir dans la vibration démente des ferrailles." (p. 33).

tornade, 1°. *"Je me souvenais d'une nuit de tornade".* (p. 20).

2°. *tornade sèche, "Des tornades sèches qui n'éclatent pas, zèbrent le ciel d'éclairs impuissants."* (p. 50).

toubab, 1°. *"L'ancien tirailleur [...] était l'interprète de choix [...] entre le toubab technicien et le chef+ local."* (p. 67).

trypanosomé(e), n.m.

Personne atteinte de la maladie du sommeil. (trypanosomiase).
"Ne trouvant plus de trypanosomés pour s'infecter [...] les tsé-tsés + n'étaient plus dangereuses." (p. 193).

ven, *"Les énormes poutres de ven étaient toujours en place."* (p. 183).

ver de Guinée, *"le ver de Guinée qu'il aurait fallu tuer par des drogues avant de l'extirper enroulé autour d'une bûchette."* (p. 150).

viande, n.f.

Gibier.

"Il n'y a plus de viande ici avec tous ces lougans +." (p. 197).

wallaï, interj.

Origine : de l'arabe "au nom de Dieu".

Exclamation destinée à confirmer un dire : Dieu m'en est témoin !, en vérité !

"Maintenant, wallaï, c'est fini, on fait pas de route du tout." (p. 23).

zériba, n.m.

Origine : arabe.

Haie d'épineux délimitant un parc à bétail à l'intérieur d'un village ou un champ en dehors du village.

"Regarde, il n'y a pas de zériba autour du village." (p. 135).

ADDITIFS PROVENANT DE *JEUNE AFRIQUE*
du 22/10/1989, n° 1503, p. 66.

6 S [sizes], n.f.

Association internationale de type ONG "Se Servir de la Saison Sèche en Savane au Sahel", créée par le Burkinabé Bernard Ledea Ouédraogo et le français Bernard Lecomte.

"Non seulement 6 S aide ceux qui veulent travailler mais exige d'eux une meilleure organisation." (p. 68).

naam, n.m.

Association d'entraide paysanne.

Pour bien marquer leur volonté de changement, les paysans se regroupent dans des associations d'entraide telles que les Naams du Burkina qui atteignent aujourd'hui plus de 200.000 membres." (p. 66).

Syn. : groupement naam, m'botay (Sénégal, wolof), ton (Mali, bambara).

groupement naam, n.m. (cf. naam)

"Le Burkinabé y apportant son expérience tirée des groupements naams." (pp. 67-68).

Note : additifs communiqués à la nouvelle équipe IFA du Burkina-Faso qui vient de se constituer au sein du ROFCAN, autour de Gisèle Prignitz, Francis Gandon et André Batiana.

BIBLIOGRAPHIE

- LAFAGE (S.), *Premier inventaire des particularités lexicales du français en Haute-Volta (1977-1980)*, CNRS-INALF, ROFCAN n° 6, Didier-Erudition, 1985-86, 300 p.
- LAPEYSSONNIE (Dr), 1983, *La dernière feuille de l'arbre*. Roman, Robert Laffont, 234 p.
- MAUNY (R.), *Glossaire des expressions et termes locaux employés dans l'ouest africain*, Dakar, IFAN, catal. IX, 69 p.

LEXIQUE FRANÇAIS ET RÉALITÉS GUINÉENNES

0. INTRODUCTION

Avant de parler des adaptations lexicales imposées par la nécessité d'utiliser le français sur le terrain tout à fait étranger et différent de son milieu naturel et culturel qu'est la Guinée, il convient de préciser quelle est la situation actuelle de cette langue dans ce pays. Mais pour comprendre la situation actuelle du français en Guinée, il est indispensable de rappeler brièvement la politique linguistique adoptée et suivie par le pays depuis 1958, date de son indépendance.

Jusqu'à cette date rien ne distinguait la Guinée des autres colonies françaises du point de vue du statut, de l'enseignement et des fonctions du français. Mais les conditions dans lesquelles ce pays acquit son indépendance l'amènèrent à voler de ses propres ailes et à concevoir une politique linguistique tout à fait différente de celle des autres pays africains francophones. La Guinée a été l'une des rares nations en Afrique à généraliser l'enseignement dans les langues nationales, et surtout la seule à envisager le remplacement du français par ces langues dans tous les domaines¹.

1. LA POLITIQUE DE PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

Dans la classification de Greenberg, les langues guinéennes appartiennent toutes à la sous-famille Niger-Congo de la grande famille Congo-Kordofanienne. Elles se subdivisent en deux groupes² :

- le groupe mandé qui comprend : le maninka, le soso, le kpèlè, le loma, le manon, le bandi, le mende, le djalunka, le kuranko.

- le groupe ouest-atlantique qui comprend : le pular, le kisié, le wamey, le oneyan, le baga, le nalou, le landouma, le badiaranké, le temnè.

D'après un sondage effectué dans les années soixante, huit de ces langues sont parlées par environ 95 % de la population. Trois des quatre régions naturelles du pays correspondent chacune à une langue régionalement dominante et servant de véhiculaire local = le soso en Basse-Guinée, le pular en Moyenne-Guinée et le maninka en Haute-Guinée. Dans la quatrième région naturelle (la Guinée Forestière)

trois langues différentes sont en usage : le kisié, le loma et le kpèlè. Pour compléter la liste des langues considérées comme nationales, il faut ajouter le wamey et le oneyan (cf. note 2).

De 1958 à 1984, les langues guinéennes ont fait l'objet d'une attention particulière de la part des autorités politiques de l'époque. Le domaine d'utilisation reconnue ou exigée des langues nationales était illimité.

1.1. Dans la vie politique

- tous les discours étaient faits ou traduits dans ces langues ;
- elles étaient les seules autorisées dans les assemblées générales hebdomadaires des cellules de base du parti (quartiers, villages) ;
- le diplôme d'alphabétisation en langues nationales (appelé aussi diplôme de culture révolutionnaire) était exigé pour la candidature à n'importe quel poste de responsabilité.

1.2. Dans le domaine administratif

- toutes les inscriptions sur les places et édifices publics, les bureaux de l'administration générale ou des entreprises étaient faites en langues nationales ;
- tous les examens scolaires et universitaires, ainsi que tous les concours professionnels à tous les niveaux comportaient une épreuve de langues nationales ;
- les examens pédagogiques des enseignants en fonction, désirant progresser dans la hiérarchie, se faisaient en partie dans ces langues ;
- les tribunaux devaient obligatoirement utiliser les langues nationales comme outil de travail ;
- tout mémoire d'études supérieures de quelque spécialité que ce soit, devait comporter une liste d'une vingtaine de termes techniques avec leurs équivalents en langues nationales, sans compter que plusieurs de ces mémoires étaient rédigés entièrement en ces langues.

1.3. Dans la vie littéraire et artistique

Les différentes disciplines des compétitions (pièces, choeurs, chansons traditionnelles ou modernes) organisées annuellement du village au niveau national en passant par l'arrondissement, la région et la province, devaient être en langues nationales. Et les textes des pièces de théâtre devaient obligatoirement parvenir au jury avant la compétition. Quand exceptionnellement les pièces étaient rédigées et jouées en français, il était interdit de tirer profit du comique dû à l'utilisation de ce qu'on appelle "le mauvais français" ou "français militaire". La justification théorique de cette position, c'est que le français n'étant pas la langue des Guinéens, il n'est pas normal de ridiculiser ceux qui le parlent mal. Ce qui, à mon avis, a considérablement limité les créations fantaisistes de mots, d'expressions et de structures syntaxiques en français de Guinée à des fins artistiques, créations pouvant se répandre par la suite.

1.4. Dans les média

Le temps alloué aux langues nationales atteignait 75 % du temps total d'émission à la radio³. Le journal parlé en français était intégralement traduit dans les huit langues nationales. A la télévision, les trois langues dominantes occupaient un temps appréciable.

Un journal utilisant ces trois langues et intitulé "Dyamaa" (peuple) a vu le jour, mais a connu une existence éphémère.

1.5. A l'école

En 1968, les huit langues nationales remplaçaient le français comme médium de l'enseignement. En 1984, au moment du changement de régime politique guinéen, cet enseignement se faisait dans six de ces langues jusqu'en deuxième année du secondaire. La réduction du nombre de huit à six s'explique par le fait qu'à partir de 1981, les locuteurs du wamey et du oneyan avaient, semble-t-il, demandé à recevoir les cours en pular.

Plusieurs institutions veillaient à la bonne exécution des décisions politiques dans ce domaine. Ce sont (car elles existent toujours) :

- le Service National d'Alphabétisation,
- l'Académie des Langues (devenue IRLA : Institut de Recherche en Linguistique Appliquée depuis 1984),
- l'Institut Pédagogique National,
- les départements de linguistique des universités de Conakry et de Kankan.

2. LE FRANÇAIS EN GUINÉE

C'est dans cette toile de fond de tentative de promotion des langues guinéennes que le français a fonctionné de 1958 à 1984. Au cours de cette période, tout était fait pour que le français ne soit plus une langue de prestige. Parler français en public était souvent très mal vu, surtout dans les réunions de village ou de quartier. Devant les miliciens illettrés, c'était même dangereux de le faire. Par ailleurs la maîtrise de cette langue n'était pas un critère de promotion sociale. Beaucoup de responsables politiques, du village au comité central (ou même au gouvernement) ignoraient complètement le français. En outre il n'était pas nécessaire de parler cette langue pour obtenir un emploi. Bon nombre de travailleurs et surtout de travailleuses des banques (les trieuses) des transports (les contrôleuses), des usines (Entreprise Nationale des Tabacs et Allumettes par exemple) ou des magasins d'Etat, ne parlaient pas le français.

Sachant que dans l'ensemble, le seul mode d'acquisition de cette langue était l'école, examinons sa place dans la vie quotidienne, à l'école et dans les médias.

2.1. Le français dans la vie quotidienne

Aucune étude complète n'a été faite, à ma connaissance, pour déterminer le pourcentage des locuteurs du français en Guinée⁴. Ce qui est presque sûr, c'est que ce pourcentage doit être plus faible que celui des pays voisins comme le Sénégal et la Côte-d'Ivoire où des moyens énormes ont été déployés depuis l'indépendance pour accroître la scolarisation en français. A propos du Sénégal par exemple, Pierre Dumont écrit : *"il ne faut pas se leurrer, aujourd'hui, sur le nombre de Francophones réels que comprend le Sénégal. Malgré les efforts immenses qui ont été fournis, par la France comme par le Sénégal depuis*

l'indépendance, il est évident que la situation du français n'a fait que se dégrader depuis 10 ans." (Dumont, 1983, p. 200). Louis-Jean Calvet de son côté écrit : *"Il semble en fait que l'on puisse évaluer le pourcentage d'Africains de l'ouest parlant français à 5 % de la population, et en tout cas à moins de 10 %."* (Calvet, 1979, p. 208).

Et compte-tenu de la politique linguistique de la Guinée depuis l'indépendance, on est en droit de penser que seule une infime minorité de Guinéens parlent français.

Il faut ajouter à cela le faible développement industriel et le faible taux d'urbanisation dont l'une des conséquences les plus évidentes est qu'il n'y a pas à proprement parler de pôle d'attraction de population. En dehors de Conakry qui, en 1980, ne comptait guère plus de 600.000 habitants, on ne peut considérer comme pôles d'attraction que les cités industrielles de Fria et de Kamsar (en Basse-Guinée) qui constituent des poches difficilement accessibles à cause de la dégradation incroyable des routes d'accès à ces villes. Les voies de communication étant un des facteurs importants de brassage et d'échanges linguistiques, nous ne résistons pas à la tentation de citer André Lewin : *"Le réseau de routes et de pistes s'étend sur 30.000 km dont 1.100 seulement sont bitumées"* (Lewin, 1984, p. 105).

Les véritables pôles d'attraction des Guinéens se trouvaient en dehors de la Guinée. C'étaient les capitales des pays voisins. On conçoit l'ampleur du phénomène lorsqu'on sait que le nombre de Guinéens vivant à l'extérieur était estimé à deux millions en 1984.

Nous pouvons évoquer enfin la dominance régionale des trois langues principales du pays. A Conakry et dans les autres grands centres urbains, il se développe un bilinguisme (voire un trilinguisme) qui permet aux Guinéens de communiquer entre eux sans avoir recours au français. Une petite enquête effectuée au marché de Madina en janvier 1989, nous a permis de constater que 61 personnes interrogées sur 100 parlaient deux des langues dominantes et 28 personnes sur 100 parlaient ces trois langues. Dans les centres urbains de la Guinée Forestière, c'est le maninka qui joue le rôle de langue véhiculaire.

Avant 1984, il était rare d'entendre parler français dans la rue, au marché et même dans les bureaux. Il n'est pas exagéré de dire qu'à cette époque, le français était confiné au niveau de l'administration (correspondance et rapports stéréotypés), du discours politique

(langue de bois pleine de clichés), de l'école (en partie seulement) et des médias. Autrement dit le français était plus écrit que parlé.

Avec le retour des Guinéens dit "*de l'extérieur*" et le rétablissement du français dans ses fonctions de véhicule de l'enseignement à tous les niveaux, la situation linguistique est en train de changer. On recommence à entendre plus fréquemment parler français dans la rue, et cette langue a regagné tout son prestige sans toutefois remettre en cause la place des langues guinéennes dans la vie quotidienne.

2.2. Le français à l'école

Le retrait brusque des enseignants français après le 2 octobre 1958, au moment même de l'ouverture des classes, posa un problème sérieux aux nouvelles autorités politiques de la Guinée de l'époque. Il fallait trouver des solutions le plus rapidement possible.

Mais c'est ici l'occasion de dénoncer certains mythes faisant allusion à des professeurs soviétiques flanqués d'interprètes (également soviétiques) dans toutes les classes des collèges et lycées guinéens. S'il y a eu quelques cas de ce genre, le procédé a dû être extrêmement provisoire. Car à vrai dire le vide créé par la décision du gouvernement français de l'époque a pu être comblé grâce :

- Au fait que certains professeurs français ont décidé de rester en Guinée ;
- A l'enthousiasme des jeunes Africains de tous pays dont certains n'ont pas hésité à interrompre leurs études pour se porter au secours de la Guinée ;
- A la coopération avec
 - . les autres pays francophones (Belgique, Canada, Suisse et surtout Viet Nam),
 - . les pays arabes,
 - . les pays de l'Est (principalement pour les matières scientifiques et techniques).

Et comme au même moment la Guinée optait pour l'enseignement de masse, il fallait compter sur les moyens du bord. On construisit des écoles de fortune jusque dans les petits villages et devant le manque d'enseignants, on fit appel pratiquement à tous ceux qui savaient lire et écrire pour en faire des enseignants après un stage rapide de quelques semaines. Quelques années plus tard, malgré les

cris d'alarme dénonçant le faible niveau de l'enseignement, on gonfla les programmes du secondaire, on fit moins de place au français avec un programme plus d'idéologie que de langue et on décréta le passage automatique d'une classe à l'autre. Et c'est dans ce contexte qu'en 1968 les langues guinéennes furent introduites à l'école sans préparation sérieuse, ni pour l'enseignement de ces langues et par ces langues, ni pour le français à introduire plus tard dans le cursus.

D'autres facteurs comme la suppression de l'internat et le maintien des élèves dans leurs villages jusqu'au niveau du baccalauréat devaient également amoindrir le recours au français comme moyen de communication des jeunes.

2.3. Le français dans les médias

Pendant longtemps les journalistes guinéens ne recevaient aucune formation professionnelle car *"le journalisme n'est pas une profession, mais une fonction"* aimait à dire l'ancien président. Les journalistes n'étaient donc pas formés, ils étaient nommés par les autorités politiques sans considération de niveau.

La radio, la télévision, le journal étaient au service exclusif du parti. Aucune place n'était réservée aux faits divers ou à la publicité. Tous les discours se publiaient intégralement en français (oral et écrit) et en langues nationales (presse orale). Cependant le journal *Horoya* ne publiait qu'en français. Mais ce journal était très peu acheté et encore moins lu. En effet les textes reproduits ayant été entendus au Palais du Peuple ou au stade du 28 septembre (où tout le monde était convié) puis à la radio et à la télévision en français et en langues nationales, personne n'éprouvait le besoin d'acheter ce journal et encore moins de le lire.

Aucun journal étranger (à l'exception d'*"Afrique-Asie"* qui faisait des apparitions sporadiques) n'était vendu en Guinée.

Signalons toutefois que le français a toujours été la langue :

- des films : la Guinée n'ayant presque pas produit de films, ceux qui passaient sur les écrans étaient en français soit directement, soit par sous-titrage ;

- des livres : les romans policiers étaient les plus prisés et les plus lus, bien qu'il soit de notoriété publique que les Guinéens lisent

très peu. Les écrivains guinéens vivant à l'extérieur étaient très peu connus en Guinée.

3. L'ADAPTATION DU FRANÇAIS AUX RÉALITÉS GUINÉENNES

Par le mode d'acquisition et les domaines et conditions d'utilisation de la langue française en Guinée, on peut dire que cette langue a été réellement celle d'une élite. Et c'est peut-être pour cette raison qu'elle n'a pas connu cette profusion de glissements de sens, de dérivés et composés locaux, d'emprunts et de mots hybrides qu'on trouve dans certains pays africains comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire⁵.

Mais on ne peut pas nier qu'il y a eu une certaine appropriation de cette langue par les locuteurs guinéens qui mettent à profit sa créativité pour mieux l'adapter à leurs besoins de communication, impliquant des réalités physiques et des implicites culturels particuliers.

L'adaptation du français aux réalités guinéennes peut se faire notamment :

- par l'exploitation des ressources internes de la langue, c'est-à-dire par l'utilisation des procédés de dérivation et de composition par exemple, donnant des mots particuliers au parler local ;
- par l'emprunt et l'intégration de certains mots (locaux ou non) dans le système linguistique français du lieu ;
- par le glissement de sens qui permet l'utilisation de certains mots dans des contextes tout à fait nouveaux et différents des contextes habituels.

Dans le cadre de cet article, nous nous contenterons d'illustrer les deux premiers points ci-dessus par quelques exemples pris dans des énoncés écrits ou oraux en français de Guinée. Pour les emprunts, nous nous en tiendrons à ceux qui, en se combinant avec des éléments lexicaux français, donnent des dérivés ou des composés hybrides particuliers au français de Guinée.

Contrairement à certains grammairiens qui considèrent les mots préfixés comme des composés, nous prendrons ici en considération le caractère autonome ou non autonome des éléments lexicaux qui entrent en combinaison pour former de nouvelles unités. Et nous définirons la dérivation comme un procédé de création de nouveaux mots par la réunion en une forme unique de deux éléments lexicaux dont un au moins n'a pas d'existence autonome. Cet élément lexical

non autonome ou dérivatif peut être soit un suffixe, soit un préfixe. Quant à la composition, nous la définirons comme la création d'une nouvelle unité lexicale résultant de la combinaison de deux unités lexicales ayant, en dehors de cette combinaison, une autonomie totale. Ce sont des syntagmes à structure lexicale.

3.1. La dérivation

Le procédé de dérivation défini ci-dessus donne souvent en français de Guinée des mots particuliers en mettant en jeu un radical appartenant effectivement à la langue française, ou un radical appartenant soit aux langues guinéennes, soit à d'autres langues en contact avec ces dernières.

Pour chacune des unités choisies pour illustrer notre propos, nous donnerons le radical, le (ou les) dérivatif(s), le dérivé, la catégorie grammaticale, le sens et une phrase d'illustration. Les sources de la phrase d'illustration sont indiquées entre parenthèses⁶. Comme dictionnaire de référence, nous avons utilisé le Petit Robert.

3.1.1. Le radical appartient au français

. billet + -eur = *billeteur* : nom masculin. Agent chargé des salaires dans un service. "*La foule ne fait que grossir devant la table du billeteur.*" (SS, p. 309)

. Urgent + -ment = *urgement* : adverbe. De façon urgente. "*AKB [...] sollicitait urgement un terrain nu*" (EP, D 449)

. acharné + -ment = *acharnement* : adverbe. De façon acharnée. "*Nous travaillons acharnement sur le projet.*" (conversation).

Sans l'accent aigu sur le *e* de l'avant dernière syllabe, on parlerait de changement de catégorie grammaticale puisque le nom "acharnement" existe en français.

. effraction + -ner = *effractionner* : verbe transitif. Commettre une effraction. "*[...] lesquels se sont rendus auteurs de vol après avoir effractionné la fenêtre.*" (EP, D 454)

. accident + -er = *accidenter* : verbe transitif. Provoquer un accident au détriment de quelqu'un. "*Je ne reconnais pas avoir accidenté T.I.D.*" (EP, D 62)

. torche + -er = *torcher* : verbe transitif. Eclairer à l'aide d'une

torche. *"Ils ont torché l'intérieur du sac."* (EP, D 45)

. index + -er = *indexer* : verbe transitif. Désigner du doigt (index). *"[.] j'ai indexé le camion garé [.]"* (EP, D 543)

. associ(er) + -ant : *associant* : nom masculin. Associé. *"Mme BDB, s'intéressant au côté social qui est le fondement de l'association, a invité les associants à une meilleure qualité morale [.]"* (H, n° 171 du 15.6.85, p. 3)

. pilon + -(n)ade = *pilonnade* : nom féminin. Pilonnage. *"La nuit a été une nuit de cauchemar et de tirs, de pilonnades [.]"* (H, n° 182 du 16.7.85, p. 3)

. ethni(e) + -cisme = *ethnisme* : nom masculin. Attitude consistant à privilégier les membres de sa propre ethnie. *"[.] sont sans avenir ceux qui empruntent la voie [.] de l'ethnisme"* (H, n° 198 du 24.8.85, p. 4)

. tabl(e) + -ier = *tablier* : nom masculin. Petit détaillant. *"[.] je suis venu voir un ami tablier"* (EP, D 82)

. Guinéen + anti- = *antiguinéen* : nom masculin. Opposant à l'ancien régime (1958-1984). *"[.] on les appelait les antiguinéens. Dans leur exil involontaire ces millions de Guinéens [.]"* (H, n° 209 du 19.9.85, p. 4)

. opérant(t) + in- + -ce = *inopérance* : nom féminin. Défaillance. *"je me suis rendu compte de l'inopérance de mes freins"*. (EP, D 56).

3.1.2. Le radical est d'origine étrangère par rapport au français

- radical soso

. kola (ou cola) + -tier = *kolatier* : nom masculin. Arbre produisant le (ou la) kola, fruit socialement valorisé de l'Afrique de l'ouest. *"[.] une immense cour avec au milieu, un kolatier [.]"*. (CT, p. 50)

. kansi (arachides) + -nière = *kansinière* : nom féminin. Vendeuse d'arachides grillées. Manière ironique de désigner les femmes soussou. *"Vous n'avez rien à me dire ! Allez [.] pauvres kansinières"*. (SS, p. 276)

- radical pular

. koura (ou coura) + -tier = *kouratier* ou (couratier) : nom masculin. Arbre (parinari excelsa) produisant le koura, fruit sauvage

comestible. "*on arriva au 'couratier', arbre géant aux fruits charnus et sucrés*". (SS, p. 148)

- radical maninka

. mouso (femme) + -cologique = *moussoucologique*. Adjectif. Relatif aux liaisons amoureuses avec les femmes. "*Il est toujours occupé à des affaires moussoucologiques*". (conversation)

- radical arabe

. couscous + -ière = *couscoussière* : nom féminin. En français couscoussier. Ustensile servant à préparer du couscous. "*Trois briques en terre cuite servaient de support à la couscoussière [.]*" (SS, p. 98)

. marabout + -(t)age = *maraboutage* : nom masculin. Utilisation du pouvoir occulte du marabout. "*Ne s'est-il pas livré à mon encontre à des pratiques de maraboutage ?*" (K, p. 171)

Remarquons que ces deux derniers mots d'origine arabe sont bien implantés en français et qu'ils sont arrivés en Guinée par l'intermédiaire de cette langue.

- radical anglais

. dump-(ing) (terme technique d'économie) + -er = avec francisation graphique *doumper* : verbe transitif. Tromper. "*Tout a été organisé par les trois pour me doumper*" (EP, D 449).

3.2. La composition

Le procédé de composition est également utilisé pour fournir des expressions particulières. Les éléments en cause peuvent appartenir tous au français standard dont ils ne s'écartent que par la combinaison inhabituelle qu'ils forment. Mais parfois un des éléments au moins est étranger au français. Dans les deux cas, nous distinguerons les composés par la nature médiate ou immédiate de la séquence des éléments qui les composent.

3.2.1. Composés dont tous les éléments appartiennent au français

3.2.2. Séquence immédiate

. *gare-voiture* : gare routière. "*K descendit d'une camionnette à la gare-voiture*"⁷.

- . *Camion poubelle* = camion de la voirie. "[.] S.C., conducteur du camion poubelle de la province." (EP, D 64)
- . *couper parole* : bouder en refusant toute communication avec quelqu'un. "Tout le monde dans la maison m'a coupé parole" (EP, D 58)
- . *agent canalisateur* = agent chargé de régler la circulation à un carrefour. "Arrivé au carrefour de Kenien, l'agent canalisateur [.] a bloqué la circulation sur l'Autoroute." (EP, D 64)
- . *agent constatateur* : agent chargé d'effectuer un constat. "Selon l'agent constatateur, cet accident serait en outre dû à la mauvaise organisation [.]" (EP, D 44)
- . *arriver-payer* = voyager à crédit en comptant sur celui chez qui l'on va pour régler les frais de transport à l'arrivée. "Son frère est venu ce matin par arriver-payer" (conversation)
- . *rentrer-coucher* = logement composé d'une seule pièce. "Il n'a pas trouvé de logement convenable. Il vit toujours dans un rentrer-coucher avec toute sa famille." (conversation)
- . *en-attendant* = paire de chaussures dont la semelle est taillée dans un pneu de véhicule ou dans du bois. En 1975, avec la suppression du commerce privé en Guinée, il n'y avait plus de chaussures sur le marché. Pour calmer les esprits, le gouvernement a annoncé l'arrivée imminente d'un bateau plein de marchandises. Et c'est ainsi que toutes les bricoles pour se chausser ont été appelées ironiquement "*en-attendant le bateau*" puis simplement "*en-attendant*." "Il portait une paire *en-attendant*" (conversation).

3.2.1.2. Séquence médiate

- . *Chargeur de batterie* = profession consistant à charger des batteries. "Je suis [.] chargeur de batterie au quartier Ghessia Centre" (EP, D 82)
- . *riz du pays* = riz provenant de la production locale par opposition au riz importé ou riz blanc. "Je préfère le riz du pays au riz blanc qui provoque la constipation." (conversation)
- . *frère de lait* (ou frère de même lait) = frère (de même père et de même mère). "Sara Bah victime de cet accident est mon frère de même lait." (EP, D 41)

. *Résidence de sommeil* = terme historique désignant la résidence secondaire des Almamis du Fouta Djalon. "*Pendant l'interrègne, le souverain se retire dans sa 'résidence de sommeil' située non loin de la capitale de Timbo*" (AYRL P 21).

3.2.2. Composés dont au moins un élément est étranger au français

3.2.2.1. Séquence immédiate

. *fourmis magnan* = fourmis se déplaçant en très grand nombre et aux piqûres très douloureuses. "*Quand entrent les fourmis magnan, les cancrelats s'empressent de sortir.*" (proverbe)

. *pagne hawsa* = pagne épais et multicolore venant du Nigéria. "*Ils vous achèteront des pagnes hawsa [.]*" (SS, p. 60)

. *dire barka* = remercier, surtout après avoir mangé. "*Il croyait qu'en disant toujours 'barka' à Samba 'le balaféré', tout son 'barkattou'⁸ allait grossir la puissance de son ami*" (SS, p. 162)

. *dire salam aleykoum* = salam aleykoum (arabe = la paix sur vous) est une formule par laquelle un visiteur s'annonce à un groupe d'individus ou avant d'entrer dans une habitation. "*On n'avait pas besoin de dire salam aleykoum, formule banale de politesse.*" (SS, p. 147).

3.2.2.2. Séquence médiante

. *sortir des colas* = manifester l'intention d'épouser une jeune fille. On le fait généralement en présentant 10 noix de colas aux parents de la fille. "*[.] tu auras 'sorti' successivement trois fois les colas pour demander la main d'une jeune fille.*" (SS, p. 153)

. *lit en banco* = lit en terre battue. "*[.] nous, les fillettes, devons nous contenter d'un simple lit en banco, très dur, où nous dormions tous [sic] ensemble.*" (K, p. 33)

. *huile de gobi* = le gobi est un fruit sauvage qui donne une huile très amère. "*[.] la langue fourchue et amère comme l'huile de gobi.*" (SS, p. 60) (ici "langue fourchue" = "langue de vipère")

. *planchette à sourates* = planchette en bois sculpté utilisée à l'école coranique pour l'écriture et la lecture des versets.

"[.] *les enfants jetèrent au loin leurs planchettes à sourates*" (SS, p. 49).

Comme on peut le constater, les mots et expressions ci-dessus ne traduisent pas toujours le résultat d'un usage fautif, mais la volonté de rendre compte d'une réalité singulière propre au milieu guinéen ou africain. Ils sont insuffisants, il est vrai, pour rendre compte d'un problème aussi vaste et complexe que celui de l'adoption d'une langue et de son adaptation à des réalités étrangères à elle. Nous espérons néanmoins avoir réussi à donner un aperçu de la situation du français en Guinée et de l'exploitation de sa vitalité par les Guinéens.

Alpha Mamadou DIALLO
 Université de Conakry
 (Guinée)

BIBLIOGRAPHIE

ARNOLD (Th.), DAIGLE (M.) et THOMAS (P.), 1986, *Promotion et intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs*, Rapport CONFEMEN, Paris.

CALVET (L.J.), 1974, *Linguistique et colonialisme*, Payot.

CALVET (L.J.), 1987, *La guerre des langues*, Payot.

CHAUDENSON (R.), 1988, *Propositions pour une grille d'analyse des situations linguistiques de l'espace francophone*, ACCT-IECF, Aix-en-Provence.

DUMONT (P.), 1983, *Le français et les langues africaines au Sénégal*, ACCT-Karthala, Paris.

HOUIS (M.), 1967, *Aperçu sur les structures grammaticales des langues négro-africaines*, Lyon, Afrique et langage.

LAFAGE (S.), 1985, *Le français écrit et parlé en pays éwé*, SELAF, Paris.

LEWIN (A.), 1984, *La Guinée*, P.U.F., "Que sais-je ?".

NOTES

1. A un moment donné, l'ancien président de la Guinée donnait 1976 comme année au cours de laquelle les langues nationales devaient remplacer totalement le français.

2. Nous avons indiqué la forme locale des noms de langues et non la forme française. Pour les cas très différents, voici les équivalents :

maninka	=	malinké
soso	=	soussou
kpèlè	=	guerzé
loma	=	toma
dyalunka	=	djalonké
pular	=	peul ou foulah
kisié	=	kissi
wamey	=	koniagui
oneyan	=	bassari (on dit "le oneyan", "du oneyan", en maintenant le hiatus)

3. D'après la brochure de la CONFEMEN (conférence des ministres de l'éducation nationale) publiée en 1986.

4. L'IRAF (l'Institut de Recherche sur l'Avenir du Français) aurait effectué des recherches sur ce point en Guinée, mais les résultats ne sont pas encore publiés.

5. Nous nous réservons de parler de particularismes car nous savons que pour ce faire, il faudrait au préalable tester ces éléments "[.] par

l'emploi de quatre critères principaux :

- La fréquence ou le nombre des attestations,
- La dispersion géographique,
- La dispersion dans les différents types de sources,
- La dispersion chronologique (persistance suffisante dans le temps)" (Willy Bal, 1983, p. XXII).

Tout ce que nous pouvons dire, c'est que ces mots sont tirés de textes (écrits ou oraux) de Guinée.

6. Signification des lettres données dans les sources de l'illustration :

SS = "*La saga des séréwas, les dits de nul et de tous*" de Ibrahima Kalil Marité. p. = page

EP = Enquête préliminaire. D = dossier

H = *Horoya* : journal quotidien gouvernemental

CT = "*Le Cercle des Tropiques*" de Aliou Fantouré

K = "*Kesso*" de Kesso Barry

Dans les phrases d'illustration, les noms propres de personnes sont réduits aux initiales.

7. Les notes (5) et (6) sont également valables pour les composés. Il faut simplement ajouter : AYRL = "*Alpha Yaya roi du Labé*" de Diallo Thierno.

8. Barkattou (origine arabe) = puissance, chance, bénédiction.

LES PARTICULARITÉS LEXICALES DU FRANÇAIS AU ZAIRE :
MÉTASÉMÈMES ET MÉTALOGISMES OU CHANGEMENTS
SÉMANTIQUES ET LOGIQUES OPÉRÉS SUR LES FORMES ATTESTÉES
EN FRANÇAIS STANDARD¹

1. INTRODUCTION

1.1. Situé en plein coeur de l'Afrique centrale, traversé par l'Equateur, le Zaïre a approximativement la forme d'un carré dont les coins de la base auraient fondu : au sud-ouest, sans doute à cause de son "majestueux" et puissant fleuve du même nom et au sud-est à cause de ses richesses minières, région qu'on qualifie d'ailleurs de "scandale géologique". En effet, la distance nord-sud est quasiment égale à la distance est-ouest. Sa superficie est de 2 345 000 Km². Sa population s'élève à 35 millions d'habitants selon les statistiques officielles de 1985. Du fait que sa croissance démographique est des plus élevées (2,8 % par an), on peut estimer la population actuelle à plus ou moins 40 000 000 d'âmes. La population urbaine représente près de 40 % de la population totale (Kinshasa compterait actuellement plus ou moins 4 000 000 d'habitants ; Kananga 850 000 ; Lubumbashi 750 000 ; Kisangani 550 000).

1.2. 221 langues locales ont été recensées en 1983 (cf. *Atlas Linguistique du Zaïre*, ALAC-ZAIRE-ACCT) dont quatre sont dites "langues nationales" (le *ciluba*, le *kikongo*, le *kiswahili* et le *lingala*) ; les trois dernières langues débordent largement les frontières du pays et peuvent revendiquer la dénomination de langues "régionales internationales" : le *kikongo* est aussi parlé en République du Congo et au nord de l'Angola, le *kiswahili* est parlé au Rwanda, au Burundi, en Zambie, en Ouganda et en Tanzanie et le *lingala* se parle également au Congo, tous ces pays étant frontaliers du Zaïre. Seules les "langues nationales" et le français interviennent de façon obligatoire (mais en proportions inégales) dans l'enseignement, la presse (orale et écrite) et dans toute manifestation à caractère officiel.

1.3. Le français est la langue officielle du pays. Dans un contexte de conflit linguistique plus ou moins exacerbé, celui-ci joue un rôle neutralisateur, donc politiquement unificateur. C'est une des raisons pour lesquelles l'enseignement tout entier se fait en majeure partie en français, malgré quelques balbutiements en langues nationales limités d'ailleurs aux deux premières années du cycle primaire. Minoritaire par le nombre de locuteurs (à peine 10 % de la population totale), le français occupe cependant une position de force à cause de son rôle prépondérant dans les domaines socio-professionnel, politique et diplomatique. Il est quasiment incontournable pour tout Zaïrois qui veut accéder à un poste politique ou exercer une activité à vocation nationale. Si le statut officiel du français est de droit, celui de langues nationales est acquis et de fait.

1.4. On peut estimer que l'enseignement du français au Zaïre remonte à un siècle déjà, c'est-à-dire depuis la création de l'E.I.C. (Etat Indépendant du Congo, vers 1885). Le cadre trop succinct de cet exposé ne nous permet pas d'entrer dans les divers avatars que son programme et sa politique ont connus durant la colonisation belge et depuis l'indépendance. Nous signalerons cependant la politique de "débelgicisation" du français amorcée dès les années 1970 (soixante-dix remplace septante ; quatre-vingt-dix, nonante ; bouteille consignée pour vidange, etc.) et l'alignement du programme sur le français "standard" (compris comme celui qui se parle en France et spécialement à Paris). Des émissions radio-didactiques sont même produites pour "assainir" et dépouiller le français au Zaïre de tout accent (surtout belge).

1.5. Sur le plan scientifique, les particularités du français tel qu'il est parlé et écrit au Zaïre font l'objet d'études depuis 1961. Une grande impulsion sera donnée par les chercheurs et professeurs de la Faculté des Lettres de l'ex-université Lovanium (actuellement Université de Kinshasa) qui travaillent dans les centres tels que le CELTA ou le CIS². Un bulletin intitulé "Groupe de Recherche sur les africanismes" servira de support à la publication des résultats des travaux sur les particularismes lexicaux du Zaïre. Parallèlement, des mémoires de fin de cycle de licence ou de maîtrise sont orientés dans cette perspective au sein de divers établissements d'enseignement supérieur (Instituts

Supérieurs Pédagogiques) et universitaire (Faculté des Lettres). Malgré cette importante récolte, il y a encore matière à moisson.

1.6. Pour le présent exposé, nous nous sommes limité à l'étude de particularités lexicales provenant de changements sémantiques de formes attestées en "français standard", c'est-à-dire celles que S. LAFAGE (1989) désigne sous le nom d'"africanismes sémantiques" ou modifications du contenu par adaptation au contexte africain. Contexte englobe ici une situation sociale, culturelle et politique particulière, stylistique propre à une communauté linguistique de discours, ou encore la situation sociolinguistique du pays etc. L'analyse porte sur une soixantaine de termes. Nous avons, bien entendu, écarté les belgicismes (qui sont encore présents dans le parler francophone des Zaïrois) ainsi que les particularités attestées dans d'autres pays africains, pour nous en tenir, autant que possible, à ce que nous avons considéré comme des "zaïricismes" (ou des africanismes nés au Zaïre)³.

2. CHANGEMENTS SÉMANTIQUES ET RHÉTORIQUES

2.1. Une définition des figures de rhétorique qui caractérisent les changements sémantiques opérés ici, s'impose. Pour l'ensemble des métaboles (figures de style), nous nous sommes inspiré du cours photocopié intitulé *Rhétorique et argumentation*, de A. HEBERT, S. LAFAGE & M.A. MOREL (Université de la Sorbonne Nouvelle, Paris III, 1989).

Les métaboles sont des transformations, partielles ou totales, par adjonction, suppression, substitution (suppression suivie d'adjonction) ou permutation au niveau grammatical (code, expression) et/ou logique (référent, contenu) sur le mot ou groupe de mots (syntagme). Quatre types de transformations sont donc possibles qui interviennent sur la morphologie, la syntaxe, la sémantique et la logique. Notre exposé ne concernant que le contenu des mots ou des groupes de mots, seuls les métasémèmes et les métalogismes seront définis ici.

Les métasémèmes sont des transformations opérées uniquement sur le contenu sémantique. Les métalogismes sont des changements qui interviennent au niveau de la logique. Tous ces changements et transformations se faisant sans autre "altération" (morphologique par exemple) du mot.

- l'*antiphrase* (métalogisme) est une substitution négative d'un fait par un autre, les deux ayant par ailleurs des sèmes communs.

- l'*antonomase* (métasémème) est une suppression (partielle ou complète) ou une adjonction (simple ou répétitive) d'une qualité ou propriété pour désigner une personne ou un lieu.

- le *calembour* n'est pas une figure de style mais plutôt un jeu de mots fondé sur une similitude de sons recouvrant une différence de sens (cf. lexie n° 25).

- l'*euphémisme* (métalogisme) utilise des expressions atténuées ou dérivées pour désigner un phénomène fâcheux ou désagréable. L'euphémisme sert de voile pudique pour dire, de façon "honorabile", les choses qui le sont pas.

- l'*hyperbole* est un métalogisme par lequel on utilise des termes plus forts que ceux qui seraient attendus dans la situation donnée.

- la *litote* (métalogisme) est soit une suppression partielle ou négative, soit une adjonction négative qui sert à en dire moins pour faire entendre plus (litote 1) ou qui repose sur la différence d'interprétation de la négation (litote 2).

- la *métaphore* est un métasémème qui s'explique par une relation d'intersection entre le terme figuré et le terme propre, les deux partageant donc nécessairement un sème intermédiaire commun (cf. "géographie"). Le terme figuré peut être rendu interprétable par la présence d'un autre terme qui figure dans l'énoncé (métaphore *in praesentia*) ou seulement interprétable en lui-même, en l'absence du terme propre (métaphore *in absentia*).

- la *métonymie* (métasémème) s'explique par une relation de contiguïté, le terme figuré étant associé au terme propre par un rapport de temps, de lieu ou de cause (à effet).

- la *synecdoque* est un métasémème dans lequel, par une relation d'inclusion, le terme figuré est enveloppé (inclus) dans le terme propre, synecdoque particularisante (cf. "ville" § 64) ou bien inclut le terme propre, synecdoque généralisante (cf. "trotter" § 59).

2.2. Nous avons puisé nos items lexicaux dans quatre sources :

a) sources écrites :

- groupe IFA de l'AELIA, *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, AUELF-UREF, EDICEF, 1988, 2ème édition, 551 p.

- S. LAFAGE, *Changements linguistiques et francophonie*, poly-copié, éditions Paris III, 1989-1990, 306 p.
- Institut MAKANDA Kabobi, Ecole du parti (Mouvement Populaire de la Révolution, ancien parti unique du Zaïre), *Glossaire idéologique du M.P.R.*, 1987, 96 p.

b) source orale : plusieurs informateurs zaïrois à Kinshasa, Kisangani et Paris (dont nous-même).

Le dictionnaire *Petit Robert* dans son édition de 1989 a servi d'ouvrage de référence pour le "français standard".

Les particularités lexicales sémantiques retenues sont présentées de la manière suivante :

- mots ou expressions classés par ordre alphabétique (ceux-ci sont soulignés et numérotés de 1 à 66) et suivis de leur sens en "français standard" (alinéa a).
- signification en contexte zaïrois (alinéa b) (qui s'ajoute au sens en "français standard").
- R représente le registre dans lequel le mot ou l'expression est habituellement attesté au Zaïre, O désignant l'oralité, et E, l'écriture. Il va sans dire que E contient le code O (alinéa c).
- La dernière colonne indique la métabole et plus particulièrement le trope par lequel l'item s'est ainsi modifié (alinéa d).

2.3. Nous n'avons pas retenu tous les sens du "français standard" des mots ou expressions modifiés mais seulement celui ou ceux qui nous ont paru susceptibles d'avoir généré le changement sémantique. Par exemple, le mot *bâiller* a deux sens : ouvrir involontairement la bouche, être mal fermé. Seul, croyons-nous, le sens de ouvrir involontairement la bouche a pu conduire à la signification d'en avoir assez, être excédé, être fatigué, "en avoir marre"⁴.

2.4. Si la signification de certaines particularités peut paraître évidente, d'autres, par contre, méritent une explication car la modification des sèmes suit très souvent un cheminement complexe, les thèmes s'enchaînant les uns dans les autres ou résultant d'une distorsion stylistique volontaire ou involontaire (interférence stylistique entre les langues locales et le français, mais ce dernier procédé reste à démontrer). Ainsi l'expression *chanter l'hymne national* (manifester des signes de faim) ne peut être comprise que si on la replace dans la

distorsion, en fait, la parodie, du premier vers de l'hymne national zaïrois : *Zaïrois dans la paix retrouvée* ... que des esprits "mal intentionnés" ont transformé en *Zaïrois dans la faim retrouvée* ... Mais l'explication ne saurait s'arrêter là, car la faim peut ne pas être exprimée volontairement (en "chantant l'hymne national") ; elle peut l'être involontairement en bâillant (au sens du "français standard" : ouvrir involontairement la bouche par fatigue, par ennui ou justement parce qu'on a faim). Et on ne peut chanter sans ouvrir la bouche.

2.5. Les thèmes sont parfois en cascade et un même mot peut changer de sèmes. Ainsi dans les deux expressions *maman*⁵ *géographie* (femme commerçante) et *géographie d'une femme* (l'académie d'une femme, le physique attirant d'une femme), le mot central "géographie" ne signifie pas la même chose dans l'une comme dans l'autre expression. En effet, dans *maman géographie*, ce dernier mot indique la géographie économique et politique (connaissance des pays lointains) tandis que dans la seconde, il indique la géographie physique, le relief (les vallons, les dénivellations, les montagnes, etc.) en comparaison avec l'anatomie du corps humain qui peut avoir les mêmes configurations. De sorte qu'une *maman géographie* peut ne pas avoir une belle *géographie* même si son corps occupe par ailleurs un grand espace géographique ! La première expression relève de la métonymie alors que la seconde relève de la métaphore.

2.6. Les champs sémantiques des items se trouvent ainsi soit élargis, soit rétrécis, suivant le procédé stylistique qui aura engendré le changement sémantique. La synecdoque est alors généralisante ou particularisante selon qu'on ajoute ou qu'on soustrait des sèmes au mot ou à l'expression. La métonymie est quelquefois double. Certains mots ou expressions sont ainsi expliqués en α et en β (alinéa b). La polysémie se trouve donc renforcée car certains mots et expressions ne perdent pas toujours leurs sens en "français standard" et que d'autres ne les rendent que rarement (cf. par exemple "paysannat" § 39).

2.7. Il nous a paru utile de distinguer l'emploi des items ainsi modifiés dans un contexte linguistique exclusivement monolingue (en français uniquement) ou mixte (discours en langues nationales parsemé des mots français ; emprunt lexical avec modification sémantique). Les

mots sont donc suivis des lettres indiquant la langue dans laquelle ils sont habituellement (et presque exclusivement) utilisés. F indique le français "standard", L le *lingala*, S le *swahili*, N sinon toutes les langues nationales, du moins le *lingala* et le *swahili* à la fois. En effet, savoir de quelle manière les langues en situation de contact s'interpénètrent au niveau lexical après modification sémantique peut faciliter la recherche de l'origine des changements et leur classement stylistique. Ainsi le mot *caillou* tel qu'il est compris dans le sens zaïrois, ne s'emploie qu'en *lingala*. Nous ne l'avons pas rencontré en "français standard". Ainsi l'expression *tailler* ou *casser la pierre* est un calque du *lingala kobéta libanga* : frapper, casser la pierre.

A partir de cette distinction on pourrait tenter de classer les différents locuteurs suivant le lieu d'origine, le niveau d'instruction (sans oublier que certaines locutions ne peuvent pas toujours être traduisibles dans la langue cible, soit parce que la syntaxe ne le permet pas, soit parce qu'il existe un doublet du mot en question). Les items en FN caractérisent les faits qui sont de portée nationale ou véhiculés par les *mass media*. Les expressions en FLS sont apparemment limitées dans les agglomérations urbaines et les formes produites en L et S sont issues de locuteurs n'ayant que fort peu le français comme langue courante. On serait tenté de croire que les changements opérés en F font partie de l'élite. Mais cette catégorisation mérite une profonde réflexion.

Pour que la compréhension de l'emploi soit facile et totale, nous donnons, s'il y a lieu, des exemples de phrases illustrant cet emploi. Nous n'avons pas voulu alourdir le texte en transcrivant les phrases en langues nationales, *lingala* et *swahili* (alinéa b Ex.). Toutes les phrases sont données en français.

3. LISTE ET EXPLICATION DES ITEMS ANALYSÉS

1. acquéreur : FN

- a. celui qui acquiert un bien.
- b.α) tout Zaïrois qui s'est vu attribuer une ou plusieurs entreprises agricoles, commerciales ou industrielles appartenant à des étrangers lors des mesures de nationalisation (appelée "zaïrianisation") de 1973 ;
- β) suite au fiasco auquel cette opération a abouti, "acquéreur"

a connoté le sens de parvenu, d'arriviste, de profiteur et finalement d'incapable.

Ex. 1. *Ce sont les acquéreurs qui ont ruiné le pays.*

2. *Mon cher ami, il ne faut pas te comporter comme un acquéreur.*

c. R : E pour le sens α , et O pour le β

d. Trope : double métonymie (de cause à effet)

2. à la zairoise : FN

a. à la façon (des) Zaïrois(e).

b. de façon improvisée, sans méthode et sans préparation, à la va-vite, à la va-comme-je-te-pousse, qualifie, par exemple, un travail complètement bâclé.

Ex. *Que veux-tu, quand une opération est menée à la zairoise, elle ne peut donner de bons résultats.*

c. R : E

d. Trope : (antonomase), synecdoque généralisante

3. article 15 : FN

a. 15ème partie d'un texte juridique (zaïrois).

b. débrouillardise, système D, règle du chacun pour soi.

Ex. *Les moments sont tels que seul l'article quinze peut vous tirer d'affaire.*

c. R : E

d. métonymie (de cause à effet)

4. assainir, assainissement : FN

a. rendre sain ou plus sain ; désinfection, purification.

b. licencier, comprimer le nombre du personnel ; licenciement, réduction, compression du personnel relevant des entreprises publiques pour des raisons de crise économique. Assainir peut être employé dans un sens passif.

Ex. 1. *La conjoncture économique est difficile ; il faudrait assainir le personnel (= il faudrait procéder à des licenciements).*

2. *J'ai été assaini (c. à d. j'ai été licencié).*

c. R : E

d. Trope : euphémisme

5. **avocat** : FN

- a. personne chargée de défendre une cause ou une personne.
- b. gratification en espèces donnée à quelqu'un afin d'obtenir de lui un service ou un avantage légal ou non ; pot de vin.
Ex. *J'ai dû donner un avocat pour obtenir mon permis de conduire.*
- c. R : O
- d. Trope : euphémisme et métonymie

6. **bâiller** : L

- a. ouvrir involontairement la bouche.
- b. en avoir assez, être excédé, fatigué ; en avoir marre.
Ex. *Nous te bâillons, "Mario" (avec changement de construction) ; pour mario, v. 41 petit poussin.*
- c. R : O
- d. Trope : métonymie (de cause à effet)

7. **Bible** : FS

- a. livre saint des chrétiens.
- b. organe sexuel féminin.
- c. R : O
- d. Trope : métaphore et euphémisme

8. **bière** : FN

- a. boisson alcoolique fermentée et brassée.
- b. petite somme d'argent versée à quelqu'un en récompense d'un service à rendre ou déjà rendu ; pourboire (peut être réclamé par la personne qui rend ou a rendu le service).
Ex. *J'attends toujours ma bière.*
- c. R : O
- d. Trope : double métonymie

9. **bomber** : L

- a. rendre convexe ; gonfler la poitrine.
- b. α) prendre des passagers à bord d'un taxi ou d'un "taxi-bus", remplir au maximum un bus de passagers ;
β) soulever un poids lourd (ce qui fait gonfler la musculature), transporter sur son dos une charge (ce qui courbe la

silhouette).

Ex. 1. *Il y a encore de la place ; on peut "bomber".*

2. *As-tu la force de "bomber" ce sac de riz ?*

c. R : O

d. Trope : double métaphore (volume ou forme convexe)

10. boutique : FL

a. argot = braguette.

b. se dit des organes sexuels féminins ou masculins, lorsqu'ils sont visibles, surtout par inadvertance.

Ex. *N'as-tu pas honte de te promener la boutique ouverte ?*

c. R : O

d. Trope : métonymie (contenant pour contenu)

11. bureau : FN

a. lieu de travail.

b. α) maîtresse entretenue en dehors du toit conjugal (à l'insu ou non de la femme légitime) ;

β) "premier bureau" : première épouse (première femme, "mère chef" dans le cas de polygamie) ; "deuxième bureau", etc. (deuxième épouse, etc.).

Ex. *Je peux accepter d'être "deuxième bureau" mais pas "pneu de réserve" (voir ce mot).*

c. R : E

d. Trope : métaphore

12. cafouiller : FN

a. agir de façon désordonnée ; marcher mal.

b. employer des moyens plus ou moins adroits pour arriver à ses fins en créant à dessein une situation confuse, embrouiller ; manoeuvrer, autrement dit "se débrouiller en embrouillant les autres".

Ex. *Il a sans doute cafouillé pour obtenir son passeport avant nous.*

c. R : E

d. Trope : métaphore

13. caillou : L

- a. fragment de pierre, de roche.
- b. travail, boulot, job temporaire.

Ex. *Il faut que je lève très tôt demain car j'ai obtenu un "caillou".*

- c. R : O
- d. Trope : métaphore

14. calculer : L

- a. apprécier, déterminer, combiner, échafauder.
- b. considérer les points faibles d'une situation afin d'en tirer profit ; tenter de piéger quelqu'un. S'emploie aussi dans une forme passive.

Ex. *On m'a calculé = On m'a eu.*

- c. R : O
- d. Trope : métonymie et métaphore

15. causerie morale : FN

- a. conversation.
- b. endoctrinement des subordonnés par les cadres du parti ; lavage de cerveau.

Ex. *Il a eu une mise à pied parce qu'il n'a pas assisté à la causerie morale de la semaine dernière.*

- c. R : E
- d. Trope : euphémisme

16. ceinture de sécurité : F

- a. bande utilisée en automobilisme et en aviation pour protéger les passagers en les immobilisant.
- b. personne haut placée dans la hiérarchie (police, administration et politique) capable de vous tirer d'affaire (légalement ou non) en cas de problème.

Ex. *J'ai eu un problème, heureusement, j'ai pu faire appel à une de mes ceintures de sécurité.*

- c. R : O
- d. Trope : métaphore

17. **choix multiple** : F

- a. plusieurs options, plusieurs possibilités.
- b. fripes, vêtement d'occasion acheté au décrochez-moi-ça.
Ex. *Tu vois ma belle chemise, eh bien c'est un choix multiple.*
- c. R : O
- d. Trope : métonymie + euphémisme

18. **cité** : FN

- a. ville importante ; la partie la plus ancienne de la ville.
- b. quartiers périphériques de la ville pas nécessairement mal famés mais dont les maisons sont le plus souvent moins bien construites que celles du centre (cf. ville § 64).
- c. R : E
- d. Trope : euphémisme ou antiphrase

19. **commandes** ou **par avion** : FN

- a. actions de commander, mécaniques de direction d'un appareil ; moyen de transport aérien.
- b. tortures consistant à ligoter une victime pieds et poings dans le dos.
Ex. *Pour lui faire avouer ses crimes on a dû lui faire des commandes.*
- c. R : E
- d. Trope : métaphore

20. **connaître [verticalement] ou [horizontalement] une fille** : F

- a. connaître une femme charnellement ou non.
- b. connaître une fille horizontalement : avoir des rapports sexuels avec elle ; verticalement : la connaître au sens propre.
Ex. - *Je connais cette fille ...*
- *Verticalement ou horizontalement ?*
- c. R : O
- d. Trope : métonymie

21. **courte maladie** : F

- a. maladie de courte durée.
- b. mort suspecte qui pourrait être due à un empoisonnement, à un assassinat politique.

Ex. *N'embrasse pas la carrière politique ; tu risques de mourir d'une courte maladie.*

- c. R : O
- d. Trope : euphémisme

22. coopérer : F(N)L

- a. s'associer, collaborer.
- b. α) soudoyer ; donner ou recevoir un "avocat" (voir ce mot) ;
β) être en relation amoureuse avec quelqu'un avec qui on n'aurait pas dû.

Ex. 1. *Le nouveau directeur est intraitable ; il ne veut pas coopérer.*

2. *Cette fille continue à coopérer avec des garçons alors qu'elle est déjà fiancée à Ebalé.*

- c. R : E
- d. Trope : euphémisme (α) et métonymie (β)

23. cossettes : F

- a. lamelles de betterave à sucre, de racine de chicorée.
- b. tubercules de manioc séchés (au soleil ou sur le feu).

Ex. *Mon cher, la vie est intenable à Kinshasa car un sac de cossettes de manioc coûte ton salaire mensuel.*

- c. R : E
- d. Trope : métonymie

24. dollar : L

- a. monnaie (américaine).
- b. richesse colossale, inestimable ; fortune, ou tout simplement richesse temporaire.

Ex. *Mangobo nous a saoulés hier ; il avait plein de dollars.*

- c. R : O
- d. Trope : métaphore et hyperbole

25. être dans les divers : FN

- a. discuter des points les moins importants de l'ordre du jour de la réunion ; aborder les questions diverses.
- b. α) Jeu de mots à entendre comme être dans les dix verres, être en état d'ébriété, être ivre ;

β) être distrait, rêver (sans calembour).

Ex. 1. *Il a trop bu, il est dans les divers.*

2. *Excuse-moi, je n'ai pas entendu, j'étais dans les divers.*

c. R : O

d. Trope : calembour (pour α) puis métonymie (pour β)

26. extra muros : FN

a. hors des murs de la ville.

b. activité rémunératrice exercée illégalement, en sus du travail normal, pour joindre les deux bouts, arrondir les fins de mois ; travail "au noir".

Ex. *Tu continues avec ton extra-muros à Matonge ?*

c. R : E

d. Trope : métaphore

27. géographie : FL

a. terrain, relief, cadre d'un paysage.

b. α) en parlant d'une femme, le corps, l'académie, le physique, le "chassis" ;

β) en parlant d'une femme toujours, les rondeurs, les galbes de son corps (les "vallées", les "montagnes", etc.).

Ex. 1. *Regarde cette femme : quelle géographie !*

2. *J'aime Amina parce qu'elle a des géographies.*

c. R : O

d. Trope : double métaphore

28. (maman) géographie : FL

a. science de la terre.

b. maman géographie : femme commerçante qui voyage beaucoup, généralement corpulente (elle occupe donc un grand espace géographique).

Ex. *N'eussent été les mamans géographie, il n'y aurait plus de wax au marché ces derniers temps.*

c. R : O

d. Trope : métonymie dans deux directions plus métaphore

29. **labo(ratoire)** : FN

- a. lieu de travail, de recherche.
- b. lupanar, lieu de rendez-vous galants.
Ex. Attention ! je ne voudrais pas que ma maison devienne un labo.
- c. R : O
- d. Trope : métaphore + ironie

30. **laisser-passer** : FN

- a. pièce autorisant une personne à circuler librement ; sauf-conduit.
- b. passe-droit (obtenu grâce à un "avocat" (cf. ce mot) ou encore grâce à une relation familiale ou amicale).
Ex. Il est difficile de passer par le port de Ngobila sans se faire contrôler, à moins de posséder un laisser-passer.
- c. R : O
- d. Trope : euphémisme

31. **lire la Bible** : F

- a. déchiffrer les Saintes Ecritures.
- b. coucher avec une femme (cf. "Bible" § 7).
- c. R : O
- d. Trope : métaphore

32. **magnat** : FN

- a. puissant capitaliste.
- b. homme riche.
Ex. Je ne suis pas un magnat pour me payer une voiture.
- c. R : E
- d. Trope : hyperbole

33. **matériau durable** : FL

- a. constructions durables.
- b. autre nom de la veste zaïroise appelée "abacost" (dérivée du slogan : "à bas les costumes").
Ex. Pour être reçu par le Ministre, il faut être en matériau durable.

- c. R : O
- d. Trope : métaphore (l'authenticité est appelée à durer)

34. [envoyer la] météo : FS

- a. étude scientifique des phénomènes atmosphériques.
- b. avoir une conversation à bâtons rompus : parler de tout et de rien (comme on parle de la pluie et du beau temps) ; tailler une bavette ; raconter des histoires drôles.
Ex. *comme on n'avait pas cours, on a envoyé la météo.*

- c. R : O
- d. Trope : métonymie

35. mobilisation : FN

- a. action de mettre une armée sur le pied de guerre.
- b. rassemblement plus ou moins forcé des "forces vives" pour accueillir une personnalité de marque ou pour participer à une manifestation officielle ; action de sensibiliser les masses.
Ex. *Le maire de la ville de Mbandaka n'a pas réussi la mobilisation à l'occasion de la visite présidentielle.*

- c. R : E
- d. Trope : métaphore (idée de présence obligatoire)

36. molécule : FS

- a. particule d'une matière chimique, ensemble d'atomes.
- b. carotte de manioc frit.
Ex. *Par manque de pain nous prenons des molécules au petit déjeuner.*

- c. R : O
- d. Trope : métaphore

37. mouiller la barbe : F

- a. imbiber la barbe d'un liquide.
- b. α) prendre un pot ;
β) soudoyer, corrompre, verser un pot-de-vin ; payer en liquide (au propre comme au figuré).

- Ex. 1. *Allons mouiller la barbe dans ce bistrot.*
2. *En cas d'infraction les automobilistes n'hésitent pas à mouiller la barbe au gendarme.*

- c. R : O
- d. Trope : double métonymie

38. nombreuse(s) : F

- a. en grand nombre, abondant, considérable.
- b. (toujours au féminin) qualifie une grosse femme. "Une femme nombreuse", c'est une très grosse femme ; "une fille aux fesses nombreuses" : une fille aux grosses et belles fesses, une Venus callipyge.
- c. R : O
- d. Trope : métonymie

39. paysannat : FS

- a. ensemble de paysans, classe paysanne.
- b. rassemblement plus ou moins forcé de paysans pour qu'ensemble, ils s'établissent ailleurs et se livrent à l'exploitation agricole et ce à leur propre compte ; village ainsi créé.
Ex. Je suis originaire du paysannat de Badimbisa.
- c. R : E
- d. Trope : euphémisme et métonymie (village)

40. pêcher : FL

- a. chercher, prendre du poisson dans l'eau.
- b. aller à la recherche d'un(e) partenaire, "lever" une femme (pour l'homme), et pour la femme, en plus du plaisir physique qu'elle peut en tirer, se faire payer ce "service". L'homme "pêche" pour le plaisir tandis que la femme "pêche" d'abord pour l'argent et éventuellement pour le plaisir (et tout le monde est dans le péché !).
Ex. Je n'ai pas d'argent pour aller pêcher au bar.
- c. R : O
- d. Trope : double métaphore

41. petit poussin : FN

- a. jeune poulet sorti nouvellement de l'oeuf ; terme d'affection.
- b. garçon très jeune et surtout entièrement dépendant, financièrement, d'une "mère poule".
Le terme actuellement en vogue est "mario", d'après le titre

d'une chanson du regretté chanteur zaïrois LWAMBO Makiadi dit FRANCO dans laquelle ce dernier avait stigmatisé ce fait de société assez répandu chez les adolescents. Les "mamans géographie" sont réputées pour avoir de "petits poussins".

Ex. *Il n'y a pas de quoi être fier, tu n'es qu'un petit poussin.*

c. R : E

d. Trope : double métaphore (différence d'âge et affection portée par la "mère poule")

42. peuple ou population : (FN)

a. ensemble d'hommes habitant un même territoire, ayant les mêmes coutumes.

b. petit peuple, menu peuple ; gens simples, peu instruits, peu fortunés et qui habitent généralement la campagne ou la "cité" (voir ce mot) ; rustre, non "civilisé".

Ex. *Nous peuple, nous ne comprenons pas grand chose de vos discours.*

c. R : O

d. Trope : synecdoque particularisante + euphémisme

43. piscine : F

a. grand bassin de natation.

b. fille très "facile", très dévergondée (dans laquelle tout le monde va "pisser" d'où "piscine").

Ex. *Ne va pas avec cette fille, c'est une vraie piscine.*

c. R : O

d. Trope : jeu de mots puis métaphore

44. pneu de réserve : L

a. pneu, roue de secours.

b. maîtresse occasionnelle (différente de "bureau" cf. § 11) sur laquelle un homme se rabat quand son épouse ou son "bureau" est physiquement (grossesse prononcée ou maladie) ou psychologiquement (en cas de querelle) indisponible.

Ex. *Tu me prends vraiment pour ton pneu de réserve.*

c. R : O

d. Trope : métaphore

45. [poisson] la mer : N

- a. étendue d'eau salée.
- b. "poisson la mer" : poisson chinchard.
Ex. *C'est fou ce que les poissons la mer ont augmenté de prix.*
- c. R : E
- d. Trope : métonymie + synecdoque particularisante

46. politicien ; politique : N

- a. personne qui exerce une activité politique ; science politique.
- b. dupeur, menteur, rusé, astucieux ; ruse, tromperie, malice.
Ex. *Tu as fait de la politique pour m'avoir.*
- c. R : E
- d. Trope : métonymie

47. quartier général : FN

- a. bureaux de commandement d'une armée, d'un état major.
- b. l'ensemble du pubis et de l'organe sexuel.
- c. R : O
- d. Trope : métaphore + euphémisme

48. réajustement : FN

- a. équilibrage, remise en bonne place.
- b. α) dévaluation monétaire ;
β) augmentation des indices des prix des organismes relevant de l'Etat.
- c. R : E
- d. Trope : euphémisme

49. remorquer : FN

- a. tirer un navire, une voiture au moyen de cables ou cordes.
- b. lever, entraîner une conquête féminine.
Ex. *As-tu réussi à remorquer hier ?*
- c. R : E
- d. Trope : métaphore

50. rhume [académique] : F(N)

- a. rhume : inflammation générale des muqueuses des voies respiratoires.

- b. rhume académique : maladie vénérienne, spécialement la blennorrhagie.

Ex. *Ne te frotte pas aux femmes de Livulu, tu risques d'attraper un rhume académique carabiné.*

c. R : E

d. Trope : métaphore

51. roulage : FN

- a. action de rouler, en parlant d'une voiture ; "police de roulage" : police de la route.

- b. agent de police chargé de la circulation routière.

Ex. *Avez-vous aperçu les agents de la Brigade Routière au rond-point du Canon ?*

c. R : E

d. Trope : métonymie

52. saint-pierre(s) : FS

- a. premier disciple de Jésus.

- b. considéré par les "mécraants" comme le *porte-clés* du ciel ; Saint Pierre signifie ici clé, par extension bière (pouvant ouvrir les portes du bonheur) ; c'est une clé qui, en tant que boisson, ouvre bien des portes.

Ex. 1. *Je ne peux pas ouvrir ma porte, j'ai perdu mes saints-pierres.*

2. *Par ce temps, je prendrai bien un(e) saint-pierre.*

c. R : O

d. Trope : 1. clé = antonomase

2. bière = métaphore

53. satisfaire : FN

- a. donner satisfaction, convenir, combler, apaiser.

- b. remettre à un subalterne la somme d'argent qu'il est en "droit" d'attendre pour avoir pris une part "active" à l'aboutissement rapide et heureux d'une affaire.

Ex. *Toi qui est en bons termes avec le chef, n'oublie pas de lui rappeler qu'il ne nous a pas encore satisfaits.*

c. R : O

d. Trope : métonymie

54. **série [sept]** : FL

- a. suite, catégorie, succession de quelque chose.
- b. série sept : fille de la génération des années 1970. Par analogie avec les voitures de la marque allemande B.M.W. dont la série 7 constitue le haut de gamme.
Ex. *Moi je ne cours plus que les séries 7.*
- c. R : O
- d. Trope : métaphore

55. **seringue** : FN

- a. pompe pour injecter un liquide dans un organisme.
- b. membre viril.
- c. R : O
- d. Trope : métaphore + euphémisme

56. **tailler la pierre** : FL

- a. sculpter, polir, épanneler, dégrossir une pierre.
- b. se débrouiller, exercer un "extra muros" (voir ce mot §) ou un travail au noir pour arrondir ses fins de mois.
- c. R : E
- d. Trope : métaphore (cf. aussi "caillou")

57. **tiroir** : FL

- a. compartiment coulissant d'un meuble.
- b. homme riche à qui une femme accorde ses faveurs uniquement dans le but de lui soutirer de l'argent ; vient peut-être de "tiroir-caisse"⁶.
Ex. *Je n'ai plus d'argent, heureusement mon tiroir va passer ce soir.*
- c. R : O
- d. Trope : métonymie (contenant-contenu)

58. **traiter** : (avec quelqu'un) (cf. aussi "coopérer) FN

- a. négocier.
- b. α) corrompre et se laisser corrompre ;
β) avoir des relations sexuelles avec quelqu'un.
- c. R : O
- d. Trope : euphémisme pour (α) et métonymie pour (β)

59. trotter : FN

- a. aller au trot.
- b. aller à pied, marcher.
Ex. *Il n'y a pas de bus, il faut trotter.*
- c. R : E
- d. Trope : synecdoque généralisante

60. trou : F

- a. orifice, cavité, excavation.
- b. organe sexuel féminin.
- c. R : O
- d. Trope : métaphore

61. tunnel : L

- a. galerie souterraine destinée au passage d'une voie de communication.
- b. α) ruelle ;
β) créneau, filière, filon ; information ; "tuyau"
Ex. 1. *La voiture ne peut passer par ce tunnel.*
2. *Il m'a donné un bon tunnel.*
- c. Trope : métonymie

62. varier : N

- a. diversifier, changer, différer, (se) modifier.
- b. se fâcher, changer d'humeur, se mettre en colère.
Ex. *On causait bien et puis on ne sait pourquoi, il a varié.*
- c. R : O
- d. Trope : synecdoque particularisante

63. veuve : F

- a. épouse ayant perdu son conjoint.
- b. étudiante aux moeurs tellement dissolues qu'elle en a perdu toute chance de mariage.
Ex. *Je préférerais vivre célibataire que de prendre cette veuve.*
- c. R : O
- d. Trope : métaphore

64. ville : FN

- a. grande agglomération.
- b. quartier commercial, industriel et des affaires habité par les étrangers et les gens aisés.
- c. R : E
- d. Trope : synecdoque particularisante

65. voir ou être clair : FN, L

- a. avoir une vision claire, juste des choses ; être compréhensible.
- b. être malin, tirer avantage d'une situation, profiter plus ou moins malhonnêtement, sans se faire prendre, des avantages d'un poste auquel on est proposé ; être éveillé, ne pas avoir froid aux yeux.

Ex. 1. *Si tu ne vois pas clair dans ce pays tu mourras pauvre.*
 2. *Fais attention à ce garçon, il est très clair.*

- c. R : O
- d. Trope : métonymie

66. zairois : FN

- a. habitant du Zaïre.
- b. malhonnête, resquilleur, voleur, filou, canaille⁷.
- c. R : O
- d. Trope : antonomase

4. CONCLUSION

4.1. Il n'est pas facile de catégoriser stylistiquement tous les changements sémantiques de ces items non seulement parce qu'on ne connaît pas toujours leur "histoire" et leur cheminement mais aussi à cause de la successivité des figures, de la nature de la relation des sèmes en commun et de la polarité (négative ou positive) de la connotation. Certes, la métaphore et la métonymie sont beaucoup plus fréquentes que les autres figures de style, la translation, la troncation des lexies ou des sèmes étant à la base de ces changements.

4.2. Une étude sociolinguistique plus poussée (génèse de la néologie, thématique, étiologie, classement par rubrique et statistique...) aurait alourdi notre propos. Nous pouvons néanmoins remarquer que ces

changements ne se rencontrent pas partout au Zaïre. Ils sont surtout localisés dans les milieux urbains où l'on rencontre une dynamique sociale et intellectuelle plus dense qu'ailleurs. Il n'est donc pas surprenant que, le plus souvent, ce soient les foyers estudiantins qui soient à l'origine de ces nouvelles acceptions, lesquelles ne se substituent que rarement au sens originel du mot (sens en "français standard"). Il conviendrait d'ajouter que les particularités lexicales suivent habituellement l'air du temps, naissant et mourant avec la vogue ou la désuétude de l'idée ou de la mode. Les particularités du français tel qu'il est parlé au Zaïre ne relèvent pas, à notre sens, de l'argot, même si les expressions et les mots peuvent paraître, de prime abord, "emberlificotés" pour un locuteur francophone non imprégné des réalités zaïroises. Pour autant qu'il n'y ait pas au départ volonté de cacher ou d'user intentionnellement d'un langage cryptique, on ne peut donc pas parler d'argot.

4.3. Une autre étude, corollaire au problème posé au paragraphe 4.1., reste à faire : celle des rapports entre la syntaxe et la sémantique (la "transitivité" par exemple). En effet, si le verbe *bâiller* est intransitif dans son premier sens en "français standard", il devient transitif dans son emploi zaïrois ; si le lexème *géographie* s'emploie au singulier uniquement en français, son emploi au pluriel en *lingala* ne signifie pas la même chose en français.

4.4. Cette étude, qui est loin d'être exhaustive, outre qu'elle tente, superficiellement certes, de caractériser rhétoriquement les termes et les expressions ayant sémantiquement changé, a aussi pour objectif principal de dévoiler une facette de l'image de la société zaïroise à travers les changements que ses locuteurs font subir à des termes français. Dans une moindre mesure, elle se propose de contribuer à l'enrichissement de l'IFA. A ce sujet, nous pensons que les enquêtes futures devraient s'appliquer aussi aux locuteurs zaïrois "d'outre mer", en l'occurrence les Zaïrois vivant en France ou en Belgique. Nous avons en effet relevé des expressions telles que *tarif réduit* ou *colis postal* qui, comprises dans la sémantique de la communauté zaïroise de Paris (et de France), signifient respectivement "femme zaïroise dont la connaissance et le mariage (avec un Zaïrois) se sont faits sur place, sans que le mari ait à lui acheter un billet d'avion (qui coûte cher) depuis le

pays natal jusqu'en France" et "femme zaïroise dont le mariage a été contracté au pays par les soins de la famille du mari (qui est déjà en France) et qui a été **envoyée comme un colis par la poste.**" A bien comprendre ces deux expressions, elles se "répondent", c'est-à-dire que l'une est née en réponse à l'autre, comme une sorte de réplique à une dépréciation de la valeur de l'autre.

4.5. L'interprétation sociolinguistique de toutes ces modifications de sens, que celles-ci soient nées au Zaïre ou ailleurs, peut démasquer et faire comprendre le comportement qu'adopte le Zaïrois, d'une part, à l'égard de son compatriote, et, d'autre part, vis-à-vis des pratiques sociales de son pays. Les procédés stylistiques dont il use (comparaison, substitution, image, symbolique etc.) prouvent qu'il est observateur et révèlent la perception qu'il a de son environnement socio-politique. L'humour et l'ironie sont en filigrane. Quelle que soit la situation, le Zaïrois ne dramatise rien ; il cherche toujours un "édulcorant". Les malheurs sont "translatés" positivement. C'est pourquoi il y a surenchère de la métaphore, de l'euphémisme et de la métonymie, toute (sé)vérité n'étant pas toujours bonne à dire ouvertement. Le Zaïrois a le sens du compromis sans compromission. Il vaut mieux rire, même quand la situation est grave. On s'épargne ainsi d'inutiles tracasseries.

4.6. En prenant les expressions les plus marquées "négativement", on pourrait croire, à tort ou à raison, que le Zaïrois offre l'image d'une société dévoyée et des plus corrompue. Là n'est peut-être pas le but de la description purement linguistique. Mais la sémantique étant en rapport d'intersection avec la sociologie et la linguistique, l'analyse sémantique permet de voir comment, en l'espèce, le Zaïrois se sert de figures de style pour décrier la dégradation morale ou sociale de la vie. Si, comme l'a dit Saussure, la langue est un fait social, elle ne fait que traduire ce que la société lui montre, sans générer les faits sociaux. La langue n'existe pas pour elle-même mais bien pour refléter les faits. Il n'existe pas de langue belle ou corrompue mais des hommes qui se servent d'elle pour exprimer ce qu'ils sont. Le fait que la totalité (ou presque) de ces items non mélioratifs n'accèdent que difficilement au code écrit plaide en faveur d'une sauvegarde (timide il faut l'admettre) des valeurs morales positives. En utilisant des

expressions atténuées pour faire passer l'illicite, le difficile, le Zaïrois fait contre mauvaise fortune bon coeur (l'euphémisme, l'ironie et certaines figures de style sont des "édulcorants" pour dire de façon presque polie, mais imagée, des choses que la conscience réproouve). L'humour n'est-il pas le meilleur antidote à l'infortune ?

EDEMA Atibakwa Baboya
CELTA/Kinshasa,
Stagiaire au LACITO du CNRS,
Doctorant à Paris III (Sorbonne Nouvelle)

NOTES

1. Reprise remaniée d'un exposé fait au Séminaire de DEA de S. LAFAGE (que nous tenons à remercier pour y avoir jeté le regard critique qui s'imposait), Université de Paris III, le 24 mai 1989.

2. CELTA : Centre de Linguistique Théorique et Appliquée, Kinshasa, Zaïre.

CIS : Centre International de Sémiologie, Lubumbashi, Zaïre.

3. Nous n'entrerons pas dans la polémique, justifiée ou non, née des nuances qu'il y aurait à noter entre *le français* au Zaïre, *le français* du Zaïre et *le français* zaïrois. Il conviendrait, pour soutenir telle ou telle position, d'examiner tous les niveaux de changements linguistiques, ce qui n'est pas le but de cet article.

4. Il y a lieu de s'interroger sur l'autre verbe homophone, mais de sens différent, *bailler* signifiant "donner" qui ne s'emploie plus que dans la locution "vous me la baillez belle" (vous vous moquez de moi) et qui a donné les mots *bail*, *bailleur* (*bailleresse*). Il est peu évident, à notre avis, que ce dernier ait généré l'acception zaïroise.

5. Le terme *maman* est employé à la place de *madame* et non dans son sens en français "standard" (mère).

6. Il existe une catégorisation des amants (surtout à Kinshasa) selon trois paramètres ; l'élégance, la beauté et la richesse. Selon que vous serez "chic" (élégant), "choc" (jeune et beau) et "chèque" (riche), vous n'aurez aucune difficulté à trouver des filles, l'idéal étant que vous soyez les trois à la fois : "chic-choc-chèque". Cette dernière expression rentre également dans les "zaïricismes".

7. A noter que cette qualification n'est employée que par les Zaïrois eux-mêmes pour désigner les gens nés depuis que le Zaïre a cessé de s'appeler Congo. C'est une façon, pour l'ancienne génération, de se démarquer des jeunes (qui ne leur ressemblent pas sur bien des points).